

2017-12

Glorification et patriotisme au Burundi à travers l'hymne national : << Burundi bwacu >>

NDEKATUBANE, Patrice

UB

<https://repository.ub.edu.bi/handle/123456789/526>

Téléchargé depuis le dépôt institutionnel officiel de l'Université du Burundi

Res

R.
896.
NDE.



FACULTE DES LETTRES ET SCIENCES HUMAINES
DEPARTEMENT DES LANGUES ET LITTERATURES AFRICAINES

GLORIFICATION ET PATRIOTISME AU BURUNDI
A TRAVERS L'HYMNE NATIONAL : « BURUNDI BWACU ».
APPROCHE DE PHILOSOPHIE POLITIQUE

Par :

Patrice NDEKATUBANE

Sous la direction du :
Prof. Liboire KAGABO

Mémoire présenté et défendu publiquement en
vue de l'obtention du grade de Licencié en
Langues et Littératures Africaines.

DEDICACE

Au Dieu, le Tout Puissant.

A nos chers parents Joseph BAMPFUYEKO et Suzanne BARAGASIKA

A nos sœurs et frères.

A la famille de Pascal NDENZAKO qui nous a supporté pendant les moments difficiles de la guerre de 1997-1999 quand j'étais à l'école primaire.

A tous ceux qui ont fait preuve de patriotisme et de courage au Burundi de 1962 à nos jours.

A vous tous qui nous êtes chers.

Que ce mémoire soit considéré non pas comme le résultat de mes efforts, mais des efforts consentis ensemble avec moi.

Je dédie ce mémoire !!!!

?

REMERCIEMENTS

Ce travail n'aurait pas été réalisé s'il n'avait pas bénéficié du concours de certaines personnes auxquelles nous tenons à exprimer notre gratitude.

Ainsi voudrais-je remercier tous les professeurs du Département de Langues et Littératures Africaines pour leur enseignement de qualité durant les quatre ans de formation. D'une façon distinguée, je sais gré au Professeur Liboire KAGABO qui a consacré tout son temps à diriger ce travail malgré ses multiples occupations.

Un grand merci du fond de cœur s'adresse à mes parents pour m'avoir envoyé à l'école et m'avoir accompagné tout au long de ma formation.

Un grand merci s'adresse également à la famille de mon grand frère Frédéric MANIRAMBONA pour son aide quelle qu'en soit la forme.

Enfin, que tous ceux qui m'ont accordé un soutien moral et matériel au cours de mes études et pendant la réalisation de ce travail y trouvent ma reconnaissance.

SIGLES, ABREVIATIONS ET SYMBOLES

/ /	: Traduction en français
→	: Donne le sens de, implique le sens de
↔	: Ne donne pas toujours le sens de
ADC-IKIBIRI	: Alliance Démocratique pour le Changement-IKIBIRI
A.C.A	: Au Cœur de l'Afrique
AFCNDH	: Association Francophone des Commissions Nationales des Droits de l'Homme
BEPEB	: Bureau d'Etudes des Programmes de l'Enseignement de Base
CCB	: Coopérative des Commerçants du Burundi
CICR	: Comité International de la Croix-Rouge
CNDD-FDD	: Conseil National pour la Défense de la Démocratie-Forces de Défense de la Démocratie.
COPICO	: Coopérative Indigène de Consommation
EALA	: East African Legislative Assembly
E O	: Enquêtes Orales
Ed.	: Editions
FRODEBU	: Front pour la Démocratie au Burundi
FNL	: Force Nationale pour la Libération
Ibidem	: Même auteur, même ouvrage et même page
Idem	: Même chose
MAPROBU	: Mission Africaine de Prévention et de Protection au Burundi
OIF	: Organisation Internationale de la Francophonie
ONU	: Organisation des Nations Unies
Op.Cit.	: Opera citato (ouvrage déjà cité)
p.	: Page
PEFP	: Programme d'Education et de Formation Patriotique
PUF	: Presses Universitaires de France
Syn.	: Synonyme
T.	: Tome
Trad.	: Traduit par
U.B	: Université du Burundi
UPRONA	: Union pour le Progrès National
V.	: Volume

RESUME

L'hymne national « Burundi Bwacu » comporte un sens caché qu'il n'est pas facile de décoder immédiatement. Ainsi, lorsqu'on entend les promesses que nous y faisons, les engagements que nous y prenons et ce que nous faisons en tant que citoyens et responsables politiques, nous nous demandons si les Burundais comprennent réellement ou pas ce qu'ils chantent. Dans ce mémoire, nous nous sommes donné deux principales hypothèses :

Premièrement, les citoyens Burundais ne semblent pas prendre au sérieux les engagements formulés dans l'hymne national « Burundi Bwacu ».

Deuxièmement, le texte « Burundi Bwacu » n'est pas expliqué aux Burundais.

Subdivisé en quatre chapitres, notre travail cherche à déchiffrer, décrypter le sens caché du texte « Burundi Bwacu » dans le sens apparent, c'est-à-dire l'interpréter sémantiquement. Ainsi, dans ce travail d'interprétation sémantique en profondeur dudit texte, un corpus de quatorze sens visant sur l'organisation rationnelle du Burundi ont été découverts. Ce corpus est subdivisé en deux, l'un contient des isotopies exaltant les acquis de l'indépendance du Burundi : la démocratie, l'indépendance nationale, l'autonomie politique, le socialisme, l'utilitarisme, et le théocentrisme. L'autre contient des isotopies formulant des projets patriotiques au Burundi : le contrat social, la justice, l'Etat de droit, le courage, les activités de développement, la défense nationale, et la paix perpétuelle. Ces quatorze isotopies constituent des concepts de philosophie politique sous-jacente à l'hymne national « Burundi Bwacu ».

Nous avons mené une réflexion de philosophie politique sur les concepts ci-haut évoqués en vue de mettre au clair ladite philosophie contenue dans « Burundi Bwacu », en confrontant aussi les idées de certains penseurs politiques et doctrines philosophiques.

Le présent travail a été aussi consacré à une brève évaluation des visées pragmatiques des Burundais sur « Burundi Bwacu » pour voir s'ils ont pris au sérieux ou pas leurs engagements, ce que nous avons baptisé d'une part, les valeurs patriotiques et d'autre part, les valeurs antipatriotiques.

Notre constat est que les antivaleurs patriotiques ont dominé les valeurs patriotiques au Burundi de 1962 à nos jours. La question est de savoir si nous pouvons continuer à chanter cet hymne national ou le modifier si ces antivaleurs continuent à dominer sur le Burundi.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE.....	i
REMERCIEMENTS	ii
SIGLES, ABREVIATIONS ET SYMBOLES	iii
RESUME	iv
TABLE DES MATIERES.....	v
0. INTRODUCTION GENERALE.....	1
0.1. Présentation et intérêt du sujet.....	1
0.1.1. De quelques symboles pour les Nations souveraines.....	1
0.1.2. Hymnes et hymnes nationaux.....	3
0.1.2.1. Définitions des hymnes	3
0.1.2.2. Historique des hymnes nationaux.....	4
0.1.2.3. Caractéristiques des hymnes nationaux.....	5
0.1.2.4. Hymnes sans paroles	5
0.1.2.5. La musique dans les hymnes nationaux.	6
0.1.2.6. L’hymne national du Burundi« Burundi Bwacu »	6
0.2. Motivation du choix du sujet.....	8
0.3. Etat actuel de la recherche sur le sujet.....	9
0.4. Hypothèses et Objectifs de travail.....	10
0.5. Délimitation du sujet	11
0.6. Les sources et articulations du travail	11
0.7. Méthode d’approche	12
0.8. Difficultés rencontrées.....	13
CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL	15
I.1. Vue panoramique sur le Burundi	15
I.1.1. Cadre géographique.....	15
I.1.1.a.Présentation géographique du Burundi	15
I.1.1.b.La situation climatique	15
I.1.1.c. L’hydrographie	16
I.1.2. Cadre historique	16
I.1.2.a.Colonisation Allemande.....	16
I.1.2. b. Colonisation belge.....	17
I.1.2.c. Le Burundi indépendant et Souverain	17
I.1.3. La culture.....	18
I.2. Elucidation des concepts connexes au sujet.....	20

I.2.1. Glorification	20
I.2.2. La patrie	20
I.2.3. Le patriotisme.....	21
I.2.4. Un patriote.....	21
I.2.5. La politique	22
I.2.6. La philosophie politique	22
I.2.7. Le pouvoir politique	23
I.2.8. L'action politique	23
I.2.9. Un Parti politique	24
I.2.10. L'hymne national	24
I.2.11. L'Etat	25
I.2.12. Un Citoyen	25
I.2.13. Le civil	25
I.2.14. La société civile.....	26
I.3. La notion de philosophie politique	28
I.3.1. Une approche de la notion de philosophie politique.....	28
I.3.2. Les points de vue de certains penseurs politiques et doctrines	28
philosophiques.....	28
I.3.3. Une étude de philosophie politique : Pourquoi ? Comment ?.....	32
I.3.4. Le rapport entre la philosophie politique et la science politique.....	34
I.3.4. a. Qu'est ce que la philosophie politique ?.....	34
I.3.4. b. Qu'est-ce que la science politique ?.....	35
CHAPITRE II : EXPLOITATION SEMANTIQUE DU TEXTE	
« BURUNDI BWACU »	37
II.1. Méthodologie d'analyse discursive	37
II.1.1. Présentation de l'analyse discursive.	37
II.1.1.a. Quelques notions de l'analyse discursive.....	37
II.1.1.b. Qu'en est-il de l'interprétation sémantique en profondeur ?	39
II.1.2. Application proprement dite de la méthode.....	42
II.2. Présentation du texte à analyser et sa traduction en français.....	47
II.2.1. Uruvyino ndāngabuhizi rw'Uburundi bwikūkiye	47
II.2.2. Traduction en français par le même groupe d'auteurs.	47
II.2.3. Choix des unités discursives à analyser	48
II.2.3.a. Calcul des fréquences des mots	49
II.2.3.b. Les foyers sémantiques	49
II.3. Analyse proprement dite de « <i>Burundi bwacu</i> »	50
II.3.1. Le sens de « <i>Burundi bwacu, Burundi buhira</i> »	50

II.3.1. 1. La signification profonde de « <i>Burūndi bwācu</i> »	50
II.3.1. 2. La signification profonde de « <i>Burūndi buhīre</i> »	53
II.3.2 Le sens de « <i>Shīnga icūmu mu mashīnga</i> »	59
II.3.3. Le sens de « <i>gaba intāhe y'ūbugabo ku bugīngo</i> »	62
II.3.4. Le sens de « <i>Warāpfunye ntiwāpfūye</i> »	65
II.3.5. Le sens « <i>warāhabīshijwe ntiwahababuka</i> »	66
II.3.6. Le sens de « <i>Uhagurukana ubugabo urīkūkira</i> »	67
II.3.7. Le sens de « <i>Komerwa amashī n'āmakūngu</i> »	68
II.3.8. Le sens de « <i>Hābwa impūndu n'ābāwé, isāmīrane mu mashīnga</i> »	69
II.3.9. Le sens de « <i>Burūndi bwācu, ragī ry'ābāsōkūru</i> »	71
II.3.10. Le sens de « <i>Ramutswa intāhe n'ibihūgu ufatānije ishaka n'ūbuhizi</i> » ...	72
II.3.11. Le sens de « <i>vuzā impūndu wīgānzūye uwakūgānza</i> »	73
II.3.12. Le Sens de « <i>Burūndi bwācu nkōra mutīma kurī twēse</i> »	74
II.3.13. Le sens de « <i>tugutūye amabōko, umutīma n'ūbuzima</i> »	74
II.3.14. Le sens de « <i>Imāna yakūduhāye ikudūtūngire</i> »	78
II.3.15. Le sens de « <i>Horana ubumwé</i> »	80
II.3.16. Le sens de « <i>Horana abagabo</i> »	82
II.3.17. Le sens de « <i>Horana itēkāne</i> »	86
II.3.18. Le sens de « <i>Sāgwa n'ūrweze</i> »	86
II.3.19. Le sens de « <i>sāgwa n'āmahōro mēzā</i> »	87
II.4. Constitution du corpus des résultats obtenus	88
II.4.1. Le corpus de sens reçus	88
II.4.2. Le corpus d'isotopies sémantiques	89
II.4.2.1. Les isotopies glorifiant le devenir du Burundi	90
II.4.2.2. Les isotopies formulant des projets patriotiques	90
CHAPITRE III. LA REFLEXION DE LA PHILOSOPHIE POLITIQUE A PARTIR DE L'HYMNE NATIONAL « BURUNDI BWACU »	91
III.1. Rappel de la méthode d'analyse	91
III.2. L'analyse de philosophie politique proprement dite	92
III.2.1. Les thèmes exaltant les acquis de l'indépendance	92
III.2.1.1. La Démocratie	92
III.2.1.1.a. Qu'est-ce que la démocratie?	92
III.2.1.1.b. Les espèces de gouvernement selon Thomas HOBBS	93
III.2.1.1.c. La souveraine puissance selon Jean Jacques ROUSSEAU	94
III.2.1.1.d. Les bases de la démocratie.	95
III.2.1.1.e. La corruption de la démocratie selon Thomas HOBBS	98
III.2.1.2. Indépendance nationale	99

III.2.1.3. Autonomie politique	101
III.2.1.4. La souveraineté nationale.....	101
III.2.1.4.a. Qu'est ce que la souveraineté nationale ?	102
III.2.1.4.b. Les différents types de pouvoirs souverains	104
III.2.1.4.c. Des bornes du pouvoir souverain selon J.J. ROUSSEAU	104
III.2.1.5. L'Utilitarisme	105
III.2.1.5. a. Que ce qu'est l'utilitarisme?.....	105
III.2.1.5.b. Les principes fondamentaux de l'utilitarisme selon J.BENTHAM.	107
III.2.1.6. Le Socialisme.....	108
III.2.1.6.a. La planification de l'économie dans les pays socialistes.....	109
III.2.1.6.b. La propriété de l'Etat dans les pays socialistes	110
III.2.1.7. Le Théocentrisme	111
III.2.2. Les thèmes formulant des projets patriotiques.....	114
III.2.2.1. Le courage	114
III.2.2.1.a. Qu'est ce que le courage ?.....	114
III.2.2.1.b. Les vertus du courage selon ARISTOTE.....	115
III.2.2.1.c. La typologie tripartite du courage.....	116
III.2.2.2. Le Contrat social.....	117
III.2.2.2.a. La Loi fondamentale	118
III.2.2.2.b. Les lois civiles	119
III.2.2.3. La Justice	120
III.2.2.3.a. L'objet de la Justice selon John RAWLS	121
III.2.2.3.b. Les principes de la Justice selon John RAWLS.....	121
III.2.2.3.c. La position originelle selon John RAWLS	124
III.2.2.4. Etat de droit	125
III.2.2.5. Défense nationale.....	127
III.2.2.6. Les activités de développement.....	130
III.2.2.7. La paix perpétuelle.....	131
III.2.2.7.a. Les rapports intra-étatiques	132
III.2.2.7.b. Les rapports interétatiques	134
CHAPITRE IV: BREVE EVALUATION DES VISEES PRAGMATIQUES	137
DES BURUNDAIS SUR « BURUNDI-BWACU »	137
IV.1. Burundi, pays démocratique	137
IV.1.1. Les valeurs démocratiques au Burundi.....	137
IV.1.2. Les antivaleurs démocratiques au Burundi	138
IV.1.2.1. Les tragédies électorales de 1961 à nos jours	138
IV.1.2.2. La pratique des coups d'Etat militaire au Burundi.....	139

IV.2. Burundi, pays indépendant, autonome, et souverain	140
IV.3. Burundi, pays utilitariste.....	140
IV.4. Burundi, sois toujours avec les hommes courageux	142
IV.5. Burundi, sois toujours avec un contrat social	143
IV.6. Burundi, pays socialiste.....	144
IV.7. Burundi, pays théocentrique	145
IV.8. Burundi, érige ta propre justice	145
IV.9. Burundi, Etat de droit	146
IV.10. Burundi, sois toujours avec les forces armées.....	147
IV.11. Burundi, nous t'offrons les activités de développement.....	148
IV.12. Burundi, jouis d'une paix perpétuelle	149
CONCLUSION GENERALE.....	151
BIBLIOGRAPHIE	155
ANNEXES	160
I. GUIDE D'ENTREVUE DE RECHERCHE.....	160
II. LISTE DES INFORMATEURS	164
III. LISTE DES PARTIS POLITIQUES AGREES AU BURUNDI AVANT 1962.....	166
IV. LES PHOTOS DE LA SOUVERAINETE DU BURUNDI	167

0. INTRODUCTION GENERALE

0.1. Présentation et intérêt du sujet

La quasi-totalité de l'Afrique a vécu sous la domination coloniale européenne durant des nombreuses années. Au début du xx^{ème} siècle, toute l'Afrique, à l'exception de la Liberia et de l'Ethiopie, a été colonisée par les puissances européennes. Mais, dans la seconde moitié du xx^{ème} siècle, la décolonisation s'est imposée, soit par des négociations, soit par des guerres de libération. La plupart des pays Africains ont accédé à l'indépendance entre les années 1950-1960. A cause de leur passé colonial lourd, les nouveaux Etats africains, indépendants ont connu des problèmes politiques, économiques et sociaux légués de la colonisation ainsi que des problèmes ethniques que cela induit. Cela a engendré des violences politiques, des guerres civiles dues aux changements brutaux des régimes politiques, c'est-à-dire les coups d'Etats.

Le Burundi n'a pas fait exception. Il a connu l'administration européenne de 1896 à 1962. Il a été occupé d'abord par les Allemands (1896-1916), il a passé ensuite sous la domination belge (1916 -1962). Le système colonial sous le quel a vécu le Burundi était d'abord d'être un pays sous mandat de la Société des Nations de 1919 à 1946. Ensuite, ce fut le système de tutelle de 1946 jusqu'à l'indépendance, c'est-à-dire le 1^{er} Juillet, 1962.

0.1.1. De quelques symboles pour les Nations souveraines

Instrument incontournable au sein d'une Nation ainsi que sur la scène internationale, l'indépendance nationale s'incarne au travers différents symboles. Il s'agit entre autres de :

a) L'hymne national

«Il s'agit d'un symbole fort pour la Nation puisqu'il est souvent lié à la naissance de l'Etat ou à son accession à l'indépendance. Beaucoup d'hymnes nationaux se sont imposés lors de la révolution (comme en France) ou des luttes pour l'indépendance pour constituer un texte fondateur à la souveraineté de l'Etat. Dans tous les cas, il est intrinsèquement lié à l'histoire de la Nation et proclame l'identité de la souveraineté. De plus, l'hymne

national permet l'exaltation du sentiment d'appartenance nationale notamment lors des événements majeurs tant nationaux qu'internationaux.»¹

b) Le drapeau national

« Autre symbole fort de la souveraineté des Nations, le drapeau se déploie également lors de ces manifestations ou sur les bâtiments institutionnels à l'intérieur du pays comme à l'étranger. Il est souvent le premier signe de reconnaissance et de l'union d'une Nation qu'il illustre en couleurs et en formes. Le drapeau est également le véhicule des messages que la Nation adresse à ses citoyens mais également au reste du monde. »²

c) La monnaie

« Il est au quotidien un symbole fort et parfois oublié : le Billet de Banque. En effet, le Billet de Banque représente un support privilégié de la souveraineté nationale. Le Billet de Banque rend « palpable » la puissance d'un pays mais également la confiance accordée par ses citoyens. En ce sens, les banques nationales ont le souci d'incarner fidèlement leur Nation au travers de leur monnaie.»³

d) Les Armoiries

Emblème propre à un Etat souverain, les armoiries constituent la panoplie représentée sur l'écu et comprennent souvent la devise nationale du pays. Elles symbolisent la puissance de l'Etat et varient d'un Etat titulaire à l'autre.

De tous ces symboles pour les Nations indépendantes, nous nous intéresserons particulièrement aux hymnes nationaux et plus particulièrement à l'hymne national du Burundi « Burūndi Bwācu ».

¹ [Http://www.carnets du business.com](http://www.carnets du business.com)>Accueil > Environnement stratégique > International.
Consulté le 29/4/2017

² Idem

³ Idem

0.1.2. Hymnes et hymnes nationaux

La plupart des pays ont commencé à se doter des chants nationaux, appelés couramment les « hymnes nationaux » lors de la proclamation de leur indépendance comme le dit ce passage :

« Les hymnes, comme les drapeaux, sont le produit de l'histoire particulière de chaque pays. Ils apparaissent en même temps que les États-nations au XVIII^{ème} siècle en Europe, puis par vagues, au fur et à mesure que des pays accèdent à l'indépendance. »⁴

0.1.2.1. Définitions des hymnes

Selon le NOUVEAU LAROUSSE UNIVERSEL *« l'hymne est chez les anciens un poème en l'honneur des dieux et des héros. Chant national. »⁵*

Etienne SOURIAU, pour sa part définit l'hymne comme :

« Substantif féminin au sens religieux ; masculin au sens profane.

L'hymne est un poème chanté ; éloge, prière ou invocation.

1. *Dans le domaine proprement religieux, l'hymne se rattache à une religion constituée, et a souvent un rôle liturgique.*

2. *L'hymne profane ne se rattache pas à une religion constituée, mais l'emploi du terme d'hymne indique un état d'esprit religieux envers quelque entité, objet d'un sentiment de respect, presque d'adoration. »⁶*

Considérant ces définitions de l'hymne de deux sources différentes, nous constatons que l'hymne a deux sens selon le genre utilisé :

-Une hymne est un poème ou un chant religieux exaltant un Dieu.

-Un hymne est un chant profane, dont l'hymne national ou un chant national.

Pour ce qui concerne notre travail, nous nous occuperons du sens profane des hymnes, c'est-à-dire des hymnes nationaux. De ce fait, LAROUSSE DE POCHE définit l'hymne national comme *« un chant en honneur d'un prince ou d'un héros. L'hymne national est un chant national. »⁷*

⁴ [Http: // www.voyageaucoeurdeshymnesnationaux.com/?47435/](http://www.voyageaucoeurdeshymnesnationaux.com/?47435/) voyage au cœur des hymnes nationaux. Consulté le 05/8/2015

⁵ *Dictionnaire Le Nouveau Larousse Universel*, Librairie Larousse, 1969, p.651

⁶ SOURIAU E., *vocabulaire d'Esthétique*, PUF, 1990, P.840

⁷ *Dictionnaire Larousse de Poche*, Larousse, 2003, p.358

Une autre source définit les hymnes nationaux de la manière suivante :

« On appelle hymnes nationaux, des hymnes réputés patriotiques, que l'on exécute dans des cérémonies officielles, et qui sont supposés représenter les nations dont ils constituent l'emblème. Ces hymnes peuvent avoir aussi un rôle incitateur, et se tourner vers l'avenir. En tant qu'hymnes, ils ne servent pas seulement à représenter, mais à exalter (qu'on exalte une nation, ou quelque valeur qui serait pour elle fondamentale). »⁸

De cette définition, nous retenons trois éléments essentiels : patriotique ; le rôle incitateur, et se tourner vers l'avenir. Ainsi, nous nous posons des questions : L'hymne national « Burundi Bwacu » est-il un texte patriotique ? A-t-il un rôle incitateur ? Et se tourne-t-il vers l'avenir du Burundi ? Si oui, comment ? Le travail sémantique nous donnera les réponses à ces questions.

0.1. 2.2. Historique des hymnes nationaux.

L'histoire des hymnes nationaux ne datent pas d'hier, elle remonte à plusieurs siècles. Le site internet nous présente les informations suivantes :

« L'hymne national le plus ancien est « Het Wilhelmus » (wilhelmus van Nassowe), l'hymne national néerlandais, écrit en 1568 et en 1572 durant la guerre de « Quatre-vingt ans ». L'hymne Japonais « Kimigayo », daterait de l'ère « Kamakura », mais la musique n'a été ajoutée qu'à la fin du XX^{ème} siècle, il n'a été considéré comme hymne national officiel qu'en 1998. L'hymne national espagnol « la Marcha Real » (la marche royale) date de 1770. L'hymne national du Royaume –Uni a été joué pour la première fois en 1775, il a la particularité de s'appeler « God Save the Queen » ou « God save the king », selon que le monarque est une reine ou un roi. « La marseillaise », hymne national actuel de la République française, a été écrit en 1792 et adopté en 1795, mais il a été précédé par le « Domine Salvan fac regem » (Dieu sauve le Roi) écrit en 1686 par duchesse de Brino sur une musique de Jean-Baptiste Lully, qui servit d'hymne royal français jusqu'en 1792. Durant l'émergence des Etats-nations au XIX^{ème} et X^{ème} siècles, la plupart des nations adoptèrent un hymne, une fois leur Indépendance proclamée. »⁹

⁸ SOURIAU E., *op.cit.*, p.840

⁹

0.1.2.3. Caractéristiques des hymnes nationaux

« L'hymne national peut être prévu dans la constitution, édicté par une loi votée par la législature, ou simplement par tradition. La majorité des hymnes nationaux sont à la fois des hymnes et des marches. Les pays d'Amérique latine font entendre ces compositions opératiques, tandis qu'une poignée de pays utilisent une simple fanfare.

Les hymnes nationaux sont habituellement chantés à la fois dans la langue Commune du pays, qu'elle soit « de facto » ou « officielle ». Toutefois, l'hymne Pakistanais n'est pas en Ourdou, mais en Persan. L'hymne national de l'Inde est une version du Sanskrite du Bengali. Bien que l'Anglais ou le Mandarim soient aujourd'hui les langues les plus utilisées parmi les 4 langues officielles de Singapour, les paroles de l'hymne national « Majulah Singapura » sont en Malais car, c'est la langue historique des premiers habitats de l'Île.

Les Etats avec plus d'une langue officielle disposent de plusieurs versions de leur hymne. C'est-à-dire que chaque langue doit avoir une ou des versions dans l'hymne. Par exemple, « cantique Suisse », hymne suisse possède une version pour chacune des quatre langues nationales du pays (Français, Allemand, Italien, Romanche). En revanche l'hymne Sud-africain est unique du fait que cinq des onze langues officielles sont utilisées dans le même hymne (chacune des langues comprend une strophe). »¹⁰

0.1.2.4. Hymnes sans paroles

« L'hymne espagnol, la « Marcha Real » n'a pas de paroles, bien qu'en 2007 un concours national ait été lancé pour en écrire. Le général dictateur Francisco Franco avait remplacé le texte originel par un texte, mais celui-ci, considéré comme fasciste, fut retiré après sa mort. L'hymne de KOSOVO intitulé « Europe » est sans paroles afin de « respecter la nature multiethnique du Kosovo ». Adopté en 1970, l'«Hymne européen, » reprend le dernier mouvement de la « neuvième symphonie de Beethoven », mais n'est pas doté de paroles même si ce mouvement avait permis de mettre en musique l'«Ode à la joie » de Schiller. Plusieurs propositions de paroles

pour cet hymne ont été faites, notamment celle du Latiniste Pete Roland, mais aucun consensus n'a été trouvé et le choix de la langue reste problématique.»¹¹

0.1.2.5. La musique dans les hymnes nationaux.

« Les hymnes se répartissent en deux catégories presque exclusives : les marches militaires, donc construites sur des rythmes à deux temps (avec des exceptions notables là aussi, dont la Marseillaise qui est sur une mesure à quatre temps), et les cantiques inspirés des formes religieuses. L'hymne américain construit sur une mesure à six temps est le seul du monde à être une valse. Lorsque des vrais musiciens n'interviennent pas dans la composition ou l'arrangement des musiques des hymnes, on trouve à peu près n'importe quoi, tout particulièrement en Afrique, mais aussi en Amérique Latine : des hymnes composés ou écrits par des curés, des ethnologues, des hommes politiques particulièrement les militaires arrivés au pouvoir dans des circonstances pas toujours très démocratiques. Des ecclésiastiques pour le Bénin, le Burundi, la République populaire du Congo, le Lesotho, Madagascar. »¹²

0.1.2.6. L'hymne national du Burundi « Burūndi Bwâcu »

L'hymne national « Burūndi Bwâcu » a été adopté le jour de l'indépendance, c'est-à-dire le 1^{er} Juillet, 1962 où le Burundi a hissé son drapeau national. Cette date marque le retour de la souveraineté du Burundi perdue lors de la signature du Traité de Kiganda entre le Roi MWEZI Gisabo et les allemands le 6/6/1903. Cette signature marque le début officiel de la domination allemande sur le Burundi et le drapeau allemand fut hissé.

L'hymne national « Burūndi Bwâcu » ou « Notre Burundi » a été écrit par un groupe d'auteurs, comme l'indique Abbé Simon RURAGARAGAZA en ces mots:

« Uburūndi Bwâcu » un cahier qui a immortalisé ses auteurs.

Les membres chargés de créer l'hymne national succédant « Gisabo Hangama » chanté comme hymne national à Buryenda de Muramvya le 27

¹¹

? lang=fr. Consulté le 17/08/ 2014

¹² [http://www.disons.fr/?p=47435/voyage au cœur des Hymnes nationaux](http://www.disons.fr/?p=47435/voyage%20au%20c%C3%94ur%20des%20Hymnes%20nationaux). Consulté le 05/08/2014

décembre 1959, une journée semblable à la fête de semailles « *Umuganuro* ». Lisez le livre « *Umurya w'Uburundi* ».

A la veille de l'indépendance, une commission chargée de rédiger l'hymne national fut créée par le Gouvernement d'alors. Elle était présidée par le Président de l'Académie rundi Monsieur l'Abbé Jean Baptiste NTAHOKAJA. Les membres et collaborateurs sont Monsieur Joseph RUGOMANA, l'Abbé Emile NDIGIRIYE, Monsieur Ignace NDIMANYA, Ministre de l'information, Monsieur l'Abbé Marc BARENGAYABO qui venait de composer « *Mūza Mēzā yāje* » pour accueillir le 1^{er} Evêque Murundi Son Excellence Feu Mgr Michel NTUYAHAGA le 11 Octobre 1959 ; « *Mirire Akiriri* » chant d'accueil de Mgr. André MAKARAKIZA décembre 1961. Il était encore sous le feu d'inspiration lorsque « *Burūndi Bwācu* » sollicita son cœur et son talent. »¹³

Il faut aussi signaler que l'hymne national « *Burūndi Bwācu* » a remplacé l'hymne belge « *la Brabançonne* » qui retentissait quand on hissait le drapeau belge qui frottait sur le Burundi dès 1916.

L'hymne national du Burundi a quelque chose de particulier par rapport aux autres hymnes nationaux. « *Burūndi Bwācu* » n'est pas un simple chant comme tant d'autres, mais une **cantilène** comme le précise Abbé Simon RURAGARAGAZA en ces mots :

« *Uburūndi Bwācu* » si uruvyino rusānzwe, ni uruvyino rwó gusānganirā n'ígishika c'úrweze ukwīkūkira kw'Úburūndi. Nī ukuvúga cantilène. »¹⁴

/ Notre Burundi » n'est pas un simple chant national, c'est un chant d'accueillir chaleureusement et pleinement l'indépendance du Burundi. C'est-à-dire une Cantilène/

Cela nous permet à dire une « Cantilène nationale » au lieu de dire un « chant national » car selon lui, une cantilène à une valeur supérieure à un chant.

Cependant, l'hymne national du Burundi diffère de ceux des autres pays par son contenu. Il comporte deux grandes parties. L'une loue, exalte et glorifie le devenir du pays ; l'autre formule des projets patriotiques.

¹³ RURAGARAGAZA S., E.O., dans l'Archevêché de Bujumbura, le 27/08/2015

¹⁴ Idem

Ainsi donc, c'est sur cet hymne national du Burundi que nous avons choisi de consacrer notre mémoire de fin d'études en l'intitulant :

« Glorification et patriotisme au Burundi à travers l'hymne national « Burūndi Bwācu ». Approche de philosophie politique. »

0.2. Motivation du choix du sujet

« Ce qu'il aime, il le fait ; ce qu'il n'aime pas, il ne le fait pas ; tout ce qui sort de sa bouche s'exécute dans l'instant. »¹⁵

Telle est la première formule du pouvoir politique qui nous soit aujourd'hui parvenue pour la réflexion de la philosophie politique, selon Jean ROUVIER. Des questions émergent de cette assertion : Que représente le pronom personnel « il » ? Qu'est-ce qui sort de la bouche et s'exécute ? Dans le contexte de notre travail, « il » représente tout citoyen burundais qui chante toujours « Burūndi Bwācu ». Et ce qui sort de sa bouche et qui s'exécute, c'est évidemment la « parole » qui est le contenu du texte « Burūndi Bwācu ».

Quand on dit un discours politique par exemple, on doit le mettre en application. Donc, il faut de la pratique pour avoir des résultats concrets. Par ailleurs, Maurice VANTHOUTTE le dit mieux :

« Mais à présent il faut, semble-t-il, un homme hardi qui, préférant à toutes choses la franchise, dise son opinion sur les intérêts véritables de l'Etat et des citoyens, qui prenne des mesures convenables pour des âmes corrompues, et conformes au système social tout entier, qui s'oppose aux plus grandes passions et qui, seul, sans avoir le secours d'un autre homme, suive la seule raison ».¹⁶

Ainsi, « Burūndi Bwācu » est un texte didactique par excellence qui fait avancer les grandes orientations nationales et qui doit s'appliquer à trouver les moyens concrets de progresser vers l'idéal à atteindre. C'est ce que nous appelons le pragmatisme burundais, considéré comme un grand pas vers la solution des problèmes burundais, si nous pratiquons ce que nous disons toujours.

¹⁵ ROUVIER. J., *Les Grandes idées politiques, des origines à J.J. Rousseau*, Bordas, Paris 1973, p.7

¹⁶ VANTHOUTTE M., *La philosophie politique de Platon dans les « Lois »*, Louvain, 1953, p.303.

Cependant, depuis le 1^{er} Juillet, 1962, date de l'accession du Burundi à l'Indépendance, selon les habitudes, l'hymne national « Burūndi Bwācu » est chanté tous les jours. C'est –à-dire au début et à la fin des activités de la journée dans tous les services tant publics que privés. Sans oublier dans les grandes rencontres et fêtes nationales ayant le discours du Président qui est le chef de l'Etat. Aux différents endroits où il ya le drapeau national, la coutume veut qu'on chante l'hymne national lorsqu'on hisse ou abaisse les couleurs nationales. Considérant le texte « Burūndi Bwācu », l'un de ses auteurs, Abbé Marc BARENGAYABO est intarissable :

« Chaque mot, chaque strophe est toute une histoire. Un sens caché presque intraduisible dans une autre langue. »¹⁷

Nous sommes du même avis, mais pour d'autres raisons. En effet, il est vrai d'un côté, comme le dit l'Abbé Marc BARENGAYABO que ce texte comporte un sens caché qu'il n'est pas facile de décoder immédiatement. Il s'agit donc de l'interpréter pour mieux le comprendre. Mais, il est aussi vrai que les citoyens burundais ne semblent pas prendre au sérieux ce qui est dit dans ledit hymne national, ce qu'ils s'engagent à faire. Lorsqu'on entend, les promesses que nous y faisons, les engagements que nous y prenons et ce que nous faisons en tant que citoyens et en tant que responsables politiques depuis l'indépendance, nous pouvons nous demander si les Burundais comprennent réellement ce qu'ils disent et chantent. Si oui, le prennent –ils au sérieux ? Il nous semble que non. C'est de cela que nous avons tiré le sujet de notre mémoire :

« Glorification et patriotisme au Burundi à travers l'hymne national « Burūndi bwācu ». Approche de philosophie politique ».

0.3. Etat actuel de la recherche sur le sujet

Notre objet d'étude n'a pas encore été beaucoup abordé et surtout son cadre d'approche. Nous pouvons néanmoins citer quelques travaux comme:

1. Koffi Julien GBADUBI : *Aspects sémiotiques, pragmatiques et*

Didactiques de l'hymne national béninois en fongbè, revue perspective et société, n°1, Janvier 2010.

2. BIRANTAMIJE (Gérard), *Le pouvoir et la symbolique politique au Burundi*, UB, mémoire, 2007

¹⁷ Http: //

3. NDUWAMUNGU (Denis) : *Analyse stylistique des quelques hymnes des partis politiques burundais, Mémoire, UB, 2009*
4. NTAHINDURWA (Aloys), *A stylistic analysis of the Burundian National anthem "Burundi Bwacu, mémoire, UB, 2005*
5. NTAHOKAJA J-B., *Uburundi bwacu, 1962, 3 Feuilles.*

Ce dernier texte est constitué de trois petites parties, reliées par agrafes : une introduction d'une page félicitant le Burundi pour son indépendance ; une grande feuille divisée en trois parties contenant la partition de l'hymne national ; et en fin sur la dernière page, le texte de l'hymne national et sa traduction en français. Le tout est signé par J.B.NTAHOKAJA au nom de la commission pour la composition de l'hymne national. C'est ce texte qui nous servira de point de départ pour notre étude. Le travail sur l'hymne national béninois a quelques ressemblances avec celui que nous projetons. Nous pensons aussi faire une exploitation sémantique en profondeur du texte « Burundi Bwacu ».

Gérard BIRANTAMIJE, politologue, explique l'usage des symboles en politique. Dans son travail, il y a une partie où il explique certains symboles utilisés dans ledit hymne national. Les autres travaux sont focalisés sur la stylistique, c'est-à-dire l'étude de certaines figures de la rhétorique contenues dans ces textes.

En ce qui nous concerne, nous avons formulé notre sujet en l'orientation dans le cadre de la philosophie politique qui est nouveau dans ces genres des travaux de recherche de fin des études universitaires au Burundi.

0.4. Hypothèses et Objectifs de travail

Après nous être posé des questions sur le contenu rationnel de l'hymne national « Burundi Bwacu », et de sa mise en application par les Burundais, nous nous sommes donné deux principales hypothèses :

1. Les citoyens burundais ne semblent pas prendre au sérieux le contenu des engagements formulés dans ledit hymne national.
2. Le texte « Burundi Bwacu » n'est pas expliqué aux Burundais. Cette hypothèse est d'ailleurs exposée par le père de « Burundi Bwacu » qui ne cesse pas de dire que « *chaque mot, chaque strophe est toute une histoire, un sens caché presque intraduisible dans une autre langue* ». ¹⁸

¹⁸ [Http: //www.burunditransparence.org/abbébarengayabo](http://www.burunditransparence.org/abbébarengayabo). Consulté le 13/09/2014

Nos objectifs sont de contribuer, en premier lieu à découvrir le sens réel ou le sens voulu de l'hymne national « Burūndi Bwācu » par le travail de l'interprétation sémantique en profondeur de ce texte.

Ensuite nous voulons mener une réflexion de philosophie politique sur les concepts consécutifs dudit hymne national, en vue de dégager la philosophie politique sous-jacente. Autrement dit, mettre au clair le vouloir-dire des auteurs dudit texte sur la manière dont le Burundi serait rationnellement organisé et gouverné depuis l'accession à son indépendance jusqu'à nos jours. C'est –à-dire jusqu'au jour où ledit hymne national sera modifié en un autre texte.

Pourquoi le choix du cadre de la philosophie politique ? Car, « *l'activité du philosophe consiste d'abord à « expliciter » les postulats de la communauté (cité), à produire les concepts qui permettent de penser la diversité des régimes et à conférer tout leur sens aux arguments présents dans le débat public.* »¹⁹

0.5. Délimitation du sujet

Selon KOFFI Julien GBAGUIDI, « *l'hymne national est un texte didactique par excellence pour un Etat indépendant* ». ²⁰

Partant de cette assertion, nous sommes convaincu que « Burūndi Bwācu » est un texte didactique par excellence pour le Burundi souverain et autonome dans tous ses domaines de la vie, en l'occurrence le domaine politique. Il indique la ligne directrice et le comportement que doit adopter un bon citoyen.

Etant donné que nous avons un texte court pour sa structure de surface, et très longue pour sa structure profonde, nous nous sommes limité sur ce que dit ledit texte, dans l'intervalle de 1962 à nos jours, et dans le cadre de philosophie politique sous-jacente audit hymne national.

0.6. Les sources et articulations du travail

Notre travail s'appuiera aussi bien sur une documentation écrite que sur une documentation orale basée sur une entrevue de recherche.

La première sera constituée par les écrits disponibles sur les hymnes nationaux et l'hymne national « Burūndi Bwācu ». Une réflexion politique sera faite autour du lien entre l'hymne national et la philosophie politique dans lequel sera

¹⁹ *Dictionnaire Encyclopedia Universalis France, S.A, vol.13, 1968, P482*

²⁰ GBAGUIDI K-J., *Aspects sémiotiques, pragmatiques et didactiques de l'hymne national béninois en fongbè, Revue perspective et société, n°1, 2010.*

inscrite l'étude envisagée. Des questions de philosophie politique relatives à la conception du contenu de l'hymne national « Burūndi Bwācu » seront soulevées et leurs solutions apportées.

La seconde sera basée sur une entrevue de recherche réalisée avec des personnes susceptibles de fournir des informations pertinentes. Elle permettra de saisir la compréhension des citoyens burundais, connaisseurs et usagers de l'hymne national « Burūndi Bwācu ».

Le présent travail se déroulera en 5 temps :

1. Cadre théorique dans lequel les concepts-clés liés à l'hymne national « Burūndi Bwācu » seront élucidés. Ce sera aussi le lieu de déterminer le cadre de la philosophie politique dans lequel nous comptons orienter notre sujet.
2. Une étude sémantique en profondeur dudit texte en vue de dégager son sens réel et global.
3. Une entrevue de recherche à soumettre à certains citoyens burundais pour recueillir leur compréhension de l'hymne national « Burūndi Bwācu ».
4. Une analyse tendant à dégager la philosophie politique sous-jacente à cet hymne tel que confronté à son sens réel. C'est-à-dire qu'on va faire une réflexion de philosophie politique sur les résultats obtenus du deuxième chapitre, en confrontant aussi les idées de certains penseurs politiques et doctrines philosophiques qui ont écrits sur les concepts reçus.
5. Une brève évaluation des visées pragmatiques des burundais sur l'hymne national. C'est-à-dire une démonstration illustratives des pratiques pour montrer que les burundais ont pris ou pas au sérieux le contenu des engagements formulés dans l'hymne national.

Enfin, une conclusion générale couvrira notre travail.

0.7. Méthode d'approche

Comme c'est déjà annoncé, nous nous sommes proposé de tenter à faire une exploitation sémantique en profondeur de l'hymne national en vue de découvrir son sens réel, et d'en faire une étude de philosophie politique sous-jacente à cet hymne. Pour arriver à cette fin, nous devons adopter une méthode d'analyse adéquate, c'est-à-dire selon Pierre AUGE :

« Un ensemble de procédés destinées à conduire l'esprit à un résultat déterminé ». ²¹ Autrement dits : « Un ensemble de règles qui fixent l'ordre des opérations à accomplir en vue d'atteindre un résultat déterminé. » ²²

Notre méthode est subdivisée en deux parties :

Une méthode d'analyse discursive du texte « Burūndi Bwācu » en vue de découvrir son sens réel et une méthode de réflexion de philosophie politique sur ce sens réel. C'est-à-dire sur les résultats obtenus du travail sémantique en vue de dégager la philosophie politique sous-jacente à cet hymne national.

Pour l'analyse discursive de ce texte, nous avons jugé bon de procéder par l'ouvrage du GROUPE D'ENTREVERNES, *Analyse sémiotique des textes : Introduction-théorie-pratique*, (1979), que SEFU REHEMA, a utilisé dans son mémoire : *Essai d'exploitation sémantique de quelques métaphores contenues dans des berceuses rundi, cueillies sur la colline BENGGA, Commune ISARE*, Mémoire, UB, Bujumbura, 1985

Pour l'analyse tendant à dégager la philosophie politique sous-jacente à l'hymne national du Burundi, nous nous sommes inspiré de la méthode d'analyse de Robert MISRAHI ²³, *La philosophie politique et Etat d'Israël*, 1975. Pour lui, ce point de départ appellera, pour sa réalisation une détermination méthodologique. C'est-à-dire une méthodologie de la réflexion politique pour l'analyse des concepts qui lui sont propres, tels qu'institution, pouvoir, souveraineté, ou des concepts qui lui sont liés tels qu'individus, relation, réciprocité.

0.8. Difficultés rencontrées

Aucun travail scientifique n'est facile. Etant donné que nous avons un nouveau cadre de recherche en philosophie politique, la découverte de la méthode d'analyse de philosophie politique a été problématique dans le travail de bibliothèque où beaucoup d'ouvrages ont été consultés. Ici, des questions avaient été posées au préalable, voire avant d'entrer dans la bibliothèque : de quels penseurs politiques qui ont fait de telle approche nous devons consulter et

²¹ AUGÉ P., *Larousse du XX^{ème} siècle*, T.2., Edition Larousse, 1928, p. 340.

²² *Ibidem*

²³ MISRAHI R., *La philosophie politique et Etat d'Israël*, Mouton. Paris. Haye, 1975, p.18

nous référer ? Quel est son ouvrage ? Pas mal de temps a été sacrifié pour ce travail.

Aussi, notre travail nécessite des moyens financiers et matériels pour aller recueillir des informations. Sur ce même point des informations, le choix des informateurs a été aussi problématique car, tous les auteurs du texte « Burūndi Bwācu » ne sont pas encore en vie. Ils n'ont pas laissé aucun document expliquant ce texte, sauf quelques passages expliqués par l'Abbé Marc BARENGAYABO dans les entretiens qu'il avait accordé au journal « UBUMWE » en 2011 et journal « IWACU » au mois de Mars 2012, et il est décédé le Mercredi 13 Mars, 2013.

Ensuite, à cause du climat sociopolitique redoutable au Burundi pour les élections de 2015, nous avons eu des problèmes d'accessibilité dans les hauts services tant publics que privés pour recueillir des informations. Certains avaient peur de nous fournir des informations du fait que nous serions des espions, les autres pensaient à leur sécurité. Les autres m'orientaient dans le Ministère de l'Intérieur et de Formation Patriotique pour le document qu'ils ont fait en groupe d'experts nationaux.

En fin, on ne peut pas ignorer la problématique de traduction d'une langue en une autre, c'est-à-dire du kirundi en Français. Nous savons bel et bien qu'il y a des mots rundi difficiles à traduire en français comme les proverbes, les mots techniques. Ces problèmes sont entre autres : l'impénétrabilité lexicale et réciproque du Kirundi et du français qui se prête à toutes combinaisons ; difficultés de terminologie comme par exemple « Ubushîngantāhe » signifierait « Honnêteté, sagesse, respect,..., et enfin la question des langues et leurs civilisations où l'homophonie et l'homographie causent des problèmes de sens dans la traduction par exemple « umurūndi » qui est tout citoyen burundais, et « umurūndi » qui est la jambe de l'homme.

CHAPITRE I : CADRE THEORIQUE ET CONCEPTUEL

I.1. Vue panoramique sur le Burundi

Comme le présent travail de recherche se focalise sur le Burundi, il nous est intéressant d'évoquer la situation géographique, historique, et culturelle du Burundi afin de faciliter la compréhension aux lecteurs. Aussi, nous ne pouvons pas parler de l'indépendance du Burundi sans toute fois évoquer en bref la période précédente, et comment ladite indépendance a été acquise et proclamée.

I.1.1. Cadre géographique

I.1.1.a. Présentation géographique du Burundi

Le Burundi, Etat d'Afrique orientale est enclavé. Il est situé à 1200 Km de l'Océan Indien, à 2000 km de l'Océan Atlantique. Il est proche de l'Equateur et est entouré du Rwanda au Nord, de la Tanzanie à l'Est et au Sud, et à l'Ouest de la République Démocratique du Congo. Il a une superficie de 27.834km². Cette dernière inclut la surface des eaux territoriales du Lac Tanganyika qui couvre un peu plus de 2000km². Cette superficie est comparable à celle de bien d'autres pays du globe :« Albanie (29.000 km²), Lesotho (30.355 km²), Belgique, son ancienne métropole (30.500km²), Guinée Equatoriale (28.000 km²), Djibouti (23.000 km²), Haïti (27.750 km²), Gambie(11.300 km²), Pays-Bas (34.000 Km²), Liban (10.400 km²), Israël (21.600 km²), Jamaïque (11.425 km²), Qatar (11.400 km²), Koweït (17.800 km²), Swaziland (17.363 km²), Rwanda (26.338 km²) etc ». ²⁴

I.1.1.b. La situation climatique

Selon Emile MWOROHA, « le Burundi jouit d'un climat tropical d'altitude, déterminé par la circulation atmosphérique des masses d'air de l'Afrique orientale et par son altitude et son relief. On y trouve donc des nuances sensibles selon les régions ; plaines de l'Imbo chaudes (moyenne de 20° à 30°) et sèches, chaîne de la Kibira fraîche (moins de 15°) et très arrosées, plateaux au climat tempéré (17° à 20°) à saison sèche de plus marquée vers le Nord-Est et l'Est du pays.

²⁴ Dictionnaire Super Major, Larousse-Bordas, 1997, pp.1293-1317

On distingue trois grandes saisons : une grande saison des pluies de Mars à Mai environ, dite « Urushâna » ; une saison sèche de Juin à Septembre, dite « Ici » ; une petite saison des pluies d'Octobre à Février, dite « Agatâsi ».

On observe aussi un ralentissement des précipitations en Janvier et Février qui conduit à parler de « petite saison sèche » dite « Umukubêzi »²⁵.

C'est ce qu'on appelle le rythme pluviométrique à quatre temps, marqué par deux maxima et deux minima.

I.1.1.c. L'hydrographie

Le réseau hydrographie comprend un grand nombre des rivières, courtes et torrentielles dans les Mirwa, plus longues, et moins rapides ailleurs, parfois, marécageuses, en particulier dans le Kumoso et dans le Bugesera. La Malagarazi et la Rusizi qui alimentent le lac Tanganyika sont les deux principales rivières qui appartiennent au bassin du Congo. Le Bassin du Nil reçoit les eaux de la Kanyaru et celles de la Ruvubu. Ce cours d'eau est le plus important du Burundi. Il se jette dans l'Akagera, etc...

I.1.2. Cadre historique

L'histoire du Burundi ne date pas d'hier et est très vaste. Auparavant, le Burundi était un Royaume unifié et caractérisée par une solidarité totale. Mais, le 08 Juillet, 1878, les premiers missionnaires catholiques Pères DENIAUD et DROMAUX s'installent à Rumonge. Après ces évangélistes et d'autres, les colonisateurs entraient au Burundi. Par ailleurs, le Burundi a connu des hommes forts qui ont pu faire preuve de courage et de patriotisme. C'est le cas de la bataille de 1880-1884 où les burundais ont battu les troupes de Mohamed Bin Kalfan surnommé « RUMARIZA ». Malgré cette résistance indéniablement marquante, le Burundi a fini par être colonisé durant 59 ans d'abord par l'Allemagne, ensuite par la Belgique.

I.1.2.a. Colonisation Allemande

En 1896 c'est l'installation du premier poste militaire allemand à KAJAGA près du Delta de la Rusizi. Pendant la guerre de conquête et afin de soumettre le Roi MWEZI GISABO, le Capitaine Von BETHE s'est associé à deux chefs burundais dissidents et ennemis du Roi : KIRIMA et MACONCO.

²⁵ MWOROHA E., *Histoire du Burundi des origines à la fin du XIX^e siècle*, Paris, Hattier, 1987, p.36.

La bataille décisive dirigée par le Capitaine Von BERINGE se livra à Mugeru et aboutit à la soumission du Roi MWEZI GISABO au traité de Kiganda le 06 /06 / 1903. Cette date marque les débuts officiels de la colonisation du Burundi et de la politique coloniale « diviser pour régner ».

I.1.2. b. Colonisation belge

Jérôme SINDUHLJE précise que « le 20 septembre 1916, les Belges succèdent aux Allemands au Burundi après la défaite de ces derniers au lendemain de la guerre 1914-1918. 1919-1946 mandat belge sur le Burundi signé par les sociétés des Nations le 17 Mai 1946. Du 13 Décembre 1946 au 1^{er} Juillet 1962, tutelle belge sur le Burundi approuvé par l'assemblée générale de l'ONU.»²⁶

I.1.2.c. Le Burundi indépendant et Souverain

Le Burundi a connu une autre période très marquante dans l'histoire. C'est la marche vers l'autodétermination et la souveraineté nationales datant de 1958-1962. C'est-à-dire la conquête de l'indépendance du Burundi qui fut proclamée le 1^{er} Juillet, 1962. Cette date marque le retour de la souveraineté nationale. Quels en sont alors les symboles du Burundi souverain ? Il s'agit des éléments suivants:

1. L'Hymne national « Burūndi Bwācu » adopté en 1962
2. Le Drapeau national du Burundi en trois couleurs : le rouge symbolisant la lutte pour l'Indépendance, le blanc la paix et le vert l'espérance.
3. Les Armoiries du Burundi qui symbolisent la puissance.
« Les Armoiries de la République du Burundi furent adoptées en 1966 et se décrivent ainsi : De gueules à la tête bordure d'or, une tête de Lion en ce centre. Le blason est soutenu par trois lances traditionnelles africaines et posé sur une ceinture d'argent avec la devise nationale : *Unité, Travail, Progrès* »²⁷.
4. Les Billets de la Banque de la République du burundi

²⁶ SINDUHLJE J., *Echelle des responsabilités dans les guerres et conflits africaines, pays du COMESA. Cas du Rwanda et du Burundi*, Bujumbura, 2002, p.71,

²⁷ [Http://fr.wikipedia.org/wiki/ les armoiries-du-Burundi](http://fr.wikipedia.org/wiki/les_armoires-du-Burundi). Consulté le 20/5/2017

Pour ces symboles du Burundi souverain, le drapeau et les armoiries de 1962 à 1966 ont été remplacés par d'autres, du fait que le Royaume du Burundi est devenu République du Burundi. (Voir les photos en annexe).

Tout cela nous montre que le Burundi a reçu son indépendance. Mais alors, le Burundi de 1962 à nos jours est-il pratiquement indépendant et souverain ? Les visées pragmatiques nous donneront des réponses à cette question.

1.1.3. La culture

Par culture, nous entendons *« l'ensemble de traditions, d'informations, d'apprentissages ou d'éducation reçue, d'imprégnation par le milieu, qui intègre les membres d'une société donnée à une sorte de patrimoine intellectuel et affectif, propre à caractériser cette société. Langage, art, usages, tables de valeurs donnent à cet ensemble culturel un faciès qui le distingue des autres groupes sociaux. »*²⁸

De cette définition, retenons les trois grandes formes de manifestations culturelles : la langue, la pratique et l'art. Le Burundi est un pays connaissant une seule langue nationale : « **Ikirundi** ». Cette langue est commune à toutes les trois ethnies composant la population burundaise dont les Hutu, les Tutsi et les Twa. Et le mot ethnie se définit comme *« Un groupement organique d'individus de même culture et parlant la même langue. »*²⁹

Ainsi, retenons deux éléments importants : même culture et même langue, étant donné que chaque société a sa propre culture. Partant de tout cela, une série de questions émergent pour le cas du Burundi. Quelle est la langue propre à chacune de ces trois ethnies ? Il me semble qu'elle n'a plus existé. Quelle est la pratique propre aux Hutu que les Tutsi et les Twa n'ont pas et vice-versa ? Quel est l'art des Tutsi dont les Hutu et Twa sont incapables etc.... ? Il me semble qu'il n'existe ni la pratique ni l'art propres à chaque ethnie. En plus de ça, les colonisateurs en nous divisant ils mesuraient les nez (Gupima amazuru) et la taille des Burundais. Ainsi, quelle est la forme des nez des hutu, des tutsi et des twa ? Aussi quelle est la taille de chaque ethnie ? Il nous semble très douteux voire impossible de les distinguer avec ces critères.

²⁸ SOURIAU E, *op.cit.*, p.421

²⁹ *Dictionnaire Grand Larousse de la langue*, vol.3, p.1973, p.2619.

Cependant, pour les hypothèses du peuplement et la question des ethnies au Burundi, Emile MWOROHA dit que l'anthropologie de la tradition coloniale a imposé l'image d'une population coupée en trois ethnies : Batwa, Bahutu, Batutsi et en précise ces propos:

« Or, contrairement à ce qui peut être observé dans d'autres régions d'Afrique (par exemple pour les migrations des Lwo en Ouganda au VII^{ème} siècle ou pour celles des Massaï jusqu'en Tanzanie actuelle au XVIII^{ème} siècle), aucune preuve linguistique ou historique n'a pu réellement être fournie de cette théorie, obligeant ses vulgarisateurs à des acrobaties intellectuelles : c'est ainsi qu'on a imaginé que les Batutsi avaient « oublié leur langue » ou que les Bahutu avaient dû « occulter leur histoire », comme si le Kirundi et les traditions orales du Burundi n'étaient pas le patrimoine commun de toute sa population , au cœur de l'Afrique des langues bantu. »³⁰

Pour tout cela, il nous est difficile d'affirmer qu'au Burundi il existe trois ethnies. Mais, qu'il existe une seule ethnie appelée « **Abarūndi** » subdivisée en trois grandes familles burundaises appelées « **les tribus** » (**Imiryāngo mikurú y'Abarūndi**) : les Hutu, les Tutsi, et les Twa. Qu'est alors une tribu ?

Une tribu est « *un groupe humain rassemblant plusieurs familles sous l'autorité d'un même chef et sur un territoire donné. Syn. Clan. C'est une grande famille.* »³¹

Donc, une tribu est une grande famille fondée sur la parenté et partageant les mêmes intérêts et opinions. Pour plus de précision, nous pouvons schématiser l'ordre croissant d'inclusion de ces grandes familles :

Individu → Ménage → Famille → Lignage → Clan → Tribu → Ethnie

Cela pour affirmer qu'au Burundi, l'**ethnie** est Abarundi ; les **tribus** sont les Hutu, les Tutsi et les Twa ; les **clans** sont les Bajiji, Bahanza, Bashubi, Bakambazi, Bazige, Bayange, Baremera, Banyakarama ... ; les **lignages** sont les descendances d'un même ancêtre commun (arbre généalogique).

³⁰ MWOROHA E., *op cit.* p.92

³¹ [Http // www.dictionnaire.com](http://www.dictionnaire.com) > Accueil > Dictionnaire. Consulté le 20/ 05/ 2017

I.2. Elucidation des concepts connexes au sujet

Le présent point concerne la définition de certains concepts-clés qui nous permettent de bien pénétrer notre travail de recherche. Il s'agit entre autre de : Glorification, patriotisme, patriote, patrie, civil, hymne national, la philosophie politique, la politique, le pouvoir politique, action politique, l'Etat, citoyen, parti politique, et société civile.

I.2.1. Glorification

Selon le *DICTIONNAIRE GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE*, étymologiquement, le mot « glorification » du bas latin ecclésiastique « glorificatio,-tionis » « glorification » de « glorificatum, supin de la glorificare » « grande louange » désigne « l'action de glorifier, le résultat de cette action. »³²

Pour bien comprendre ce concept, il faut partir de la définition de son verbe dérivé « glorifier » qui signifie « honorer quelqu'un ou quelque chose en proclamant ses mérites, sa gloire »³³. Et le mot « gloire » du latin « gloria » se définit comme « la célébrité, renommée éclatante et répandue dans un très vaste public, tenant à des mérites, des actions ou des œuvres jugées remarquables. »³⁴

De ce fait, la glorification est une grande exaltation, louange où l'on chante les bienfaits, l'état de satisfaction de la nation pour son pas franchi.

I.2.2. La patrie

Selon Paul FOULQUIE , étymologiquement le mot « patrie » vient du latin « patria », féminin de l'adjectif « patrius » « qui appartient au père », « pater », d'où « terra patria » « la terre des pères », puis par ellipse du sujet « patria » qui signifie la « patrie » désigne « le pays natal, celui dans lequel on se considère comme chez soi. »³⁵

³² *Dictionnaire Grand Larousse de la langue française en six volumes*, Tome II, librairie Larousse, 1972, p.2247,

³³ ROBERT P., *Dictionnaire alphabétique et analogique de la langue française*, Tome 3, Paris, 1963, p.313

³⁴ *Idem*, p.310

³⁵ FOULQUIE P., *op.cit*, p.568

Avec cette définition, nous comprenons que la patrie est un héritage sacré qui nous est légué par nos grands pères. Nous devons le garder contre toute attaque et travailler pour sa prospérité et sa grandeur, tout en honorant nos grands pères.

I.2.3. Le patriotisme

Paul ROBERT définit le terme « patriotisme » comme « *l'amour de la patrie; désir, volonté de se dévouer et au besoin de se sacrifier pour la défendre, en particulier contre les attaques armées.* »³⁶

Dans le patriotisme, tous les citoyens sont contraints à se donner corps et âme en défendant leur pays contre tout agresseur dont l'attaque armée, et aussi à le défendre pour sa prospérité et sa grandeur. De là, naissent deux vertus du patriotisme : l'amour de défendre la patrie contre les attaques et celui de la défendre pour sa prospérité ou développement.

La même source précise que le patriotisme diffère du civisme en ce qui concerne moins le respect du bien public et plus la défense de la patrie contre un agresseur extérieur ; du nationalisme en ce qu'il ne suppose pas le culte exclusif de la nation.³⁷

I.2.4. Un patriote

Le mot « patriote » se définit comme « *celui ou celle qui aime sa patrie et le prouve par ses actes.* »³⁸

Ainsi, le patriote doit le prouver à travers ses actes concrets et mettre en application ses engagements envers sa patrie. Celui qui aime bien sa patrie ne recourt plus aux étrangers, comme le précise bien Jean Jacques ROUSSEAU en disant que « *tout patriote est dur aux étrangers : ils ne sont d'hommes, ils ne sont rien à ses yeux.* »³⁹

³⁶ ROBERT P., *op.cit*, p.53

³⁷ *Ibidem*

³⁸ *Dictionnaire Grand Larousse de la langue française*, Tome V, librairie Larousse, p.4087.

³⁹ ROUSSEAU J.-J., *Emile I*, cité par Paul ROBERT, *op.cit*, p.53

I.2.5. La politique

Paul FOULQUIE définit la « politique » du grec « politikè », comme « art ou science des choses de la cité « polis ». *Le gouvernement effectif de l'Etat, l'action pour la conduite du pouvoir* ». ⁴⁰

Pour cette définition, Jean Jacques ROUSSEAU le dit mieux en ces propos :

« La politique est l'art d'administrer une société, d'y maintenir la paix sociale, de transformer la législation pour l'adapter aux modifications entraînées par l'histoire, de contrôler les diverses activités des hommes de telle sorte que les institutions soient justes et efficaces, de régler les relations entre l'Etat et les autres Etats. » ⁴¹

Le même auteur continue en disant que nous parlons de la politique financière, scolaire, économique, sociale. Mais nous mettons un autre accent, lorsque le mot s'applique à l'art de conquérir ou de conserver le gouvernement. Aussi pour lui, la politique implique d'abord l'éducation du citoyen. Seuls des hommes éclairés ne se laisseront pas duper par d'insidieuses propagandes, ils auront pour unique passion l'amour de la patrie, seuls, ils pourront établir une société juste. Tant que nous serons incapables de ces efforts, nous resteront esclaves. ⁴² Donc, la politique est l'ensemble des efforts fournis en vue de participer au pouvoir et influencer sa répartition.

I.2.6. La philosophie politique

La philosophie politique se définit comme « *la branche de la philosophie qui étudie les questions relatives au pouvoir politique, à l'Etat, au gouvernement, à la loi, à la politique, à la paix, à la justice et au bien commun entre autres.* » ⁴³

Cette définition nous montre les thèmes que la philosophie politique traite. En tant qu'une recherche politique, elle est fondée sur la recherche d'un universel, guidée par la question du juste, du meilleur et de la légitimité, c'est-à-dire que l'étude se fait par biais d'une interrogation permanente sur les modèles de l'organisation de la cité.

⁴⁰ FOULQUIE P., *op.cit*, p.551

⁴¹ ROUSSEAU J-J., *op.cit.*, p.16

⁴² *Idem*, p.26

⁴³ [Fr.wikipedia.org/wiki/philosophie_politique](http://fr.wikipedia.org/wiki/philosophie_politique). Consulté le 28 Février 2015.

I.2.7. Le pouvoir politique

André LALANDE définit le pouvoir comme « *l'autorité ; un corps constitué qui exerce cette autorité ; gouvernement.* »⁴⁴

Cette définition nous renvoie à la faculté de commander et d'exiger politiquement quelque chose dans la cité. Par ailleurs, Camille DREVET la précise mieux en ces propos :

*« Le pouvoir politique est ce qui permet de diriger les affaires du pays par l'intermédiaire des délégués de la Nation. Si les rouages de la vie nationale atteignaient ce degré de perfection qui leur permettrait de fonctionner automatiquement, il ne serait plus nécessaire d'avoir de délégués. Ce serait alors un Etat d'anarchie éclairée. Dans un tel pays, chacun serait son propre maître. Il se dirigerait lui-même, de façon à ne rien gêner son voisin. »*⁴⁵

Donc, le pouvoir politique est un des moyens de permettre aux hommes d'améliorer leurs modes de vie dans la cité.

I.2.8. L'action politique

Selon Hannah ARENDT, « *l'action politique est, idéalement, ce qui détermine la vie sociale en l'organisant en vue de l'obtention d'un bien commun, et en même temps elle est ce qui permet à une communauté de prendre des décisions collectives du fait qu'elle serait mue par un « vouloir vivre ensemble.* »⁴⁶

Néanmoins, l'action politique c'est la conduite et la mise en œuvre des projets de sociétés communes, pour le salut national, que le gouvernement en place s'est assigné dans tous les domaines de la vie du pays.

⁴⁴ LALANDE A., *Vocabulaire technique et critique de la philosophie*, PUF, Paris, 1972, p.507

⁴⁵ DREVET C., *Gandhi : sa vie, son œuvre avec exposé de sa philosophie*, PUF, Paris, 1967, p.238

⁴⁶ ARENDT H., *Qu'est-ce que la politique ?* Le Sueil, Paris, 1995. Cité par Patrick CHARAUDEAU P., *Le Discours politique, les masques du pouvoir*, Librairie vuibert, 2005, p.12

I.2.9. Un Parti politique

« Un parti politique est une association sans but Lucratif dotée de la personnalité civile et regroupant des citoyens autour d'un projet de société démocratique fondé sur l'unité nationale, avec un programme politique distinct, aux objectifs précis, dicté par le souci de servir l'intérêt général et d'assurer l'épanouissement de tous les citoyens. »⁴⁷

Cette association a pour le but ultime de conquérir et de sauvegarder le pouvoir politique. Les partis politiques sont des organisations très structurées dont le statut et le financement sont régis par la loi. Ces structures conditionnent les partis politiques de perdurer, de s'implanter dans le corps électoral, travailler efficacement à la conquête du pouvoir, et convaincre les électeurs afin de mettre en œuvre leur programme politique qu'ils auront élaboré. Ces traits caractéristiques, voire définissant les partis politiques véhiculent leur caractère patriotique.

I.2.10. L'hymne national

« On appelle hymnes nationaux, des hymnes réputés patriotiques, que l'on exécute dans des cérémonies officielles, et qui sont supposés représenter les nations dont ils constituent l'emblème. Ces hymnes peuvent avoir aussi un rôle incitateur, et se tourner vers l'avenir. En tant qu'hymnes, ils ne servent pas seulement à représenter, mais à exalter (qu'on exalte une nation, ou quelque valeur qui serait pour elle fondamentale). »⁴⁸

Avec cette définition, nous comprenons bel et bien que l'hymne national est un chant solennel exaltant la patrie, l'indépendance acquise, les vertus guerrières des citoyens, et la puissance de la nation. Aussi, cette définition précise que ledit hymne formule mieux tous les projets communs de société pour l'avenir de cette patrie dont sa prospérité, sa grandeur et sa défense contre toute attaque.

⁴⁷ Loi n°1006 du 26 Juin 2003 portant organisation et fonctionnement des partis politiques au Burundi.

⁴⁸ FOULQUIE P., *Dictionnaire de la langue philosophique*, PUF, Paris, 1962, p.526

I.2.11. L'Etat

Thomas HOBBS définit l'Etat comme « *le pouvoir de créer ou de casser la loi, avec pour objectif unique de donner aux sujets la sécurité* »⁴⁹.

De cette définition, l'idée de trois formes de pouvoirs émerge : le pouvoir législatif pour adopter les lois ; le pouvoir exécutif qui exécute ces lois ; c'est-à-dire le gouvernement tout entier ; et enfin le pouvoir judiciaire qui a pour rôle de sanctionner ceux qui outrepassent ces lois. Tout cela pour protéger les citoyens et la nation contre tout danger. Car, selon le même auteur, l'Etat est l'émanation de la crainte des hommes ; ceux-ci redoutant que renaissent les guerres individuelles incessantes, ont institué l'Etat :

*« Car, armé du droit de représenter chacun de ses membres du Commonwealth (Etat), il détient par là tant de puissance et de force qu'il peut, grâce à la terreur qu'il inspire, diriger la volonté de tous vers la paix à l'intérieur et à l'aide mutuelle contre les ennemis de l'extérieur. »*⁵⁰

I.2.12. Un Citoyen

Le GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE définit le citoyen comme « *Un membre d'un Etat, considéré du point de vue de ses droits politiques (par opposition à certains condamnés aux interdits, aux étrangers et ses devoirs envers son pays.* »⁵¹

Donc, le citoyen est celui qui jouit des droits propres aux membres d'un Etat. C'est un ressortissant, un républicain devant réaliser ses devoirs envers sa patrie. Il doit faire preuve de patriotisme et le prouver par des actes concrets.

I.2.13. Le civil

Selon le GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANÇAISE, le mot « civil », adjectif, du latin « civilis », de « civis » « citoyen » désigne « *ce qui concerne les citoyens, la collectivité des citoyens : vie civile* »⁵²

La même source continue en disant que le mot « civil » « se dit, spécialement par opposition à militaire, par opposition à l'ecclésiastique ou à religieux ; par opposition politique pour désigner les droits garantis par la loi à tous les

⁴⁹ HOBBS Th., *op.cit.*, p.261

⁵⁰ *Idem*, p.273

⁵¹ *Dictionnaire Grand Larousse de la Langue Française*, Librairie Larousse, V₂, 1972, p.748.

⁵² ⁵² *Dictionnaire Grand Larousse de la Langue Française*, Librairie Larousse, V₂, 1972, p.748.

citoyens considérés comme personnes privées : l'exercice des droits civils est indépendant de l'exercice des droits politiques, et en droit, se dit par opposition à criminel et à correctionnel pour désigner ce qui concerne les particuliers et leurs conflits. »⁵³

De ce fait, le civil est tout ce qui est propre aux habitants de la cité ou Etat ; d'où le nom société civile.

1.2.14. La société civile

Ce terme a intéressé beaucoup d'auteurs et de doctrines morales. En droit, «*On appelle société civile, une société non commerciale, soumise au droit civil* »⁵⁴. Une autre source ajoute que «*la société civile est le domaine de la vie sociale, civile organisée qui est volontaire, largement autosuffisant et autonome de l'Etat. Une élection est un des événements principaux où la société civile se trouve mobilisée, notamment à travers l'éducation de l'électorat. C'est le corps social par opposition à la classe politique.* »⁵⁵

Pour ce, la société civile est une auto-organisation de la société en dehors de tout cadre institutionnel, administratif et commercial ; elle s'occupe de la vie sociale dans la société. Saint AUGUSTIN pour sa part, dit que la «*la société civile représente alors, en tant que Communauté organisée, la sortie de l'Etat de nature. En ce sens, la société civile et l'Etat sont identiques.* »⁵⁶ Par ailleurs, Larry DIAMOND, Professeur à l'Université de Stan Ford, des Sciences politiques et de sociologie, aux Etats-Unis, dit que la «*société civile est le domaine de la vie sociale organisée, qui se fonde sur le volontariat, la spontanéité, une autosuffisance, l'autonomie vis-à-vis de l'Etat, qui est lié par un ordre légal ou un ensemble de règles communes.* »⁵⁷

Imerio SEMINATORE ajoute qu'aujourd'hui on est à l'Etat post-moderne et post-national. Dans cette perspective la «*société civile est devenue un état de*

⁵³ *Idem*, p.750

⁵⁴ [Http // www.toupie.org /dictionnaire/société civile.](http://www.toupie.org/dictionnaire/société%20civile) Consulté le 20/03/2015

⁵⁵ [Http// Fr.wikipedia.org/wiki/société civile.](http://Fr.wikipedia.org/wiki/société%20civile) Consulté le 20/03/2015

⁵⁶ *Idem*

⁵⁷ [Http// Fr.wikipedia.org/wiki/société civile.](http://Fr.wikipedia.org/wiki/société%20civile) Consulté le 20/03/2015

l'économie, de la culture, de l'assistance, de la solidarité, de la transformation des mœurs. La société civile embrasse tout le social. »⁵⁸

De tout cela, nous sous-entendons le caractère interventionniste dans la vie sociale des sociétés civiles, tout en travaillant selon les lois établies par l'Etat : les conditions qui doivent être remplies et les avantages à créer une société civile, et comment elles fonctionnent. S'agissant du caractère patriotique qui anime ces deux entités (Etat et société civile) dans leurs objectifs, nous comprenons bel et bien que l'Etat et société civile se complètent mutuellement dans ce qui est de la réalisation de leurs projets de société. Là où l'Etat n'arrive pas à satisfaire les citoyens à leurs besoins, la société civile s'y intervient en le complétant. Donc la société civile se distingue de l'Etat, c'est-à-dire le social et le politique.

En kirundi, le terme « société civile » est bien compréhensible selon ses appellations synonymiques. Il s'agit entre autre de :

1° *Amashírahámwe adakíránira ivyĩcaro vyā politike*

/Les associations qui ne militent pas pour les sièges politiques/

2° *Amashírahámwe adaharánira inyungú zā politike*

/Les associations qui ne militent pas pour les intérêts politiques /

3° *Amashírahámwe atahoyēgámiye mu vyā politike.*

/Les associations apolitiques /

4° *Amashírahámwe yīgēnga.*

/ Les associations indépendantes/

5° *Amashírahámwe aharánira agatēká kāzina mūntu.*

/Les associations qui militent pour les droits de l'homme/

Ces trois premières appellations contiennent chacune le morphème de négation «-ta-» du Kirundi traduit en français « ne...pas » appliqué au mot politique. C'est la négation de la politique dans ces associations ; autrement dit ce sont **des associations apolitiques**. La quatrième appellation est précise et la cinquième vient pour conclure ces quatre dernières en montrant bel et bien le cahier de charge des sociétés civiles : la défense des droits de la personne humaine.

⁵⁸ SEMINATORE I, dans son discours de la soirée de clôture de l'Academi Diplomatica Europaea à l'institut Européen des Relations internationales (I.E.R.I) du 01/7/2013. Cité sur http://www.ieri.be/Fr/publications/wp/2013/Juillet/la_pensée_politique_de_Machiavel_dans_la_constitution_de_l'Etat_moderne. Consulté le 19/10/ 2014

Pour cela, nous pouvons dire que les sociétés civiles sont l'ensemble des associations sans but lucratif et à caractère exclusivement patriotique ayant pour mission la défense de droits humains.

I.3.La notion de philosophie politique

I.3.1. Une approche de la notion de philosophie politique

Le concept « philosophie politique » est fait de deux vocables différents : « philosophie » et « politique ». Pour plus de clarté, il vaut mieux partir de la définition de chaque mot, puis les condenser. L'un est un qualificatif « politique », l'autre est un substantif « philosophie ». Selon Paul FOULQUIE, la « philosophie » du grec « philos » « amour », et « Sophia » « sagesse » est donc la recherche de la sagesse. « *La philosophie est donc par vocation une science rationnelle, une explication du réel.* »⁵⁹ Donc, la philosophie est un savoir rationnel, une étude critique et réflexive de ce que les sciences proprement dites envisagent directement.

Quant au mot « politique » du grec « politikè » (sous entend technè), art ou science des choses de la cité (polis). Désigne « *ce qui concerne le gouvernement de l'Etat* »⁶⁰. Donc, c'est la manière d'organiser la cité ou l'Etat.

Si nous essayons de fusionner les définitions de ces deux termes en une seule, nous pouvons dire que la philosophie politique est une science rationnelle sur la manière d'organiser et de diriger la cité ou l'Etat.

I.3.2. Les points de vue de certains penseurs politiques et doctrines philosophiques.

La notion de philosophie politique a intéressé beaucoup de penseurs politiques et doctrines philosophiques et en ont donné leurs points de vue. Selon l'ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS FRANCE :

« La philosophie politique se définit comme la tentative de saisir par la pensée la nature (structure fondamentale) de l'Etat. Elle n'est pas une science positive des phénomènes politiques, des facteurs observables, des faits statistiques, etc., données dont elle profitera pour pouvoir vérifier ses propres affirmations ; essentiellement, elle se demande ce qui fait que tel

⁵⁹ FOULQUIE P., *op.cit.*, p.230

⁶⁰ *Idem*, p.550

fait, tel texture de faits relèvent de la politique ou lui importent. Elle veut comprendre la vie des hommes en communauté, laquelle forme de vie constitue pour elle le fait fondamental. Toute philosophie politique développe ainsi, ou du moins implique, une anthropologie philosophique. »⁶¹

De cela, découle que la philosophie politique se réfère à l'histoire : l'histoire politique, des mœurs, de religions, etc. Par ailleurs, Nicolas MACHIAVEL, philosophe du pouvoir politique et fondateur de la philosophie politique moderne, à la recherche d'un chef d'Etat idéal dit :

« La question du rapport entre l'Etat, le pouvoir, la politique et morale est au cœur de la pensée de MACHIAVEL : Qu'est-ce qu'un bon chef d'Etat ? Quelles qualités font un bon politique ? Comment doit-il gérer la vie politique ? »⁶²

Machiavel réfute toute conception morale du pouvoir :

« Le chef d'Etat ne doit pas obéir à une morale fixe, mais s'adapter aux circonstances. C'est ce qu'il appelle la fortune (Fortuna, en latin, qui signifie la chance, le destin). En dissociant la morale du pouvoir, il ne dit pourtant pas que le chef de l'Etat doit être immoral, mais qu'il peut s'affranchir de la morale si c'est nécessaire. C'est ce qu'on appellerait, aujourd'hui le pragmatisme, ou le primat de la fin sur les moyens. Autrement dit, le chef de l'Etat doit maîtriser et faire fois de tout idéalisme qui le contraindrait à moraliser sa politique. »⁶³

Il faut que le chef d'Etat fasse tous les moyens possibles pour se maintenir au pouvoir et pour pacifier et organiser la cité. Par ailleurs, Léo STRAUSS dit que *« la philosophie politique se caractérise donc en premier lieu par un rapport à la fois nécessaire, indépassable et indéfiniment problématique avec les expériences et les opinions effectivement présentes dans la politique « réelle » de la cité. »⁶⁴*

⁶¹ Dictionnaire Encyclopedia Universalis France, vol.13, S.A., 1968, p.225

⁶² MACHIAVEL N., *Le Prince*, 1953, cité sur fr.wikipedia.org/wiki/philosophie_politique. Consulté le 28/2/2015

⁶³ *Ibidem*

⁶⁴ STRAUSS L., *Qu'est-ce qu'une philosophie politique*, 1992. Cité dans Dictionnaire Encyclopedia Universalis France, S.A.vol.13, 1968, p.237

Néanmoins, la réflexion sur la politique de la cité se fait à partir de la situation politique (réelle) dans laquelle le pays se trouve. C'est pourquoi, l'ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS continue à nous dire :

« Chez Platon, les discours usuels sont le point de départ de l'enquête, mais celle-ci n'aboutit qu'au prix d'une « révolution du regard » qui suppose une rupture avec l'opinion. Chez Aristote, l'enquête porte directement sur la « nature » du politique, elle intègre la discussion des opinions communes, et elle opère comme si la philosophie prolongeait les débats de la cité, qui mettent en présence les prétentions respectives de ses différentes parties (le peuple, l'aristocratie) »⁶⁵.

Les régimes réels bénéficient d'une présomption de légitimité et cela entraîne un changement majeur dans la détermination de l'excellence politique, le régime meilleur : monarchie, aristocratie, ou la démocratie. On pourrait aisément construire à partir de ces exemples de Platon et d'Aristote deux types idéaux du philosophe politique :

« Les philosophes du premier type privilégieraient la voie négative et aporétique de la critique du sensible et de la positivité. Ceux du type contraire mettraient au premier plan l'autocompréhension naturelle (et contradictoire) des communautés. »⁶⁶

De là découlent deux conséquences importantes pour la philosophie politique, selon la même source:

« La première est de rapprocher les discours philosophiques de la manière dont les communautés se comprennent naturellement : l'activité du philosophe consiste d'abord à « expliciter » les postulats de la communauté (cité), à produire les concepts qui permettent de penser la diversité des régimes et à conférer tout leur sens aux arguments présents dans le débat public. La seconde conséquence, c'est que les ambitions réformatrices du philosophe « réaliste » sont plus faciles à satisfaire que celles de Platon : si l'excellence politique est toujours relative à certaines conditions, il n'ya aucune raison de principe de renoncer à la réaliser. »⁶⁷

Il faut que le philosophe aide les citoyens en particuliers les politiciens à la compréhension de leurs postulats présents dans la cité faisant objet de débat.

⁶⁵ Dictionnaire Encyclopedia Universalis France, vol.13, S.A., 1968, p.482

⁶⁶ Idem

⁶⁷ Idem

La même source concrétise en disant que la philosophie politique se définit comme « *la recherche de ce qui constitue l'Etat en tant qu'organisation d'une communauté historique qui permet à celle-ci de prendre des décisions engageant sa forme de vie et sa survie.* »⁶⁸

Avec cette définition, nous comprenons bel et bien que, face à une telle ou telle autre situation, l'Etat doit prendre des décisions pour le salut de la nation et le bien-être des citoyens. Cependant, de multiples questions surgissent à l'endroit du décideur : Comment la décision est-elle prise ? Pour qui ? Sur quoi portent les choix ? Quand convient-il d'en prendre ? Dans quelles limites le choix est ouvert ?... Ainsi, Patrick CHARAUDEAU le précise en disant :

*« La philosophie politique (ou la philosophie du politique) s'interroge sur les fondements de la pensée politique et catégories qui la composent. Il semble que ce qui justifie le lien de réflexion ce soit une interrogation permanente sur les modèles d'organisation de la cité. »*⁶⁹

La réflexion politique est toujours guidée par une interrogation permanente sur les modèles d'organisation rationnelle de la cité. Par ailleurs, Jacques MESSAGE, Joel ROMAN et Etienne TANSIN ajoutent que « *la philosophie politique est certes, pour une part, une réflexion qui prend en charge toute une recherche antérieure, mais elle est aussi pour une autre part, une réflexion du temps dans lequel on vit.* »⁷⁰

La question du pouvoir est au centre de l'interrogation du philosophe. Et Robert MISRAHI les complète en ces propos :

*« La réflexion politique débouche aussi sur les moyens de la réalisation de la visée : ce terme recouvre deux domaines de signification. D'une part, les médiations institutionnelles et constitutionnelles de la réalisation de la visée politique concrète, d'autre part les moyens dans la pratique quotidienne ; ces médiations sont constituées par les régimes politiques, les structures économiques : nous évoquerons alors le socialisme et la démocratie. »*⁷¹

⁶⁸ Dictionnaire Encyclopaedia Universalis France, vol.13, S.A., 1968, p.235

⁶⁹ CHARAUDEAU P., *Le discours politique, les masques du pouvoir*, librairie Vuibert, 2005, p.24

⁷⁰ MESSAGE J., et alii, *A quoi pensent les philosophes, Autrement revue, n° 102, novembre 1988*, p.193

⁷¹ MISRAHI R., *op.cit.*, p.18

Néanmoins, la philosophie politique envisage le pragmatisme qui aboutit à la réussite pratique pour avoir une société idéale. Cette définition est concrétisée par une autre définition commune à tous les penseurs, exposant les domaines de recherche concernés en ces propos :

« La philosophie politique est une branche de la philosophie qui étudie les questions relatives au pouvoir politique, à l'Etat, à la loi, au gouvernement, à la paix, à la justice, à la politique, et au bien commun entre autre. »⁷²

En fin de compte, retenons cette définition de philosophie politique que nous jugeons comme pertinente pour le cas du présent travail de recherche. Car, selon Léo STRAUSS, *« la philosophie politique est une philosophie première et dans cette mesure la philosophie politique est éminemment problématique, elle engage toute philosophie, c'est-à-dire tous les problèmes fondamentaux de la vie humaine. »⁷³*

I.3.3. Une étude de philosophie politique : Pourquoi ? Comment ?

Comme la philosophie politique est l'étude rationnelle de l'organisation sociale et de la nature humaine, dans le contexte de notre travail, nous avons choisi d'étudier l'hymne national « Burūndi bwācu » dans le cadre de ladite Philosophie. Pourquoi ? Comment y arriver ?

Sur le pouvoir politique, l'ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS FRANCE dit:

« La lutte pour le pouvoir est au centre de la vie politique : selon les sociétés et les régimes des partis, des fractions, des clans ou des familles se battent pour prendre le pouvoir ou s'y maintenir. La réflexion sur le pouvoir est au centre de la philosophie politique : depuis Platon, elle ne cesse de se demander comment et à quelles conditions un ou plusieurs hommes peuvent gouverner toute une cité. »⁷⁴

Pour tout cela, l'essentiel reste pour la philosophie politique, la compréhension de la politique elle-même présente dans la cité. Donc, *« la philosophie politique est toujours fortement liée à un contexte discursif et civique singulier : la philosophia perennis n'existe ici que sous une forme « contextualiste. »⁷⁵*

⁷² Fr.wikipedia.org/wiki/philosophie_politique. Consulté le 05 Mars 2015.

⁷³ STRAUSS L., *idem*

⁷⁴ Dictionnaire Encyclopedia Universalis France, vol 13, S.A, 1968, p.235.

⁷⁵ RAYNAUD Ph., et alii, *op.cit.*, p.480

Notre objet d'étude est d'interpréter sémantiquement le texte « Burūndi Bwācu » en vue de dégager son sens réel. Ensuite, nous allons mener une réflexion politique sur les résultats obtenus de l'exploitation sémantique dudit texte.

Cependant, partant aussi de la définition précédemment évoquée comme pertinente à notre travail, des questions ne manquent pas en vue de savoir si au Burundi, il existerait des questions relatives au pouvoir politique, à l'Etat, à la paix, à la politique, à la loi, au gouvernement,... ? Pourquoi pareilles questions ? Comment alors guérir pour faire regner l'ordre et la paix dans la société burundaise ? Que dit l'hymne national « Burūndi Bwācu » à ces propos ? Y-a-t-il une philosophie politique sous-jacente audit hymne national ? Laquelle ? Comment y parvenir ? La manière d'y parvenir c'est le rôle de la méthode d'analyse de philosophie politique des concepts reçus du travail sémantique qui sera menée par une interrogation permanente.

Par exemple, si dans le travail sémantique nous y trouverons le thème comme « la souveraineté », ou la « liberté » nous expliciterons rationnellement ces concepts, en nous servant aussi des conceptions des certains penseurs politiques dont Thomas Hobbes, Jean Jacques Rousseau, Nicolas Machiavel, etc. Cela, tout en gardant ces deux conditions suivantes :

« La première condition pour l'avenir de la philosophie politique est donc qu'elle demeure capable de penser ce qui est.

La deuxième condition est qu'elle reste consciente de sa propre pensée, qui lui interdit de s'entendre à l'explication du sens commun des démocraties libérales : la philosophie ne peut pas se confondre avec l'opinion, même éclairée et c'est précisément ce qui fait son prix dans le monde démocratique. »⁷⁶

Cela veut dire que nous devons penser à ce qui existe réellement et ne pas prendre comme vérité ce que tel ou tel autre individu a dit, il faut réfléchir sur la politique réelle de la cité par le biais d'une interrogation permanente.

⁷⁶ RAYNAUD Ph., *op.cit.*, p.486

I.3.4. Le rapport entre la philosophie politique et la science politique

Souvent, on risque de confondre les deux disciplines alors qu'il y a une nette différence résidant dans leur finalité. Mais, elles partagent certains points de vue et certaines notions en particulier en ce qui est de l'analyse du discours.

I.3.4. a. Qu'est ce que la philosophie politique ?

Selon le site wikipedia « *la philosophie politique est la branche de la philosophie qui étudie les questions relatives au pouvoir politique, à l'Etat, au gouvernement, à la loi, à la politique, à la paix, à la justice, et au bien commun entre autres. Elle est considérée comme une des branches de la philosophie pratique à côté de la philosophie du droit et de la philosophie morale.*

En tant que recherche philosophique, elle se distingue de celles menées par les sciences humaines et sociales (sociologie, histoire, psychologie, science politique) en ce que, à la différence de celles-ci qui s'attachent à ce qui existe historiquement et particulièrement, elle est fondée sur la recherche d'un universel, guidée par la question du juste, du meilleur et du légitime.

La philosophie politique réfléchit aux questions suivantes :

- Quelle est la forme idéale de gouvernement ? Est-ce l'aristocratie, l'anarchie, la théocratie, la démocratie, un mélange des différents systèmes, ou encore le gouvernement de tous (anarchie) ?*
- Quel est le meilleur système économique ? Le système capitaliste, socialiste, ou un mélange des deux ?*
- Comment les hommes vivaient-ils avant l'avènement de l'Etat ? L'état de nature peut-il être considéré comme un paradis pré-politique ?*
- comment guérir la société des maux ? Par la religion et la spiritualité ? La sagesse ? L'absence des Lois et des règles ? Selon quels critères une société peut-elle être jugée bonne ? Par sa richesse ? Par la manière dont elle traite ses membres les plus pauvres ?»⁷⁷*

Donc, il faut une interrogation permanente sur les modèles d'organisation pour construire une cité idéale. Ainsi, la philosophie politique est une étude

⁷⁷ <http://www.lesphilosophes.com/philosophie-politique/>. Consulté le 05 Mars 2015

rationnelle sur l'organisation de la cité dont le but est la recherche du meilleur système de gouvernement pour avoir une cité idéale.

I. 3.4. b. Qu'est-ce que la science politique ?

Selon Patrick CHARAUDEAU, « *La science politique (ou la science du politique) s'interroge moins sur les fondements d'un type de pensée que sur l'action politique elle-même, en relation avec ses finalités pragmatiques et ses effets. Elle cherche à mettre en évidence les normes qui s'instaurent comme principes de gouvernance, à en déceler les raisons qui les instituent et à en mesurer les effets sur l'état des sociétés. Ainsi, sont étudiés les comportements des acteurs politiques en fonction de leurs identités et de leurs engagements, les processus qui conduisent à des réactions et des choix face à la survenue des événements sociaux, tels l'immigration ou le chômage, le jeu de manipulation des masses qui s'accompagnent de la montée des doctrines.* »⁷⁸

Néanmoins, la science politique est donc la description de l'action politique comme le précise l'ENCYCLOPEDIA UNIVERSALIS FRANCE que « *la science politique est la connaissance descriptive, explicative et prospective des phénomènes concernant l'Etat et les sociétés de même que l'ordre qui le précèdent, le remplacent et l'accompagnent ou le dépassent.* »⁷⁹

Cette politologie est positive au sens où l'on dit « droit positif ». Avec la philosophie politique, le souverain doit réfléchir sur les moyens possibles à adopter par le biais d'une interrogation permanente sur les modèles d'organisation afin d'avoir des résultats concrets issus de l'efficacité pratique. C'est ce que Nicolas MACHIAVEL a appelé « *le primat sur les moyens ou le pragmatisme* »⁸⁰.

Et Robert MISRAHI ajoute en précisant :

« *La réflexion fondamentale et patiente, qui est la « théorie » ou la réflexion jetant sa lumière sur la pratique et comportant, comme la lumière même (et comme toute connaissance) sa propre efficacité, c'est la philosophie politique.* »⁸¹

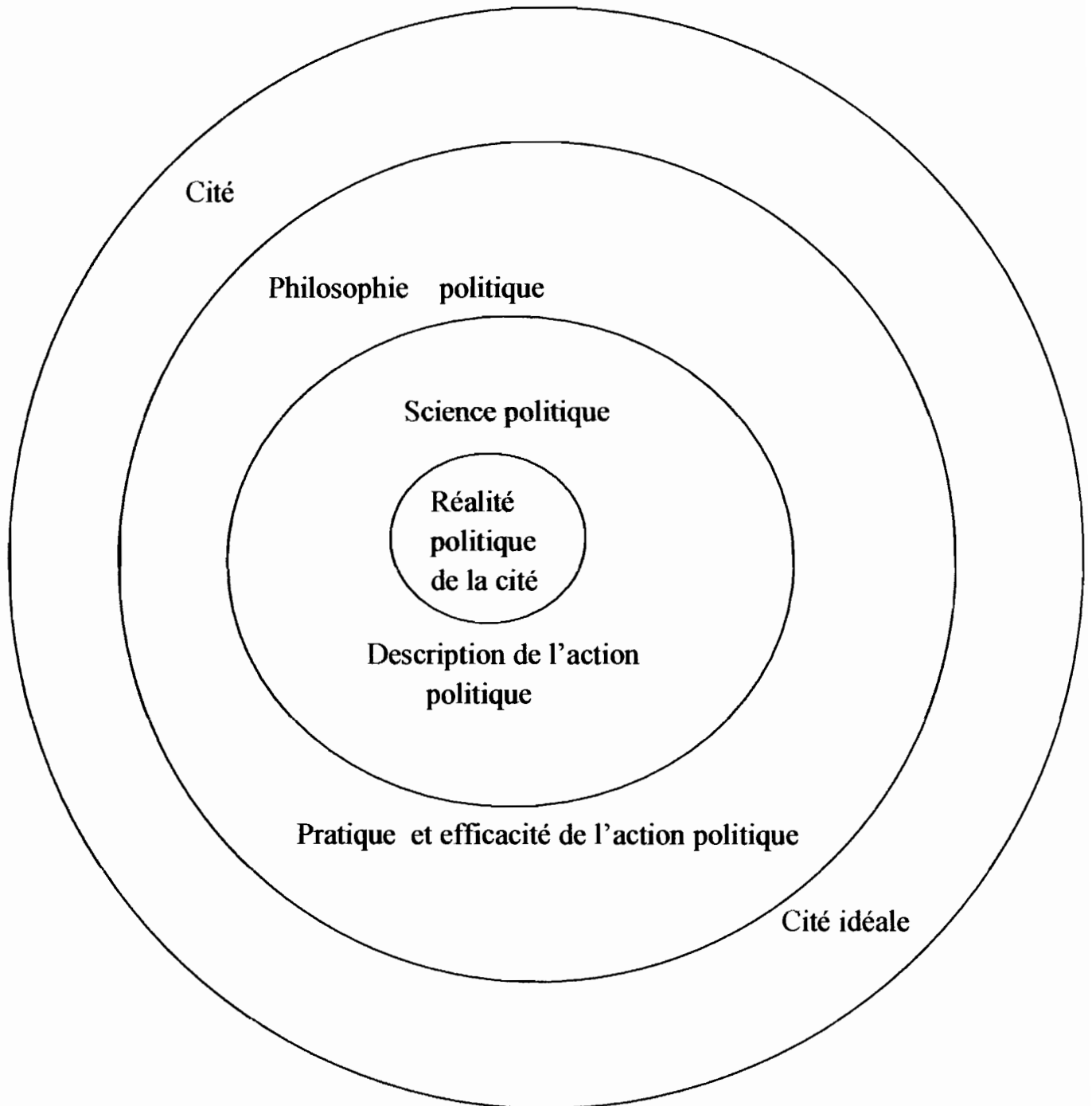
⁷⁸ CHARAUDEAU P., *op.cit.*, p.24

⁷⁹ *Dictionnaire Encyclopedia Universalis France*, vol.13, S.A, 1968, p.233

⁸⁰ MACHIAVEL N., *idem*

⁸¹ MISRAHI R., *op.cit.*, p.12

D'où le schéma suivant d'inclusion que nous proposons nous-même, en nous inspirant des théories de Nicola MACHIAVEL, Robert MISRAHI et Patrick CHARAUDEAU.



Ainsi, la science politique décrit l'action politique et le comportement des politiques sur la politique réelle de la cité, mais la philosophie politique quant à elle, réfléchit sur cette action politique au moyen de la pratique, guidée par une interrogation permanente, et sa finalité est la recherche de la cité idéale.

CHAPITRE II : EXPLOITATION SEMANTIQUE DU TEXTE « BURUNDI BWACU »

Dans le présent chapitre, nous désirons tenter une analyse discursive du texte « Burundi Bwâcu ». Au cours de cette analyse, nous allons aborder une interprétation sémantique en profondeur de certaines unités discursives dudit texte en vue de dégager son sens réel. C'est-à-dire découvrir le vouloir-dire ou le sens voulu des auteurs de ce texte. Autrement dit, leur vision sur la manière dont le Burundi indépendant serait rationnellement organisé et gouverné.

II.1. Méthodologie d'analyse discursive

II.1.1. Présentation de l'analyse discursive.

En guise de rappel, nous allons présenter les différentes étapes de cette analyse comme décrites par le GROUPE D'ENTREVERNES. Aussi nous nous servirons des inspirations et orientations de certains autres auteurs sur la dite analyse. Avant d'exposer cette méthodologie, passons d'abord à un bref aperçu de l'analyse discursive.

II.1.1.a. Quelques notions de l'analyse discursive

Le vouloir-dire des auteurs de « Burundi Bwâcu » sera reçu par les différentes significations possibles de tel ou tel autre terme de ce texte, puis par ses parcours figuratifs, c'est-à-dire les autres utilisations de ce terme ailleurs, en interrogeant aussi la culture burundaise, donc c'est l'approfondissement anthropologique. Selon A.-F. GREIMAS « *la sémantique traite de la signification des signes sous tous les aspects possibles.* »⁸²

Et P. RICOEUR le complète en décrivant le rôle de la sémantique de la manière suivante :

*« La sémantique structurale tente de rendre compte de la richesse sémantique des mots par une méthode très originale qui consiste à faire correspondre les variantes de sens à des classes de contexte ; les variantes de sens peuvent alors être analysées en noyau fixe, celui qui est commun à tous les contextes et en variables contextuelles. »*⁸³

⁸² GREIMAS A.-F., *Sémantique structurale*, Paris, Seuil, 1970, p.94

⁸³ RICOEUR P., *De l'interprétation*, Paris, Seuil, 1965, p.76

Le langage est d'ailleurs souvent distordu et veut dire autre chose, lui aussi est équivoque il a un double sens. C'est dans cette liaison du sens au sens que réside ce que P. RICOEUR appelle le plein du langage « *cette plénitude consiste en ceci que le second sens habite en quelque sorte dans le sens premier.* »⁸⁴

Ce double sens du langage est saisi selon les valeurs de dénotation, c'est-à-dire le sens premier du lexème et de connotation, le sens second de ce même lexème. Quant à Adrien NTABONA, l'analyse discursive consiste avant tout en « *une exploitation sémantique du texte à partir des unités minima de significations offertes par le langage.* »⁸⁵

Cet examen discursif se fera à partir des parcours sémémiques, c'est-à-dire les différentes possibilités de sens que veut dire un terme ; donc un décortilage d'un texte. A ce propos, Jean François JEANDILLOU nous fait un clin d'œil en disant :

*« Analyser un texte ce n'est certes pas se noyer dans un jargon pédant, ni se contenter d'énumérer des procédés sans évaluer le fonctionnement d'ensemble. »*⁸⁶

Cela veut dire qu'analyser un texte n'est pas une tâche aisée que l'on fait n'importe comment. La compétence dans ladite analyse passe par la maîtrise d'une terminologie technique. Aussi, cette analyse implique que le texte puisse se décomposer en éléments constitutifs et que ces éléments soient mis en relations les uns avec les autres. C'est ce que Noam CHOMSKY nous fait savoir :

*« Dans le domaine de la sémantique (...) se posent des problèmes théoriques et pratiques qui ont à peine été abordés, il n'y a pas de « théorie de la représentation sémantique » suffisamment concrète ou bien définie à laquelle nous puissions nous référer. »*⁸⁷

On comprend bel et bien qu'il n'y a pas d'une méthode uniquement commune d'analyse sémantique d'un mot, d'un énoncé ou d'un texte.

⁸⁴ RICOEUR P., *op.cit.*, p.39

⁸⁵ NTABONA A, *Essai de classification de la littérature rundi* in Rapport du Séminaire de Kirundi du 09 au 14 Juillet, 1979, p.620.

⁸⁶ JEANDILLOU J.Fr., *Analyse textuelle*, Armand colin, 2007, p.4

⁸⁷ CHOMSKY N., *Questions de sémantique*, Editions du Seuil, Paris, 1960, p.39

Néanmoins, c'est indéniable que le texte « Burūndi Bwācu » est un texte qui donne à penser et est fait des signes linguistiques et des symboles qu'il faut interpréter en profondeur.

II.1.1.b. Qu'en est-il de l'interprétation sémantique en profondeur ?

Le locuteur parle pour dire quelque chose, il réalise une intention de signifier. Il utilise le sens figé dans sa structure pour transmettre le message. François RASTIER nous donne une précision pertinente sur l'analyse discursive en ces mots : « *Je donne au mot interprétation de cette approche, son sens fort, le discernement d'un sens caché dans un sens apparent.* »⁸⁸

Comme le sens est figé ou caché dans la construction, pour l'atteindre, il faut agir par déconstruction, c'est-à-dire l'interpréter sémantiquement en profondeur comme le précise bien P. RICOEUR dans ce passage :

*« L'interprétation est alors le travail de la pensée qui vise à déchiffrer, à décrypter le sens caché dans le sens apparent, à déployer les niveaux de significations impliqués dans la signification littérale, il n'y a interprétation que là où il y a le sens multiple, et c'est dans l'interprétation que la pluralité de sens est rendu manifeste. »*⁸⁹

De ce fait, avec la question de dénotation, de connotation et de l'univers sémantique des figures lexématiques, c'est-à-dire une percée au cœur même de la problématique pour découvrir les racines de ce qui est dit, tout en démontrant aussi la cohérence de la culture à ce sujet, nous passerons de la sémantique linguistique (structurale) à la sémantique philosophique ayant pour but l'interprétation des signes en général et des symboles en particulier. Autrement dit, elle vise à dévoiler, à découvrir ce que les textes sont censés cacher.

Or, dans notre texte « Burūndi Bwācu », certains mots sont en même temps des signes et symboles. C'est le cas de « Umutima », « Icímu »,... Pour atteindre le message caché du texte « Burūndi Bwācu » nous allons mener une analyse rationnellement approfondie selon la méthode décrite par le GROUPE D'ENTREVERNES comme nous l'avions signalé.

⁸⁸ RASTIER Fr., *sémantique interprétative*, PUF, Paris, 1987, p.217

⁸⁹ RICOEUR P, *op.cit.*, p.17

Car, selon Jean LANDRIERE :

« Toute démarche interprétative vise à mettre en évidence une signification non immédiatement apparente (...). »⁹⁰

Pour atteindre le sens d'un mot, le GROUPE D'ENTREVERNES propose *« d'aller directement aux « lexèmes » c'est-à-dire aux mots tel que le lexique des langues les présente en vue de les définir. »⁹¹*

Nous sommes convaincus que pour un lexème, beaucoup de réalisations sont possibles. Et pour ces réalisations possibles, le GROUPE D'ENTREVERNES nous donne un exemple illustratif du mot « Cerveille ».

Ce terme peut être, en effet, considéré comme une figure simple pouvant recevoir une définition : *« c'est une substance nerveuse constituant le cerveau. »⁹²*

Cela se justifie dans cet énoncé :

« Pour cette intervention chirurgicale, il fallait éliminer tout risque d'atteindre la cervelle. »

Mais cette figure peut avoir des significations quelques peu différentes. Citons-en deux :

« Garçons, je voudrais une cervelle au beurre noir ! »

« Décidément ce gamin n'a pas de cervelle. »

Dans ce premier exemple, la Cerveille est considérée dans son aspect comestible : C'est un mets que l'on apprête. Dans le deuxième exemple par contre, il s'agit d'une réalisation de type mental et c'est toujours le lexème « Cerveille » qui est utilisé.

A partir de cet exemple, nous constatons donc que plusieurs types de réalisations d'un même lexème ou figures lexématiques sont possibles. Nous appellerons « parcours sémémiques », *« Ces possibilités de réalisations diverses mais repérables. »⁹³*

Ce sont les différentes possibilités de sens d'un lexème. Autrement dit, son univers sémantique. La figure lexématique apparaît alors comme une organisation de sens pouvant se réaliser de façon différente selon l'utilisation et les domaines.

⁹⁰ LANDRIERE J., *Articulation du sens*, Paris, Aubier 1970, p. 26.

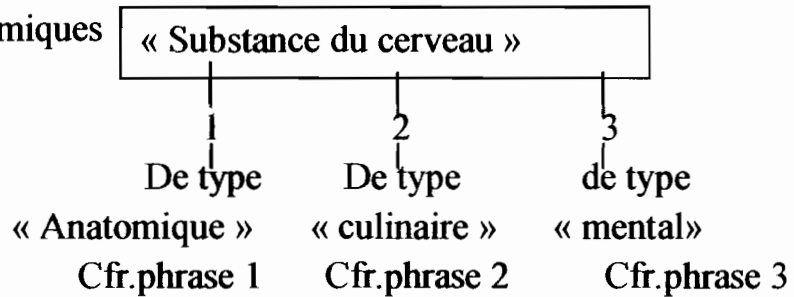
⁹¹ Groupe d'Entrevernes : *Analyse sémiotiques des textes. Introduction-théorie pratique*, Presses Universitaires de Lyon, 1979, p.90

⁹² *Ibidem*

⁹³ *Ibidem*

Le GROUPE D'ENTREVERNES représente schématiquement ce mécanisme de significations de façon suivante :

- Figure lexématique [Cervelle]
- Noyau stable
- Parcours sémémiques



De là, il ressort que la « *figure est une unité de contenu stable définie par son noyau permanent dont les virtualités se réalisent diversement selon les contextes* ». ⁹⁴

Et pour découvrir ces différentes réalisations, on a deux séries :

- Le répertoire qui est le travail fait par le dictionnaire des mots (lexèmes) d'une langue. La figure est donc envisagée selon un aspect virtuel.
- L'utilisation qui est le rôle des énoncés et des discours dans la langue. La figure est envisagée selon un aspect réalisé.

De ce fait, l'aspect virtuel renvoie à une mémoire tandis que l'aspect réalisé renvoie à une mise en discours. Jusqu'à maintenant donc, nous avons pu nous rendre compte qu'un lexème n'a pas de sens unique : celui-ci varie selon les contextes. Et, en toute rigueur, plusieurs étapes sont nécessaires pour observer ces parcours et tout ce qu'ils impliquent.

Donc, pour ce qui nous concerne dans le travail sémantique, nous nous intéresserons de l'interprétation sémantique et non de l'analyse, car chaque mot, chaque strophe est toute une histoire, un sens caché qu'il faut interpréter.

⁹⁴ Groupe d'Entrevernes, *op.cit.*, p.91

II.1.2. Application proprement dite de la méthode

Notre méthode d'analyse comportera trois grandes étapes sur chaque vers ou énoncé :

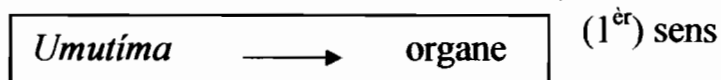
- 1°. Nous allons choisir ou isoler une ou des figures lexématiques à interpréter ;
- 2°. Chercher ensuite le lien qui les unit dans ce même verset, et ;
- 3° Faire enfin une synthèse sur le contenu de toutes les figures lexématiques considérées.

Pour y parvenir, chacun des lexèmes subira un examen discursif de deux manières suivantes :

- Le sens premier du mot en recourant aux parcours sémémiques, c'est à dire les différentes possibilités de sens que veut dire un terme et ces possibilités se retrouvent, soit dans le *dictionnaire Rundi-Français*, de F.M. RODEGEM, soit auprès des informateurs.
- Après cette première approche, nous passerons au sens second, c'est-à-dire celui où nous devons tenir compte de la réalisation du lexème en question selon les contextes. Autrement dit, les parcours figuratifs ou les différentes réalisations du lexème dans différents contextes.

L'exemple illustratif est celui du mot « *Umutíma* » biologiquement, l'« *Umutíma* » se définit comme le « *centre de la circulation sanguine* »⁹⁵, selon les informateurs de Barbara NDIMURUKUNDO KURURU. Ils disent aussi que l'*Umutíma* « *est une chair, viande comestible.* »⁹⁶

De l'*Umutíma*, cœur, centre de circulation sanguine, une chair, une viande comestible (cœur de vache, chèvre,...), nous en synthétisons ceci :



Selon F.M. RODEGEM, l'« *Umutíma* », cœur, « *est un organe et un siège des sentiments* »⁹⁷. Dans le cœur de l'homme se disputent deux sortes de sentiments : les bons sentiments et les mauvais sentiments. Autrement dit, le *mutíma* est le siège du « bien » et du « Mal » qui conduisent l'homme dans ses actes. Car, le cœur est un moteur de l'être. Ce cœur se divise en deux : «*Umutíma mwīzá* », ou un bon cœur, et « *Umutíma mubí* », ou un mauvais cœur.


⁹⁵ NDIMURUKUNDO-KURURU B., *Le concept d'Umutíma à travers quelques témoignages et textes de style oral*, Mémoire, Bujumbura, 1976-1977, p.45

⁹⁶ *Ibidem*

⁹⁷ RODEGEM F.M., *Dictionnaire rundi-Français*, Belgique, Tervuren, 1970, p.493.

Nous synthétisons ceci en :

<i>Umutíma mwiza</i> Bon cœur	VS	<i>umutima mubi</i> Mauvais cœur	2 ^{ème} sens
----------------------------------	----	-------------------------------------	-----------------------

D'autres sens dépendent du contexte dans lequel le mot a été utilisé. Souvent, dans certains cas, chez les adolescents, les jeunes fiancés et les jeunes mariés, au lieu de s'écrire « je t'aime » ou « I love you », ils préfèrent dessiner le cœur de cette manière  pour symboliser l'affectivité, l'amour intime envers son ami (e). Donc, le *mutíma* est le symbole de l'amour que l'on peut offrir à un ami(e) d'où la synthèse.

<i>Umutima</i> → amour	3 ^{ème} sens
------------------------	-----------------------

Les autres réalisations, nous les devons à Laétitia NSHĪMĪRIMĀNA⁹⁸, à travers les proverbes rundi. Elle a pu démontrer les différents sens du concept « *Umutíma* » selon les proverbes rundi et leurs contextes de profération.

1° Le lien entre l'*umutíma* de l'homme, son corps et son avoir

Le *mutíma* de l'homme collabore avec son corps et son environnement. Autrement dit, le *Mutíma* étant un domaine interne de l'homme, domaine inaccessible au sens communique-t-il avec l'extérieur ?

« *Ikirézi ntigikūra ikirézaréza ku mutíma* »

/ *La parure n'empêche pas au chagrin de ronger le cœur* /

Cette assertion signifie que le *mutíma* n'est pas automatiquement conditionné par des objets du monde extérieur. On a beau à être riche, avoir des amis, bien manger,... Quand on n'a pas de tranquillité intérieure, on reste insatisfait, assoiffé. Aussi, l'autre proverbe dit :

« *Ibisáyāngana sivyó vyēzá umutíma* »

/ *Ce qui brille n'allège pas le chagrin.* / Etc... ..

Synthèse partielle

<i>Umutíma</i> ↔ Itúnga (richesse matérielle)	4 ^{ème} sens
---	-----------------------

Cette flèche (↔) signifie que les deux notions ne s'impliquent pas toujours mutuellement. Ils s'opposent même souvent.

⁹⁸ NSHĪMĪRIMĀNA L., *une approche du concept « Umutíma » tel qu'attesté par quelques proverbes rundi. Expérimentation d'une méthode*, Buja, 1989, pp.70-100

2° Le *Mutíma* siège du bien et du mal

C'est-à-dire que le *Mutíma* est responsable de tous les actes humains. C'est le siège du bien dont l'homme est capable de faire et aussi il est à l'origine du mal omniprésent dans la société.

« *Umubāji w'imitíma ntiyayirīnganije* »

/ Le créateur des cœurs ne les a pas créés sur la même mesure/

Cela implique que tous les *Mitíma* ne se ressemblent pas, il en existe des bons et des mauvais. Aussi dit-on :

« *Murahe umutíma ntimúhe indá, indá yó ní sēhuzána* »

/Nourrissez vos cœurs et pas le ventre, celui-ci est gouffre qui n'est jamais satisfait./

Synthèse partielle

<i>Umutíma</i> (cœur)		inda (ventre)	5 ^{ème} sens
<i>Umutíma mwíza</i>	VS	umutíma mubi	
(Bon cœur)		Mauvais cœur	

3° Le *Mutíma*, reflet de la personne concernée

L'homme où qu'il soit, quoiqu'il fasse, est toujours sous l'empire d'une force intérieure qui lui est intime des ordres auxquels il obéit bon gré malgré. Cette force fait que l'homme acquiert un comportement propre à lui et qui le différencie de ses semblables.

1. « *Umutíma mwízá uruta inká* »

/ Le bon cœur vaut plus qu'un troupeau /

Synthèse partielle :

Umutíma	↔	Unique	6 ^{ème} sens
---------	---	--------	-----------------------

4° L'*Umutíma* siège de tous les secrets.

Tous les plans que l'homme fait trouvent leur source et leur siège dans le *Mutíma*.

1. « *Indá ibíka mēnshí* »

/Le cœur est le réservoir de tous les secrets/

2. « *Uko umutíma ubži síko umunwa ubivugá* »

/ Le langage du cœur diffère du langage des lèvres. /

Synthèse :

<i>Umutíma</i>	→	Ibānga	7 ^{ème} sens
----------------	---	--------	-----------------------

5°.L'Umutima, siège de l'Amour

Nous le savons, sans l'amour c'est l'insatisfaction, l'inquiétude et parfois même la guerre. En un mot, là où l'amour est absent, il n'y a pas de paix. D'où les expressions :

« *Kugira umutima mwiza* » renvoie directement à la capacité d'aimer.

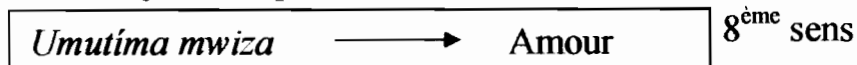
« *Umutima ugukünze, ugukūndana inkovú* »

/Le cœur qui t'aime, t'accepte avec les cicatrices/

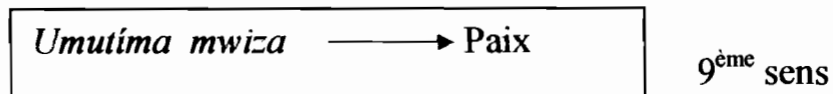
« *Ico umutima ushāka, n'ícó mūnda ntikiroha* »

/Quand le cœur reçoit ce qu'il désire, le ventre ne réclame plus/ etc...

Synthèse partielle



De cela, nous ajoutons notre conception suivante :



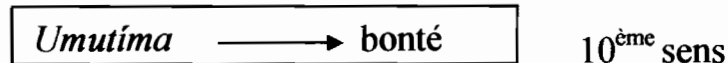
6° L'Umutima, siège de la bonté

En Kirundi, la bonté et le *mutima mwiza* sont synonymes. C'est-à-dire en d'autres termes qu'il est bon.

« *Umutima ntugaya ikibanza* » */Le cœur ne méprise pas la place./*

« *Umutima uruta umutumba* » */Le cœur est plus grand que le corps. / Etc...*

Synthèse partielle



7° Relation *umutima*-vérité

La relation qui unit l'*umutima* à la bonté et à l'Ibanga est la même que celle l'unissant à la vérité, traduit en Kirundi par « Ukuri ». L'expression :

« *Umuntu w'invúga kúri* » */L'homme de vérité/* ; peut également se ramener à l'« *umuntu w'umutima* »

Selon AMISSI CANJO, dans sa chanson intitulée « **Umugabo w'ukuri** »

« *l'homme de vérité* » dit : « *Umugabo w'ukuri arāngwa n'umutima* »

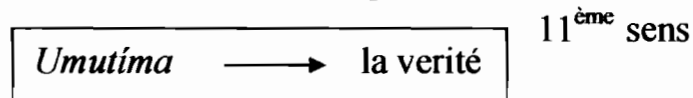
/L'homme de vérité se voit à son cœur/.

Cela signifie que sans cœur, on ne peut pas se prétendre être un homme de vérité et vice-versa.

Aussi, « *wānka kuvúga ukurí, umutima ukazōgutōnganya* ».

/Si tu refuses de dire la vérité, le cœur te le reprochera. / Etc...

Synthèse



8° Relation *umutíma*-courage

L'homme du cœur est automatiquement courageux.

1° « *Umugabo agona agáramye imitíma yábāye injojo* »

/L'homme poursuit son chemin même quand il est submergé de problèmes/

2° « *Umūntu w'úmutíma* » / *l'homme de cœur /*

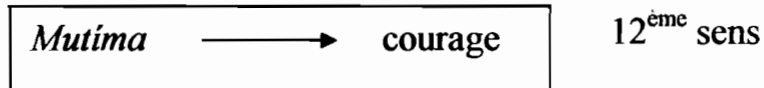
Cette assertion signifie que l'homme de cœur est un homme courageux.

3° « *Akabábaje umutíma, kazīndura amaguru* »

/Le souci du cœur met embranle le corps. /

Le *mutíma* c'est le moteur de la personne humaine sans lui, l'homme « meurt ».

Synthèse



9° Relation *umutíma*-ubūntu

L'Ubuntu, esprit d'humanité, c'est le comportement d'un homme équilibré, sage, et réfléchi. Ce comportement est traduit par son savoir-vivre irréprochable.

1° « *Umugabo w'úmutíma, ashira umugayo* »

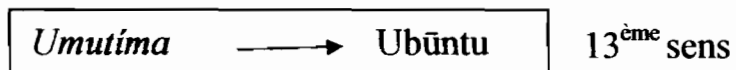
/L'homme viril doté d'un cœur ne peut être méprisable. /

2° « *Itúnga rirarōnderwa, ari ko umutíma uravūkanwa* »

/La richesse peut-être un bien acquis, mais le cœur est inné. /

3° « *Ubūntu burihābwa* » / *L'esprit d'humanité, on se le donne. /*

Synthèse partielle



De la sorte, l'interprétation sémantique en profondeur du lexème « *Umutíma* » dans l'énoncé « *Tugutūye amabóko, umutíma, ...* » nous fait remarquer qu'il présente divers sens. Ce qui nous amène à faire de la sorte pour tous les lexèmes contenant dans un tel ou tel vers afin de dégager des éléments essentiels qui leurs sont communs entre eux et les unir pour trouver le sens global de tout l'énoncé. C'est à partir de cette manière que nous atteindrons le sens caché du texte « *Burūndi Bwācu* ».

Telle est l'étape préparatoire de la partie qui suit, c'est-à-dire l'analyse proprement dite, pour y arriver passons d'abord à la présentation du texte à analyser.

II. 2. Présentation du texte à analyser et sa traduction en français.

Comme nous l'avons déjà signalé, le texte «Burūndi Bwācu» a été composé par un groupe d'auteurs sous la direction de l'Abbé Jean Baptiste NTAHOKAJA. Ils l'ont écrit en langue nationale «Ikirūndi» et l'ont traduit en Français, la langue officielle. Ce texte comprend 18 vers (ou versets). Le texte original a connu un petit changement. Dans le 17^{ème} verset, le mot «Umwāmi» (Roi) a été remplacé pour le mot «Ubumwé» (Unité), en 1966 lors du changement des régimes : du régime monarchique de 1962 à 1966 au régime républicain de 1966 à nos jours.

II.2.1. Uruvyino ndāngabuhizi rw'Uburūndi bwikūkiye

- 1) *Burūndi bwācu, Burūndi buhire,*
- 2) *Shīnga icūmu mu mashīnga,*
- 3) *Gaba intāhe y'ūbugabo ku bugīngo,*
- 4) *Warāpfunye ntīwapfūye,*
- 5) *Warāhabīshijwe ntīwahababuka,*
- 6) *Uhagurukana, uhagurukana, uhagurukana ubugabo urīkūkira,*
- 7) *Komerwa amashi n'āmakūngu,*
- 8) *Hābwa impūndu n'ābāwé,*
- 9) *Isāmīrane mu mashīnga, Isāmīrane mu mashīnga,*
- 10) *Burūndi bwācu ragī ry'ābāsōkūru*
- 11) *Ramutswa intāhe n'ibihūgu*
- 12) *Ufatānije ishaka n'ūbuhizi*
- 13) *Vuza impūndu wīgānzūye uwakūgānza uwakūgānza*
- 14) *Burūndi bwācu nkōra-mutīma kurī twēse,*
- 15) *Tugutūye amabōko, umutīma n'ūbuzima,*
- 16) *Imāna yakūduhāye ikudūtūngire,*
- 17) *Horana umwāmi (ubumwé) n'ābagabo n'itēkāne.*
- 18) *Sāgwa n'ūrwēze, Sāgwa n'āmahōro mēzā.*

II.2.2. Traduction en français par le même groupe d'auteurs.

- 1) *Cher Burundi, ô doux pays,*
- 2) *Prends place dans le concert des nations,*
- 3) *En tout bien tout honneur accède à l'indépendance.*
- 4) *Mutilé et meurtri tu es demeuré maître de toi-même ;*
- 5) *L'heure venue tu t'es levé*

- 6) *Et fièrement tu t'es hissé au rang des peuples libres.*
- 7) *Reçois donc des compliments des nations,*
- 8) *Agrée l'hommage de tes enfants,*
- 9) *Qu'à travers l'Univers retentisse ton nom.*
- 10) *Cher Burundi, héritage sacré de nos aïeux,*
- 11) *Reconnu digne de te gouverner,*
- 12) *Au courage tu allies le sentiment de l'honneur,*
- 13) *Chante la gloire de ta liberté reconquise.*
- 14) *Cher Burundi digne objet de notre plus tendre amour,*
- 15) *A ton noble service nous vouons nos bras, nos cœurs et nos vies,*
- 16) *Veuille Dieu qui nous a fait don de toi te conserver à notre vénération,*
- 17) *Sous l'égide du roi et de son conseil*
- 18) *Dans la paix, la joie et la prospérité.*

Au nom de la Commission pour la
composition de l'Hymne national du Burundi
Abbé Jean Baptiste NTAHOKAJA. (Sé)

II.2.3. Choix des unités discursives à analyser

S'agissant de l'analyse d'un texte, étant donné que chaque mot, chaque strophe est toute une histoire, un sens caché, il s'avère nécessaire d'isoler les unités du langage en vue de réduire la longueur du texte tout en évitant les répétitions des occurrences. Il s'agit de calculer la fréquence des occurrences contenues dans le texte « Burūndi Bwācu » pour ne rester qu'avec des mots types. Les occurrences d'un terme sont le nombre de fois que ce terme est présent dans un texte ou dans un corpus. Analysons donc cette phrase illustrative suivante :

La maison de Léonidas est plus grande que la maison de Bonaventure et
 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13
que la maison d'Adolphe
 14 15 16 17 18

Cette phrase totalise 18 occurrences et 11 mots types. La finalité de tels calculs est de montrer les foyers sémantiques dans le texte.

II.2.3.a. Calcul des fréquences des mots

Notre texte « Burūndi Bwācu » compte les fréquences d'apparition suivantes : Le mot Burūndi, se retrouve 4 fois ; bwācu revient 3 fois ; le mot (a) mashīnga revient 3 fois ; intāhe revient 2 fois ; ubugabo revient 2 fois ; uhagarukana se trouve 3 fois ; na (n') revient 8 fois ; isāmirane revient 2 fois, umutima revient 2 fois, et sāgwa revient 2 fois, uwakūganza revient 2 fois.

Nous avons ignoré la question des synonymies car, paraît-il qu'il ya une nuance entre ces mots : « Amashīnga », « Ibihūgu » et « Amakūngu ».

Donc, notre texte totalise 82 occurrences (A) ; la fréquence d'apparition des mots (B) est de 36, et la fréquence des mots répétés (C) est de 12.

Comment alors trouver la fréquence des mots types (D) que nous cherchons avoir dans ce texte ? Pour y arriver, nous avons jugé bon de fabriquer nous-même une formule appropriée.

Ainsi, avons-nous : A = 82 occurrences

B = 36 occurrences

C = 12 occurrences

D = ?

D = (A - B) + C

= (82-36) + 12

= **58 mots types (ou mots sans répétitions)**

Alors notre texte compte 58 mots types, c'est-à-dire des occurrences sans répétitions qui subiront une interprétation sémantique. Ce ne pas à dire que la forme du texte sera modifiée, cette fréquence des mots types est utile pour le questionnaire d'enquête et pour la consultation des dictionnaires en vue de faciliter la tâche.

II.2.3.b. Les foyers sémantiques

Comme nous venons de le constater, la fréquence des mots qui ont connu des répétitions sont au nombre de 12. Chaque occurrence constitue un foyer sémantique car, elle a la même signification ou sens compte tenu du nombre de fois apparu dans le texte. Ainsi, nous avons :

1° Burūndi : 4 fois dans le texte

2° Bwācu : 3 fois

3° amashīnga : 3 fois

4° mu : 3 fois

5° intāhe : 2 fois

6° Ubugabo	: 2 fois
7° Uhagurukana	: 3 fois
8° na (n')	: 8 fois
9° Isāmīrane	: 2 fois
10° uwakúgānza	: 2 fois
11° Umutima	: 2 fois
12 ° Sāgwa	: 2 fois

C'est dans cette perspective que nous avons additionné le chiffre 12 dans la formule. Pour dire que chaque occurrence parmi les 12 a subi autant de répétitions et que dans la recherche de sens, chaque mot sera analysé une fois et non plus selon autant de fois qu'il est apparu dans le texte. Il a le même sens. Il reviendra pour la mise en commun des autres sens de lexèmes composant tout énoncé en vue de découvrir le sens global de tout le verset.

II.3. Analyse proprement dite de « *Burūndi bwācu* »

En guise de rappel, nous avons signalé dans la partie de l'hymne national « *Burundi Bwacu* », que le texte « *Burundi bwācu* » comprend deux grandes parties : l'une sert à glorifier le Burundi victorieux et les acquis de l'indépendance ; l'autre formule des projets patriotiques.

Donc le présent point concerne la découverte des sens voulu, le vouloir-dire des auteurs de *Burundi bwācu* sur la manière dont le Burundi serait organisé et gouverné.

II.3.1. Le sens de « *Burūndi bwācu, Burūndi buhīre* »

Ce premier verset de l'hymne national du Burundi comprend quatre (4) occurrences ayant 3 mots-types : *Burūndi, bwācu* et *buhīre*. Il est subdivisé en deux parties distinctes : « *Burūndi bwācu* » et « *Burūndi buhīre* ».

Pour mieux pénétrer son sens, il faut analyser chaque partie à part.

II.3.1. 1. La signification profonde de « *Burūndi bwācu* »

La nominal « *Burūndi* » ou « *Uburūndi* » c'est le nom du pays. L'adjectif possessif « *bwacu* » / bu-acu/ traduit en français « notre » montre celui qui possède quelque chose (le possesseur : nyenitunga, nyenikintu) comme le dit ce passage : « *L'adjectif possessif varie en fonction de la personne qui possède et*

de l'objet possédé. Il varie en personne avec le possesseur. Exemple, *ma chambre-notre chambre*. Il peut marquer la possession : *ma chambre*. »⁹⁹

« Notre » est à la première personne du pluriel et remplace « Nous ».

Donc, l'adjectif possessif « *notre* » montre bel et bien les possesseurs de ce pays, le Burundi, qui sont tous les citoyens burundais sans exceptions aucune dans notre différence : ethnique, religieuse, politique, sociale ; les gouvernants et les gouvernés qui chantent toujours le dit hymne national.

Le mot « *Burundi* » est l'objet possédé. Pour dire que « notre Burundi » signifie nous avons le pays qui est le Burundi.

Mais alors, « *Burundi bwâcu* » ou « *notre Burundi* » veut dire le pays des citoyens burundais seulement. C'est notre patrie retirée des mains des colonisateurs occidentaux. Nous sommes alors chez nous et sommes libres car le colonisateur est parti. Par ailleurs, Berchimans SINDAHERA le précise :

« *Burundi bwâcu rwāvuzwe igihe Uburundi bwikūkira, Idarapo ry'Ababirigi rīmanutse, iry' Uburundi rikadūzwa. Nī igihūgu kigīye kwīshira kikīzana.* »¹⁰⁰

/ *Notre Burundi a été dit lors de l'indépendance du Burundi, quand le drapeau belge fut descendu et celui du Burundi a été hissé. C'est le pays indépendant et autonome.* /

Nous acceptons solennellement que le Burundi est le nôtre et qu'il est libre de s'organiser politiquement. C'est nous-mêmes les citoyens, qui devons l'organiser, le gérer et le gouverner. C'est-à-dire que nous sommes indépendants et autonome. Nous synthétisons que :

<i>Burundi Bwâcu</i> —→ Burundi, pays indépendant / Autonome
--

1^{er} sens

Avec cette idée que le Burundi est le pays des seuls citoyens burundais et que c'est nous-mêmes qui devons l'organiser et le gérer sans étrangers, nous acceptons aussi une autogouvernance au Burundi, car le colonisateur ne s'impose plus. Le pays est pris par les siens qui le contrôlent et le gouvernent. Donc, nous avons le plein pouvoir de décision finale. C'est nous qui devons désigner directement ou indirectement nos représentants et les révoquer de leurs fonctions. C'est-à-dire la souveraineté populaire. Cette souveraineté appartient à tous les citoyens et non à un seul individu ou à quelques uns d'entre nous. Ce

⁹⁹ IPAM, *Grammaire du Français 4^e / 3^e*, EDICEF, 1991, p.104

¹⁰⁰ SINDAHERA B., E.O. , Kigina, Commune NYABIRABA, le 16/ 8/ 2015

n'est pas le Burundi ou un pays d'un seul individu ou d'un groupe quelconque, mais le pays de tout le peuple burundais. Les étudiants de l'U.B. Interviewés en groupe de sept convergent dans ce sens :

« Ní igihúgu c'ámavúkiro. Ní igihúgu c'ábarundi bonyéne ubwäbo. Ni twēbwé abarundi dutegérezwa kucitūngāniriza atākavāmahānga arimwó. »¹⁰¹
/C'est notre patrie, c'est le pays des seuls citoyens burundais. C'est nous les Burundais qui devons l'organiser pour nous sans l'ingérence des étrangers./

C'est le pays des citoyens burundais et le gouvernement est celui du peuple burundais et non plus celui d'un seul ou d'un groupe. Par ailleurs, Berchimans SINDAHERA continue à le dire mieux :

« ...Ní igihúgu kigīye gutwārwa n'Abarundi bonyéne ubwäbo. »¹⁰²
/... C'est le pays qui va être gouverné par les Burundais eux-mêmes. /

Cela pour dire que le gouvernement des occidentaux n'est plus et maintenant est à l'oeuvre le gouvernement du peuple burundais. C'est l'autogouvernance et la législation directe du peuple burundais. Autrement dit, nous acceptons la démocratie au Burundi.

Néanmoins, selon Christine DESLAURIER, parmi les projets du Prince Louis RWAGASORE figure le régime démocratique au Burundi comme le montre son discours de 1960 intitulé « **Le Burundi a choisi une vraie révolution** » :

« Cependant, qu'au Rwanda des gens de même peuple continuent à se haïr, le Burundi rassemble toutes ses forces pour partir du bon pied vers sa destinée. C'est dans le calme et la paix que les Burundi vont accueillir les nouvelles réformes politiques qui seront déterminantes pour eux. Dans trois mois à peu près, les Burundi iront tous dans les urnes et nous aurons eu le temps nécessaire de les conseiller afin qu'ils élisent des représentants réels de leur opinion, des hommes capables de lutter pour les intérêts de la nation, du peuple murundi ; mais jamais nous ne leur dirons d'élire des Tutsi parce que Tutsi ou des Hutu parce que Hutu !... (La dépêche du Ruanda-Urundi, n° 434, Usumbura, vendredi le 8 Janvier, 1960) »¹⁰³

De ce fait, il y avait 23 partis politiques déjà agréés au Burundi avant 1962 pour participer aux élections démocratiques de 1961, (voir leurs noms en annexes).

¹⁰¹ E.O., en groupe de 7 étudiants à l'UB, le 6/10/2015

¹⁰² SINDAHERA B., idem

¹⁰³ DESLAURIER Chr., *Paroles et écrits de Louis RWAGASORE, Leader d'indépendance du Burundi*. Trad. Domitien NIZIGIYIMANA, Editions Iwacu-karthala, 2012, p.133.

Par ailleurs, de 1966 à nos jours, le nom du Burundi est devenu la République définie comme « *forme de gouvernement où le chef de l'Etat et des représentants du peuple sont tous élus pour un certain temps. Etat, pays qui a cette forme.* »¹⁰⁴

La République du Burundi est un Etat où les dirigeants sont élus par les citoyens. Le gouvernement appartient au peuple et la souveraineté est exercée par le peuple. Donc, la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce soit directement, soit indirectement. Autrement dit, le Burundi devient pays démocratique, étant donné que pour se préparer à accueillir cette indépendance, l'ONU obligeait les Burundais à organiser les premières élections démocratiques de 1961. Donc, nous synthétisons cela que :

<i>Burūndi Bwācu</i> ———→ Burundi, pays démocratique
--

2^{ème} sens

II.3.1. 2. La signification profonde de « *Burūndi buhĩre* »

Comme précédemment vu, « *Burundi* » est un nom du pays. D'autre part, le mot « *Burūndi* » ou « *Uburūndi* » est employé métonymiquement pour désigner un élément ayant avec le premier une relation logique. Donc « *Burūndi* » désigne tous les citoyens burundais.

Le lexème « *buhĩre* », selon F.M RODEGEM, vient du verbe « *Guhĩra* » qui signifie être favorable à quelqu'un ou quelque chose. » Donc « *muhĩre* » ou « *buhĩre* » c'est « le bonheur ».

En locutions figées :

- *N'ūko muhĩre / que vous soyez heureux.*

- *N'ūko muhĩre wa karyēnda / pour l'honneur de Karyēnda ou que Karyēnda soit heureux.*

- *N'ūko muhĩre wānje / pour mon honneur*

- *N'ūko rēró muhĩre / c'est alors que par bonheur / »*¹⁰⁵

Donc nous avons : *umūsi*, *umwāka* ou *umūntu muhĩre* ou le jour, l'année ou une personne heureuse. Autrement dit le jour, l'année, personne du bonheur. Avec « *buhĩre* » c'est le même cas, quand il est appliqué à *Uburūndi*. Donc c'est le Burundi heureux ou le Burundi du bonheur.

¹⁰⁴ Dictionnaire super Major, Larousse-Bordas, 1997, p.908

¹⁰⁵ RODEGEM F.M., Dictionnaire rundi-Français, Belgique, Tervuren, 1970, p 342

Alors qu'est-ce que le **bonheur** ? Le bonheur (*ubuhĩrwe*) est le contraire du malheur (*ivyāgo, amagõrwa*).

Le GRAND LAROUSSE DE LA LANGUE FRANCAISE définit le bonheur comme « *état dans lequel sont satisfaites toutes les aspirations de l'être.* »¹⁰⁶

Ici nous comprenons que les biens matériels ou autres biens contribuent à la constitution de ce bien désirable irremplaçable chez le murundi traditionnel qu'est le bonheur.

Désiré HATUNGIMANA,¹⁰⁷ a pu découvrir les différents fondements du mot « bonheur » qu'il a baptisé les biens - souhaités. Il s'agit de : La santé, le potentiel humain, la richesse, la paix et la grandeur. Voilà en bref, sa procédure de démonstration :

1° Le bonheur comme la santé

C'est à travers les expressions utilisées par les Burundais pour se souhaiter une bonne santé ; comme les formules de salutations : « mwāramutse » (« bonjour ») ; « mwĩriwe » (« bonsoir »), utilisées à chaque moment pour se saluer, montrent que la santé est la première préoccupation de tous.

Aussi, les proverbes rundi dont :

« *Agatu k'āmagarā ntigatwārwa n'icāsamé* »

/La santé est la chose délicate et doit être traitée avec soin /

Donc, la synthèse :

Bonheur = la santé

1^{er} sens

2° Le bonheur comme potentiel humain

Selon Alexis KAGAME, « *Le plus grand malheur qui puisse atteindre un homme, ce n'est pas d'être pauvre, ni de devenir infirme ou mourir jeune, mais de disparaître sans laisser une descendance.* »¹⁰⁸

Les souhaits adressés à la mère :

-« *Uravyāra bēnshi* » (« *enfants souvent* »

-« *Sēhuzāna* » (*apportes incessamment* ») etc...

Ou pour les berceuses nous avons :

¹⁰⁶ Le dictionnaire Grand Larousse de la langue française, 1971, p 465.

¹⁰⁷ HATUNGIMANA D., *La conception du bonheur dans la société burundaise traditionnelle*, UB, 2014, pp.26-28

¹⁰⁸ KAGAME A., « Le Fondement ultime de la morale bantoue » in A.C.A, n°5, 1969, p.137

-« *Hora wangáruye ngíye* » (« *Calmes-toi, tu m'as ramenée alors que je partais* »)

-« *Hora katihábwa* » (« *Calmes-toi chéri qu'on ne peut pas s'octroyer.* »)
Etc...

Les malédictions comme :

« *Uragapfá wíhamagara* » (« *Que tu meurs en t'interpellant, que tu meurs dans le profond isolement sans quelqu'un de tiens à tes côtés.* »)

De tout cela, l'enfant est donc la source du bonheur dans la famille, le plus précisément pour la mère qui reçoit la délivrance, la liberté et le bonheur. Et par la suite, le père reçoit le bonheur et le respect. L'homme est une richesse pour sa nation.

Donc

Le bonheur = Le potentiel humain

2^{ème} sens

3° Le bonheur comme la richesse

Entretenir la vie, la protéger et la rendre meilleure s'inscrivent dans le but vers lequel tend toute l'humanité. Chacun s'efforce selon sa puissance d'atteindre ce but qui est le bien-être.

Selon Bernard BUDUDIRA « *aujourd'hui comme hier, posséder c'est dominer. La richesse tend à contrôler toutes les possibilités et les facteurs sociaux qui pourraient le déranger dans la sécurité.* »¹⁰⁹

Ainsi, les souhaits de grandeur comme :

« *Uragagira icó wíhá n'ícó utānga* »

/Que tu aies de quoi te procurer et posséder /

Poésie pastorale.

« *Bonekēsha amashīnga yōse nk'úkwēzi* »

/Que de tous les côtés on te voit comme on voit la lune /

L'expression « *Hayāga abāngana, ibisá birasabiranira.* » Etc...

Ainsi nous affirmons que le murundi traditionnel attribuait une grande valeur au bonheur, en commençant par tous les biens et les moyens y conduisant, parmi lesquels figurent les biens matériels.

Donc, comme synthèse

Le bonheur = La richesse

3^{ème} sens

¹⁰⁹ BUDUDIRA B., « Pauvreté évangélique et promotion de l'homme », in A.C.A., 1969, p.442

4° Le bonheur comme l'harmonie intérieure

Ayant une bonne santé, une descendance pour perpétuer le lignage et la richesse, l'homme a besoin d'une harmonie intérieure. La jouissance paisible intérieure procure un grand bonheur plus que la possession de choses matérielles. C'est à partir de la paix de l'âme qu'on parvient à l'harmonie sociale qui est le résultat de la paix individuelle. Souhait de paternité / maternité : les formules de solutations ou de souhaiter un bon voyage à quelqu'un.

« *Amahóro !* » « *Paix !* »

« *Tugiré amahóro !* » « *Ayons la paix !* »

« *Gēnda amahóro !* » « *parts en paix !* »

« *Mugēnzwa n'ámahoro ?* » (« *Etes-vous ici pour un bien ?* »

Il répond « *ni impóre !* » (« *C'est pour le bien !* » ou

« *Ntāmahóro* (« *Ce n'est pas le bien !* »

Les proverbes rundi dont :

-« *Ikarézi ntigakūrā akarézaréza ku mutima* »

/ *Un bijou précieux n'énlève pas le chagrin sur le cœur.* /

« *Umutima mwīzá uruta inká* »

/ *Le bon cœur vaut plus qu'une vache / etc...*

Les injures comme :

« *Urakīcwa n'ákabōnge !* » / *Que tu mœurs de chagrin /*

Tout cela prouve clairement que l'harmonie intérieure est un bien indispensable, quelque chose de grande valeur chez toute personne et le Murundi en particulier.

Donc Le bonheur = la paix 4^{ème} sens

5° Le bonheur comme l'honneur et la grandeur

Selon M. GAKWAVU « *Le Burundais est un homme d'honneur. Il admire le brave, le courageux. Sensible à la considération, il aime avoir reconnu sa valeur et ses mérites* »¹¹⁰

Voici un exemple des souhaits où le thème d'honneur se fait remarquer :

« *Uragahora kū ngoma* » (« *Que tu restes au trône* »).

« *Utūrwe ishikánwa rirēngé* »

/ *Que tu reçoives des cadeaux jusqu'au coucher du soleil /*

¹¹⁰ GAKWAVU M., « *Amazina y'ubuhizi : Noms de souhaits, noms de gloire militaire* », in Q.V.S., 1968, p.13

. Poésie pastorale :

« *Ndi iyica ndi iy'amākira* » (« *Je suis le fauve qui tue, la foudre des premiers averses qui étairdit* »)

« *Ndi umukóracúmu* » (« *Je suis le manipulateur sévère de la lance* »)

. Proverbes rundi comme :

« *Urukâmvyé rutāha umugabo* »

/Seule une personnalité peut mettre en terme à une terrible bagarre /.

-« *Umūntu arira kurāngwa ntarirá kurāmba* »

/Un individu aspire à être considéré, mais il n'aspire pas vivre mieux /

Nous savons que la vie humaine a une valeur qui s'élève au dessus de toute autre chose. Ce fait de sacrifier la vie à l'honneur et à la gloire nous pousse à affirmer que dans le Burundi traditionnel, l'honneur a une valeur suprême et sa recherche est une réalité. Donc, nous synthétisons que

Le bonheur	→	grandeur /honneur	5 ^{ème} sens
------------	---	-------------------	-----------------------

Tous ces cinq sens des fondements du mot bonheur que nous venons de trouver nous conduisent à affirmer que l'énoncé « *Burūndi buhire* » veut dire le Burundi du bonheur ou métonymiquement les Burundais heureux.

<i>Burūndi buhire</i>	→	Burundi, pays du bonheur	1 ^{er} sens
-----------------------	---	--------------------------	----------------------

La commission du PEPF ajoute pour sa part que :

« *Mugihúgu c'úburūndi buhire Abarūndi baratērāna, bakaramukanya n'igishika cīnshi. Barahá indāro uwó bwīryekó, bagashūmbūsha uwo inkuba ikubītiye amashó. Barafásha uwó bukubiye, bakamurīnda kuzēra inzé, gutúratura, gusēga n'úgusēgerereza. Ni ukwībutsa rēró kó ico gihe kigarūtse, kukó kavāmahānga akūyé mēzā.* »¹¹¹

/Dans le Burundi du bonheur, les Burundais s'entraident, se saluent avec plénitude, ils logent les misérables, et indemnisent au perdant des troupes foudroyés. Ils aident les pauvres et les défendent d'errer, et de leur mendicité. Donc, c'est faire rappel que cette période retourne, car le colonisateur n'est plus dans notre pays. /

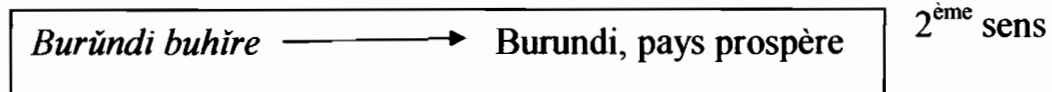
¹¹¹ PEPF, Enquêtes effectuées dans le Ministère de l'intérieur et de Formation patriotique, le 21/11/2016

De tout cela, nous remarquons que les Burundais d'avant la colonisation étaient caractérisés par l'esprit d'entraide. Cette fraternité engendre leur solidarité dans tout et partout. Les Burundais heureux sont les Burundais prospères et solidaires en tout et partout. Par ailleurs, l'Abbé Marc BARENGAYABO ajoute que « *Burundi buhire ne signifie seulement la prospérité, mais le partage de la prospérité. Umuhire c'est celui qui a et qui donne.* »¹¹²

De ce passage, retenons deux éléments : prospérité et le partage des revenus.

L'heureux est celui qui a assez et qui a quoi à donner aux autres. C'est celui qui est prospère et qui partage, qui est riche économiquement et matériellement. Le Burundi du bonheur c'est le Burundi qui est riche économiquement et développé. Donc, Burundi du bonheur c'est le Burundi prospère.

Nous synthétisons que



Aussi avec le mot « *buhire* » qui signifie le « partage » et appliqué au Burundi, nous comprenons que le Burundi du bonheur veut dire le Burundi où l'on partage équitablement les revenus de l'Etat. Ce partage est souvent dû aux travaux réalisés en groupe ou en coopératives de production entre les participants. De ce fait, parmi les projets du Prince Louis RWAGASORE dont « **le goût de l'économie** » figure le projet des coopératives de production. Pour sa mise au point et prise de position sur les coopératives, RWAGASORE a dit :

*« Une chose est certaine, par les mouvements coopératifs bien gérés, aidés et encouragés, notre pays connaîtra un essor économique sain, équilibré et durable, notre peuple profitera d'une vie sociale honnête et juste. (La dépêche du Rwanda –Urundi, usumbura, le 04 septembre, 1958.) »*¹¹³

Ainsi, avant d'être assassiné, il avait déjà inauguré plusieurs coopératives dont la CCB et la COPICO.

Cependant, « *Burundi buhire* » qui signifient la solidarité ou la coopération, la prospérité et le partage, en tout veut dire le Burundi qui est favorable à tous ses citoyens ; un pays qui harmonise les siens car, les citoyens sont heureux :

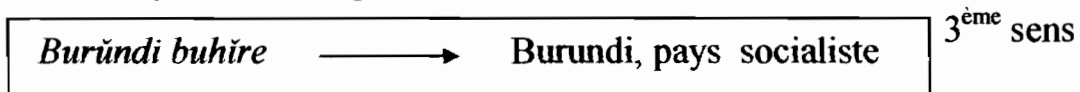
¹¹² BARENGAYABO M, Idem

¹¹³ DESLAURIER Chr., *op.cit.*, p.97

pays où il n'y a pas des luttes de classes (les riches et les pauvres), pays où il y a la solidarité en tout et partout, et pays où il y a aussi le travail en coopératives de production, suivi du partage équitable des revenus. Ainsi, « *Burūndi buhire* » ou « Burundi du bonheur » veut dire les Burundais solidaires, le Burundais harmonieux (sans luttes de classes), les Burundais travaillant en coopératives et partageant leurs revenus qui engendrent un Burundi prospère. Autrement dit, « *Burūndi buhire* » c'est le Burundi économiquement socialiste.

Donc, « *Burūndi buhire* » veut dire un pays socialiste.

Donc, nous synthétisons que



II.3.2 Le sens de « *Shīnga icúmu mu mashīnga* »

Selon F.M. RODEGEM, le verbe rundi « *gushīnga* » « planter, enfoncer en terre, planter droit. » et expression « *gushīnga icúmu* » signifie « s'asseoir »¹¹⁴ Le nominal « *icúmu* » ou « la lance » revêt beaucoup de significations. Au sens premier, la lance est une arme ancienne constituée d'un long manche au bord duquel est fixé un fer pointu »¹¹⁵

J.B.NTAHOKAJA soutient cette idée en ces propos :

« *Amacúmu yarı ayó kwirāririza mw'ijoro, ukurwāna urugāmba n'āyó guhīga.* »¹¹⁶

/ Les lances étaient pour se protéger pendant la nuit, pour combattre dans la guerre, et pour chasser les gibiers /

Guillaume Bōnja NDAYISHIMIYE ajoute en disant que « *Abārwanīsha amacúmu nibó bitwāza inkīnzo. Nibó bāsēnyura urugāmba kukó ngo bimiriza umwānsi, imyāmpi yīwé bakaza barayītega inkīnzo.* »¹¹⁷

/ Ceux qui combattaient avec des lances, ce sont eux qui se munissaient des boucliers, ce sont eux qui facilitaient le combat car, ils poursuivaient l'ennemi, ses flèches étaient bloquées par ces boucliers. /

De ce fait, la lance était une arme remarquable dans le Burundi traditionnel. Les guerriers du Mwami « *Amacúmu* » et « *Intöre* »,...utilisaient des lances et des

¹¹⁴ RODEGEM F.M., *op.cit.*, p.917

¹¹⁵ *Le dictionnaire, Larousse Super Major, Larousse-Bordas, 1997, p.610*

¹¹⁶ NTAHOKAJA J-B, *Imigenzo y'ikirundi*, 1975, p.79

¹¹⁷ NDAYISHIMIYE G-B, *Ubutóni n'úbutwāri mu mazina nó mu matāzīrano*, Bujumbura, 1984, p.11

arcs. Dans la lutte contre la domination européenne au Burundi, nos ancêtres utilisaient des arcs et des lances. Dans le contexte de notre travail et du Burundi actuel, la lance symbolise les armes à feu qu'utilisent les forces de sécurité et de défense.

Le locatif « *mu* » a le sens de « *dans* ». Il localise l'endroit où l'action doit se dérouler. Quant au substantif « *amashinga* », ce terme signifie en premier lieu tout le peuple, tout le pays, selon cette littérature rundi :

« *Gānzá wā mwāmi, bonekera amashinga yöse nk'úkwēzi.* »

/ Règne, ô roi, éclaire tout le peuple comme la lune. /

Néanmoins, la commission du PEFP ajoute que : « *Amashinga ní impānde zöse z'ísí, ubuseruko, uburēngero, uburârūko n'úbumanuko* »¹¹⁸

/Ce sont tous les quatres points cardinaux: l'Est, l'Ouest, le Nord et le Sud. /

Cela veut dire qu' « *Amashinga* » sont tous les pays du monde entier, l'univers terrestre. La quasi-totalité de nos informateurs convergents dans ce sens qu'*Amashinga* veut dire « toutes les grandes puissances et les sociétés des nations. »

Néanmoins, avec ce sens que la lance veut dire les forces armées, l'énoncé « *shinga icúmu mu mashinga* » veut dire que les forces de l'ordre et de la défense burundaises aillent dans les autres pays pour les aider à faire régner l'ordre et la sécurité comme le Burundi en a reçu depuis 1962.

Donc, nous synthétisons que :

<p><i>Shinga icúmu</i> <i>mu mashinga</i> →</p>	<p>Burundi, vas maintenir la paix et la sécurité à l'étranger</p>	1er sens
---	---	----------

La commission du PEFP pour sa part en dit ceci :

« *Aho hāmbere, umurūndi yarítwāza icúmu, akêrekana kó ari umūntu afisé ubutwāri, kó atōkomera amashí uwōmuhonyānga.* »¹¹⁹

/Jadis, un burundais se munissait d'une lance pour montrer qu'il est un homme puissant, qu'il ne peut pas encenser quiconque le dénigre. /

Pour ce, nous voyons que la « lance » symbolise la puissance de son porteur, son caractère viril. Quand il se promène avec cette lance, il se sent

¹¹⁸ PEFP., Idem

¹¹⁹ PEFP., Idem

courageusement fort. C'est pour quoi les Bashîngantâhe d'alors portaient souvent des lances sur leurs épaules. Cela nous montre que la lance a le sens du courage et la puissance de son porteur.

En tout, l'énoncé « *Shînga icúmu mu mashînga* » veut dire, selon l'Abbé Simon RURAGARAGAZA:

*« Ní ukugira ikibanza n'ijambo mubîndi bihúgu, mu mashîrahámwe mpuzamakúngu nawe ugatégeka. Ibêndera ryawe rigahungabana mu makúngu. »*¹²⁰

/C'est avoir une place et parole dans les autres pays, dans les sociétés des Nations, que ton drapeau soit hissé dans ces derniers. /

Et l'Abbé Marc BARENGAYABO ajoute en précisant :

*« Amashînga ní ukuvúga ibihúgu vyó mu mahanga bihâmbâye. Uburundi bugereranywa n'umugabo w'aho hambere yâmbâye urubega yîtwâje icúmu agêndá ararishînga buhórobúhoro, ashîtse ahó yajá cânké yaba yâtúmiwe, yacá ajá ararishînga rwöse rikanega. Ubu nahó abakurú b'ibihúgu iyó baramútse báhûrira mu gihúgu kinâka barashînga amabêndera y'ibihúgu barôngôye arii navyó baba bâserukiye. Uburundi rêró kuva bwîkukiye bwârashînze icúmu mu mashînga nk'âkarorero mw'îshîrahámwe mpuzamakúngu « ONU », ry'ubumwé bw'Afrika « U.A. », yó mu karêre nka « EAC », n'âyândi »*¹²¹.

/ Le concert des nations, ce sont les grandes puissances et les sociétés des nations. Le Burundi est comparé à un homme de jadis en habit traditionnel et se munissant une lance qu'il enfonce en terre petit à petit, quand il arrive là où il va ou il était invité, il la plante droit davantage. Maintenant, les chefs d'Etats quand ils se rencontrent dans un pays quelconque, ils plantent droit des drapeaux des pays qu'ils représentent. Alors depuis l'indépendance, le Burundi a planté droit la lance dans le concert des nations comme par exemple dans l'Organisation des Nations Unies, dans l'Union Africaine, et dans l'East African Community, ... /

¹²⁰ RURAGARAGAZA S., idem

¹²¹ BARENGAYABO M., idem

De tout cela, nous comprenons qu'avoir la place et la parole dans le concert des nations veut dire s'y être représenté et pouvoir discuter parmi les grands décideurs du monde pour l'organisation des pays. Que la souveraineté nationale s'étende partout dans le monde. C'est -à -dire que l'exercice souverain de l'Etat ne se limite pas seulement à l'intérieur du Burundi, mais aussi à l'extérieur.

Donc, nous synthétisons que :

<i>Shīnga icúmu</i> → Burundi, exerces ta souveraineté à l'extérieur <i>mu mashīnga</i>
--

1^{er}sens

II.3.3. Le sens de « *gaba intāhe y'úbugabo ku bugīngo* »

Le verbe rundi « *Kugaba* » signifie « être maître, commander. C'est disposer de ses biens ». ¹²²

Le terme « *intāhe* » revêt beaucoup de significations. Au sens premier, le nominal « *intāhe* » signifie « une baguette de ficus, verge judiciaire que les juges plantent devant eux pendant les séances au tribunal, qu'ils reprennent lorsqu'ils ont à intervenir, ils en frappent le sol pour donner plus de poids à leurs affirmations, à chaque argument qu'ils développent ou réfutent. » ¹²³

Nous comprenons que l'« *intāhe* » est la baguette de jugement. La commission du PEFP, « *intāhe ní ukuvúga ububāsha bufashá ibīntu gutāha ahó bitegerezwa gutāha.* » ¹²⁴

/ *Intāhe* c'est la faculté qui aide les hommes et les biens d'être en ordre dans la société. /

Ici, nous comprenons que l'*intāhe* est cette force contraignant les individus à vivre en harmonie et en toute sécurité dans la société ; donc, ce sont des lois. Celles-ci sont exécutées par le pouvoir exécutif et sont sanctionnées par le Pouvoir Judiciaire.

Pour le sens de « *gaba intāhe* », nous devons associer la signification du verbe « *kugaba* » aux sens du substantif « *Intāhe* ».

Mais alors, avec les sens « être maître de » et « commander » nous pouvons dire que « *Kugaba intāhe* » c'est commander la justice, étant donné que la

¹²² RODEGEM FM., *op.cit.*, p.94

¹²³ NTABONA A., itinéraire de la sagesse : Les bashingantahe, hier, aujourd'hui, et demain au Burundi, Editions du CRID, Bujumbura, 1999, p.98

¹²⁴ PEFP, Idem

justice c'est faire respecter les lois en vigueur ; c'est aussi disposer de droit. C'est-à-dire légiférer tes propres lois pour l'intérêt de la nation ou l'Etat.

Donc

<i>Gaba intähe</i> —————> Burundi, commandes ta justice

 1^{er} sens

Quant au substantif « *Ubugabo* », il signifie les organes génitaux masculins.¹²⁵

Donc

<i>Ubugabo</i> = organe

 2^{ème} sens

« *Ubugabo* » signifie aussi « *le courage ; puissance, pouvoir ; souveraineté ; force ; et la virilité* »¹²⁶

Cela est soutenu par les proverbes rundi dont :

-« *ubugabo bwīgānje bugarūza amāzi ikirēnge* »

/ *L'homme puissant deterne l'eau avec son pied* /

« *Hīrya y'ūbwōba hāba ubugabo* »

/ *Au-déla de la peur, il y'a le courage, (virilité).* / Etc...

Donc, nous voyons directement qu'*ubugabo* veut dire le courage, la puissance, le pouvoir, la force, la souveraineté et la virilité.

Le nominal « *ubugīngo* » signifié « *le moment présent, le temps. Il peut signifier aussi la justice.* »¹²⁷

Ici nous comprenons que l'exécution et la sanction des lois doivent se faire, pour l'intérêt de la nation, dans le moment présent et selon la situation dans laquelle le pays se trouve. Autrement dit, Burundi, légifères des lois adéquates pour le bien général.

Cependant, l'énoncé « *gaba intähe y'ūbugabo kubugīngo* » c'est prendre des décisions engageantes chez soi et ailleurs basées sur la vérité dans la finalité de bien organiser, établir l'ordre et la paix dans la société burundaise, voire au-delà. C'est ce que l'Abbé Marc BARENGAYABO nous dit :

« *Gaba intähe y'ūbugabo ku bugīngo bisigūra kó ishimikiye ku kuri.* »¹²⁸

¹²⁵ PEFP, Idem

¹²⁶ RODEGEM F.M., *op.cit.*, p.96

¹²⁷ Idem, p.114

¹²⁸ BARENGAYABO M., entretien du 11/4/2011 avec le Journal UBUMWE. et publié sur le même journal le 18 Avril, 2011, p.11

/ Ériges l'homme selon ta justice signifie faire une bonne justice basée sur la vérité /

La commission du PEPF, pour sa part dit :

« Burūndi erekana icó urí, ubikoráne ubutwári, bakuzěrekó ubugīngo. Tūngānya abāwé Burūndi, ubaramūre, ushīngé ubutūngāne bukuběreye wēwé nyéne, atāwugúhagāze ku gakanú. »¹²⁹

/ Burundi, montres ce que tu es, tu le fais avec courage pour l'intérêt général des tiens. Elèves les tiens Burundi, tu les fais traverser, ériges une justice appropriée à toi-même, sans aucune autre contrainte extérieure./

Le Burundi doit montrer, exercer sa souveraineté nationale en organisant bien la société dans l'indépendance totale et dans le strict respect des lois.

La même commission termine en disant :

« Burūndi urarōnse ububāsha bwó gutūngāniriza abāwé ».¹³⁰

/Burundi, tu acquiers le pouvoir de rendre la justice aux tiens. /

Cela veut dire que dès l'acquisition de l'indépendance nationale du Burundi le 01/07/1962 à nos jours, le Burundi est libre pour s'organiser dans la prise des décisions et lois engageantes et de rendre des sentenses. Adieux à l'ingérence étrangère dans l'organisation socio-politique du Burundi. Car le Burundi devient capable de commander sa justice avec courage, exercer sa souveraineté.

Catherine TEGERA ajoute ceci :

« Gira intāhe y'úbutwári mugushīnga nó mugufáta ingīngo »¹³¹

/Légifères des lois appropriées pour la prise de décisions engageantes./

Si nous essayons de combiner les deux vers à un seul énoncé nous avons :

« Shīnga icúmu mu mashīnga, gaba intāhe y'úbugabo ku bugīngo » qui veut dire en tout: Burundi, érige ta propre justice ; Burundi, exerces ta souveraineté interne et externe, Burundi, vas aider les autres pays à consolider la paix et la sécurité ; Burundi, respectes les droits établis, et Burundi, légifères tes propres lois.

Donc, nous pouvons synthétiser que cet énoncé veut dire en tout :

¹²⁹ PEPF, Idem

¹³⁰ PEPF., Idem

¹³¹ TEGERA C., E.O., ROHERO, le 4/1/2016

Burundi, légifères tes propres lois	1 ^{er} sens
Burundi, ériges ta propre justice	2 ^{ème} sens
Burundi, Etat de droit	3 ^{ème} sens
Burundi, exerces ta souveraineté	4 ^{ème} sens
Burundi, vas maintenir la paix et la sécurité à l'étranger	5 ^{ème} sens

II.3.4. Le sens de « *Warápfunywe ntiwapfûye* »

Le mot « *warapfunywe* » vient du verbe « *gupfunya* » qui signifie « *plier, faire un pli, ployer.* » *c'est raccourcir la route, gupfunya amabānga c'est adoucir le règlement, il a aussi le sens de « mitiger. »*¹³²

Donc « *gupfunywa* » au sens passif, signifie « *être plié, être replié, être courbaturé. C'est aussi être affaibli, avoir du mal aux articulations.* »¹³³ C'est-à-dire que les organes directoires autochtones ne fonctionnent pas comme d'habitude. Autrement dit, le Burundi a été raccourci et replié par les occidentaux.

Quant à « *ntiwapfûye* » du verbe *gupfá* ou mourir, disparaître complètement, associé au préfixe de négation « *nti-* » traduit en « *ne...pas* », nous entendons que le Burundi n'a pas disparu. C'est ce que la quasi-totalité de nos informateurs nous a dit en convergeant dans le même sens avec le PEFP en ces mots :

*« Uburūndi bwāragabanijwekó intāra zimwēzimwé nka BUGUFI, BUGESERA, BUTARE, BUNYORO, ariko ntibwāzimānganye. »*¹³⁴

/ Certaines régions du Burundi ont été enlevées comme BUGUFI, BUGESERA, BUTARE et BUNYORO, mais le Burundi existe toujours. /

Abbé Marc BARENGAYABO en témoigne de plus en ajoutant ces propos :

*« Abakorōni bāratwāye igicé c'igihūgu bacēgeka kugihūgu cā Tānzāniyá. Kubēra ivyó, na jēwé mfise amacutí murí icó gicé. »*¹³⁵

/ Les colonisateurs ont pris une partie du Burundi pour la rattacher à la Tanzanie. A cause de cela, moi-même j'ai des parentés dans cette partie. /

¹³² RODEGEM, FM., *op.cit*, p.322

¹³³ *Idem*, p.33

¹³⁴ PEFP., *idem*

¹³⁵ BARENGAYABO M., *idem*

Cela nous montre que le Burundi a été morcélé. Certains Burundais d'avant la colonisation sont aujourd'hui des Tanzaniens, des Rwandais et des Congolais. Pour dire que les occidentaux n'ont pas voulu que le Burundi garde son identité. Le même informateur continue en disant que :

« *Umūzo wa bākavāmahānga watūmye agatēkā kāzina mūntu gāhonyāngwa mu Burūndi. Abarūndi barakūbiswe ikimōko na jēwé ndimwó n'āhó narinkiri umunyēshūre. Abarūndi bātegerezwa gutānga amagí, amatá, n'ísāke ku bakoróni.* »¹³⁶

/L'arrivée des étrangers au Burundi a causé la violation des droits de l'homme. Les Burundais ont subi les coups de chicotte y compris moi-aussi même si j'étais encore élève. Les Burundais étaient contraints à donner aux colonisateurs les œufs, le lait et les coqs. /

Ainsi, pendant la colonisation, les citoyens burundais étaient maltraités et torturés. Donc les droits de l'homme burundais n'étaient pas respectés, mais violés davantage. D'où le nom du quartier **Rohero** en Mairie de Bujumbura comme illustration. Selon la toponymie, « *mw'rohero ní ahāntu abāntu bārohera, bāborōgera bakubitwa ibimōko n'ābakorōni* » (ou c'est le lieu où les burundais subissaient des tortures et criaient fort pour demander secours au moment des coups de chicotte). Et avec l'acquisition de l'Indépendance, les burundais devraient se reposer et être bien traités, car lors de la colonisation, ils étaient maltraités et torturés. Ici les Burundais espèrent que leurs droits seront respectés. Donc nous synthétisons ce passage comme :

<i>Warapfunywe ntiwapfuye</i> —→ le respect des droits de l'homme	2 ^{ème} sens
---	-----------------------

II.3.5. Le sens « *warāhabīshijwe ntīwahababuka* »

Le mot « *warāhabīshijwe* » signifie que le Burundi a été maltraité, a subi des maux de toute sorte de la part des colons. Comme illustration, le cas d'ikimoko ou « chicotte », les travaux forcés et non rémunérés, les pillages de nos biens et ressources minières, ... Tout atteste la violation des droits de l'homme comme précédemment vu.

Quant à « *Ntiwahababuka* », ce mot signifie que le Burundi ou les burundais n'ont pas effrayé, il n'a pas sursauté et il a demeuré comme auparavant.

¹³⁶ BARENGAYABO M., idem

En tout « *waráhabīshijwe ntiwahababuka* » veut dire que même si le Burundi a été maltraité de tous les côtés, il n'a pas sursauté, et n'a pas eu peur. Donc c'est une exaltation adressée au Burundi émergeant des injustices totales et indéniablement marquantes dans l'histoire du Burundi. Nous glorifions toujours notre patrie victorieuse. La quasi-totalité de nos informateurs ont convergés dans ce sens, mais la commission du PEPF ajoute :

« *Abarūndi ntibigeze bêmera intwāro y'igikoróni. Bāgumye bábonakó igihúgu ari rwābó, bāgumye ari inshingwarimenetse.* »¹³⁷

/Les Burundais n'ont jamais accepté le pouvoir colonial. Ils restaient souvent convaincus que le pays est le leur, et restaient toujours des jusqu'aboutistes/.

Cela veut dire que le Burundi, dans son histoire a connu des patriotes courageusement engagés à défendre leur patrie. Nos ancêtres ont gardé le courage au moment où les occidentaux les menaçaient avec des armes à feu et de coups de chicotte. Ce verset de notre hymne national est un passage didactique qui nous renseigne comment nos grands-pères ont défendu notre patrie et que nous devons toujours garder cet héritage. Alors il nous invite à être des patriotes comme nos grands-pères l'étaient et le montraient pendant colonisation.

Donc,

<i>Warahabishijwe</i> <i>Ntiwahabuka</i>	→	Burundi, pays des patriotes
---	---	-----------------------------

 Sens

II.3.6. Le sens de « *Uhagurukana ubugabo uríkukira* »

Le mot « *uhagurukana* » dont l'infinitif « *guháguruka* » ajouté à un suffixe réciproque « -an- » ayant le sens de « avec » signifie « se lever avec ». La répétition de ce mot 3 fois montre l'insistance sur la force utilisée dans la lutte pour l'indépendance nationale.

Pour le mot « *ubugabo* » nous avons vu qu'il a le sens de courage, virilité, puissance, force et souveraineté. Donc l'expression « *uhagarukana ubugabo* » veut dire que le Burundi s'est levé avec courage et virilité.

Quant au mot « *uríkukira* », ce mot vient du verbe « *kwíkukira* » qui signifie « être indépendant, jouir de l'autonomie politique. »¹³⁸

¹³⁷ PEPF., Idem

¹³⁸ RODEGEM F.M., *op.cit.*, p.244

L'énoncé « *Uhagurukana ubugabo urîkukira* » veut dire que le Burundi s'est levé avec courage dans la lutte pour l'indépendance et l'a acquise. Par ailleurs, MPITABAVUMA Jean pour sa part nous dit :

« Ukwîkûkîra nî ukwîgēnga twēnyenē atâmunyâmahānga adutegēka. Nî nka kuryâ mûnzu iwâwé atâwûza agûha amatégekô. »¹³⁹

/Etre indépendant c'est jouir de l'autonomie politique chez nous, sans contraintes étrangères. C'est comme dans ta famille, tu n'acceptes pas qui que ce soit te donner des ordres /

Cet informateur évoque la non ingérence des étrangers dans l'organisation socio-politique du Burundi. Ce n'est que l'affaire des burundais eux-mêmes.

Le président Pierre NKURUNZIZA converge dans ce sens mais avec des éclaircissements :

« Ukwîkûkîra ntibîsigûra kwîrukana abazûngu, twâshâtse kwîtûnganirîza ibîjânye n'îgîhûgu câcu. »¹⁴⁰

/Etre indépendant ne signifie pas chasser les blancs, nous avons voulu jouir de notre indépendance et autonomie politique./

Cela veut dire qu'être indépendant c'est faire une autogouvernance et autonomie politique. Donc, nous disons que :

<i>Uhagurukana ubugabo urîkûkîra</i>	→	Burundi, pays indépendant et autonome	Sens
--	---	--	------

II.3.7. Le sens de « *Komerwa amashî n'âmakûngu* »

L'expression rundi « *gukoma amashi* » signifie « applaudir », féliciter en battant les mains. Et *Komerwa* / Ø -kóm-ir-u-a / est une phrase impérative à la voix passive, avec le suffixe applicatif « -ir- » montrant une action qu'on fait pour une autre personne ; le suffixe passif « -u- » et la finale « -a » montre que l'action n'a pas encore commencé. Le substantif « *amakûngu* » signifie « les nations, le concert des nations. »

Mais alors, l'énoncé « *Komerwa amashî n'âmakûngu* » veut dire que le Burundi soit applaudi, félicité par les autres nations pour son pas frichi de

¹³⁹ MPITABAVUMA J., E.O., Kanyosha-Gisyo le 24/10/2015

¹⁴⁰ Le président Pierre NKURUNZIZA, dans son discours du 01 / 07/2015 lors du 53^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Burundi. Source : RTNB

bravour. Autrement dit que le Burundi reçoive les compliments des nations pour signifier que les grandes puissances elles aussi reconnaissent et félicitent la puissance du Burundi (puissance économique et puissance militaire). C'est aussi une prière pour que le Burundi soit reconnu sur la chaîne internationale et une louange pour sa détermination acquise.

Donc, nous pouvons synthétiser que

<i>Komerwa amashi n'ámakūngu</i>	→	Burundi, sois reconnu comme pays puissant	1 ^{er} sens
--------------------------------------	---	--	----------------------

II.3.8. Le sens de « *Hābwa impūndu n'ābāwé, isāmírane mu mashīnga* »

Le mot « *habwa* » du verbe « *guhá* » « donner ou offrir » est à la voix passive et signifie recevoir en provenance de.

Quant au substantif « *impūndu* », selon F.M RODEGEM ce mot signifie « *les cris de joie, les félicitations, les compliments.* »¹⁴¹

Nous disons en kirundi :

« *Impūndu y'ínká ingana n'ingoma.* »

/On acclame la vache et la royauté avec le même cœur. /

Donc kuvúza impūndu ou gutéra impūndu c'est acclamer, féliciter.

Les proverbes rundi nous donnent d'autres sens.

« *Impūndi sí urwānāgá* »

/Les cris de joie ne doivent pas être des cris d'enfants./

Il faut des actes, non des paroles pour prouver sa reconnaissance.

« *Impūndu ntibūngwá* »

/Les cris de joie ne sont pas attaqués par les vers/

Un bien fait n'est jamais perdu.

Ces deux proverbes nous rassurent que ces cris de joie sont des actes concrets que nous devons offrir à notre Burundi. Les travaux de développement pouvant être exemplaires aux autres pays, étant donné que le mot « *abāwé* » se traduit en « les siens » et signifie tous les citoyens burundais.

¹⁴¹ RODEGEM FM., *op.cit.* p.178

Cependant, l'énoncé « *hābwa impūndu n'ābāwe* » veut dire que le Burundi reçoit les compliments et les actes concrets en provenance des siens. Qu'il reçoive les clameurs joyeuses de ses enfants. Et étant donné que ces cris de joie ont le sens des actes patriotiques, nous pouvons dire que les Burundais félicitent leur patrie par les actes concrets et non par les paroles.

Nous savons bel et bien que dans une famille, un enfant qui travaille efficacement honore ses parents. Donc pour honorer le Burundi, il faut que tous les citoyens soient des patriotes et le prouvent par des actes concrets. Donc

<i>Hābwa impūndu</i> → Burundi, reçois nos activités patriotiques <i>n'ābāwé</i>
--

1^{er} sens

Pour l'énoncé « *isāmīrane mu mashīnga* », le mot « *isāmīrane* »/i-sam-ir-an-e/ dont le préfixe verbal « i- » représente les cris de joie ou les actes concrets et le radical « -sam- » du verbe « *gusāma* » qui signifie « retentir » ; « -ir » suffixe applicatif et « -an- » le suffixe réciproque ayant le sens de « à travers » et la désinence « -e ». Ce mot veut dire « être audible à travers ». Associé à « *amashīnga* » qui désigne toutes les nations : le Sud, le Nord, l'Ouest et l'Est, audible à travers l'univers, le monde entier. Que les actes patriotiques des burundais deviennent exemplaires pour les autres pays.

Cependant, « *hābwa impūndu n'ābāwe, isāmīrane mu mashīnga* ou agréé l'hommage de tes enfants, qu'à travers l'univers retentisse son nom, veut dire que les œuvres ou activités patriotiques des Burundais soient reconnues à l'échelle internationale et que cette dernière applaudisse et contemple ces actes. Par activités patriotiques, il faut entendre d'une part les travaux de subsistance et de développement, et d'une autre part, les les activités militaires ou la défense nationale. Donc, nous synthétisons que

<i>Hābwa impūndu n'ābāwe,</i> <i>isāmīrane mu makūngu</i> → Burundi, que les activités patriotiques des tiens soient contemplées par les nations
--

2^{ème} Sens

II.3.9. Le sens de « *Burundi bwacu, ragi ry'abāsokuru* »

Nous avons pu découvrir que « *Burundi bwacu* » signifie « pays démocratique, pays indépendant et autonome et en fin pays souverain. »

Le substantif « *iragi* » signifie « héritage ou legs » ou le patrimoine.

Et « *Abāsokuru* » veut dire nos ancêtres.

Cette expression rundi illustre ce sens :

« *Uwagumije iragi ry'abāsokuru* »

/ *Celui qui a conservé les biens de ses ancêtres, (armes, les parures, ...)* /

Donc

<i>Ragi ry'abāsokuru</i>	→	Burundi, tu es le patrimoine culturel	1 ^{er} sens
--------------------------	---	---------------------------------------	----------------------

Ici, le mot « *abāsokuru* » ou les ancêtres ne signifie pas seulement nos ancêtres d'avant la colonisation mais aussi tous ceux qui ont contribué à la lutte pour l'indépendance. Leur objectif patriotique est arrivé au bout et l'indépendance a été proclamée. Jusqu'au jourdh'hui, nous exaltons toujours les acquis de cette liberté politique obtenue grâce à nos ancêtres. **Qu'est ce qu'ils nous ont légué ?**

Ils nous ont légué un pays indépendant et autonome, un pays démocratique et un pays souverain qu'ils ont défendu pour et le patrimoine culturel. Nous pouvons citer le Prince Louis RWAGASORE et ses collaborateurs membres de l'UPRONA et d'autres membres des partis politiques qui ont organisé les premières élections au Burundi en 1961 avant l'acquisition de l'indépendance.

Cependant, cet énoncé « *Burundi bwacu, ragi ry'abāsokuru* » ou notre Burundi, héritage sacré de nos ancêtres veut dire le Burundi indépendant et autonome, le Burundi démocratique, le Burundi souverain et le patrimoine culturel que les leaders d'indépendance nous ont légués. Donc, nous synthétisons que

<i>Burundi bwacu, ragi ry'abāsokuru</i>	Burundi, pays indépendant	1 ^{er} sens
	Burundi, pays autonome	2 ^{ème} sens
	Burundi, pays démocratique	3 ^{ème} sens
	Burundi, pays souverain	4 ^{ème} sens
	Burundi, le patrimoine culturel	5 ^{ème} sens

II.3.10. Le sens de «*Ramutswa intähe n'ibihúgu ufatanije ishaka n'úbuhihi*»

Le concept «*ramutswa*» du verbe "*kurama*" qui signifie "durer longtemps", puis par dérivation "*kuramuka*" signifiant "exister encore" et encore par une autre dérivation "*kuramutsa*"/ku-ram-uk-i-a/ signifiant "lui souhaiter la vie, souhaiter une bonne journée à quelqu'un. C'est saluer quelqu'un en lui souhaitant une bonne journée et perdurer. C'est aussi recevoir une visite. Donc "*ramutswa intähe n'ibihúgu*" veut dire que les autres nations reconnaissent que le Burundi commande sa justice et que le Burundi est reconnu en tant qu'Etat de droit.

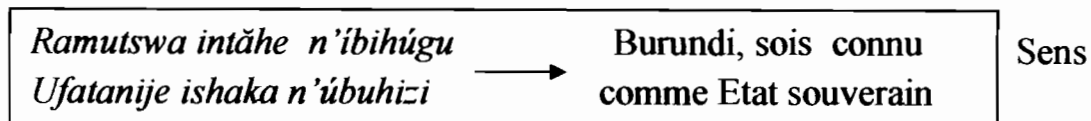
Le nominal «*ishaka*» selon F-M. RODEGEM, signifie "prospérité. Et «*kugira ishaka*» c'est être prospère", *kurwanira ishaka ryā sé*" c'est défendre les biens de ton père »¹⁴². Et le mot «*ubuhizi*», « c'est le courage, la valeur, bravoure ».¹⁴³

Quant au mot "*ufatanije*" du verbe «*gufatanya*» signifie " faire ensemble, s'entraider, faire tenir ensemble".

Donc l'énoncé «*ufatanije ishaka n'ubuhizi*» veut dire toutes les autres puissances que le Burundi agisse ensemble ou décide ensemble.

Mais alors «*ramutswa intähe n'ibihúgu ufatanije ishaka n'úbuhihi*» veut dire que les autres nations ou les puissances reconnaissent une bonne justice, les droits et l'équité du Burundi qui est devenu souverain comme elles. Que les autres nations reconnaissent sa souveraineté. Donc que les nations obéissent la souveraineté et l'autonomie politique du Burundi comme chez elles.

Donc , nous synthésisons que



¹⁴² RODEGEM FM., *op.cit.*, p.416

¹⁴³ *Idem.*, p.167

II.3.11. Le sens de « *vuzza impūndu wīgānzūye uwakūgānza* »

L'expression rundi " *kuvūza impūndu* " c'est « acclamer, féliciter »
 Le concept " *wīgānzūye* " provient du verbe " *kugānza* " qui signifie « être maître de, gouverner, être propriétaire de, disposer de »¹⁴⁴.
 Avec le préfixe réfléchi-i-, nous avons " *kwīgānza /ku-i-ganz-a/* " qui signifie "être son propre maître ". Et avec dérivation, nous avons " *kwīgānzūra* " où le suffixe réversif "-ur-" marque le sens d'une action contraire à la précédente. Donc " *kwīgānzūra* " c'est devenir indépendant. C'est devenir son propre maître.

L'énoncé « *vuzza impūndu wīgānzūye uwakūgānza* » veut dire que le Burundi acclame de joie car il est indépendant, il a cotoyé le colonisateur et il est devenu son propre maître. C'est un éloge au Burundi victorieux. Le mot " *uwakūgānza* " signifie l'ancien dominateur du pays, le colonisateur.

Pour ce, la commission du PEPF le dit mieux :

*« Aho hāmbere, uwivunye umwānsi yarivuga amazina akavūza inzamba. Iyo rēro isigūra kō urugamba rurāngiye, ivuzwa na nyēne kurūtsinda. Iyo mpūndu ihereza umugeré w'intōre zivūna ihūnja zigina sēbarūndi. Kubēra umunēzero w'ūkwikūkira bāharaniye, abarūndi bahamagarirwa rēro kuvūza impūndu y'intsinzi, bihaya bihayagiza, bivuga amazina, bishōngora kukō bikūyekō uwabāgānza. »*¹⁴⁵

/Jadis, celui qui remporte la victoire dans un combat, il disait la poésie guerrière et jouait aussi la flûte. Alors ces clameurs de joie signifient que le combat termine, le proférateur c'est le vainqueur. Ces cris de joie accompagnent les danseurs « Intore » qui dansent pour le roi. Grâce à l'allégresse de l'indépendance acquise, les burundais sont invités alors à acclamer cette victoire, en chantant et en dansant, en proférant la poésie guerrière car, ils ont remporté la victoire. /

C'est une exaltation du Burundi victorieux, qui venait de sortir à une période d'ère durant tous les 49 ans de colonisation.

Avec le mot « *impūndu* » qui a le sens des « actes ou les travaux » comme nous l'avons vu dans le point II.3.9, l'expression « *kuvūza impūndu* » signifie « travailler ». Donc, il faut que les burundais acclament cette victoire par des travaux de développement pour honorer leur pays. Métonymiquement le mot

¹⁴⁴ RODEM FM., *op.cit.*, p.178

¹⁴⁵ FEFP., *idem*

Burundi est utilisé pour désigner les citoyens Burundais qui doivent travailler pour développer leur patrie car le colonisateur n'est plus. Par ailleurs, « *pour affirmer notre indépendance, tout Murundi, quelque soit son rang social, doit pleinement s'acquitter de sa mission pour développer notre pays, faire régner la paix et l'unité et augmenter la production.* »¹⁴⁶ Ainsi donc, nous synthétisons que

<i>Vuza impūndu wīgānzūye uwakúgānza</i>	→	Burundais, travaillons pour développer notre patrie	Sens
--	---	--	------

II.3.12. Le Sens de « *Burūndi bwācu nkóra mutíma kurí twēse* »

Nous avons vu que « *Burūndi Bwācu* » veut dire le Burundi démocratique, le Burundi indépendant, autonome et souverain. Dans le substantif « *nkóramutíma* » /*(i)-n-kor-a/(u)-mu-tima/* nous avons "gukora" qui signifie "toucher, être proche". Et "umutíma" c'est le cœur. En tout c'est la partie qui touche le cœur, étant donné que le cœur est le centre de l'affectivité, de l'amour. L'énoncé « *kurí twēse* » se traduit « pour nous tous ». Qui sont alors "nous tous?" Ce sont tous les citoyens burundais.

Cependant, « *Burūndi bwācu nkóra mutíma kurí twēse* » veut dire le Burundi que nous tous nous aimons, que tous les citoyens doivent servir. Notre patrie que nous avons dans notre cœur. Donc, Burundi, tu es notre préoccupation pour te défendre et te développer,... La quasi-totalité de nos informateurs ont convergé dans le sens « de préoccupation pour notre patrie ». Nous pouvons affirmer que ce verset veut dire en général le patriotisme auquel les Burundais se sont engagés.

Donc	<i>Burūndi bwācu nkóra mutíma kurí twēse</i>	→	Burundi, tu es notre préoccupation	sens
------	--	---	---------------------------------------	------

II.3.13. Le sens de « *tugutūye amabóko, umutíma n'úbuzima* »

Le verbe « *gutūra* » a le sens de "offrir quelque chose à" et « *amabóko* » ce sont "les bras". Ces expressions rundi nous aident à trouver le sens des bras :
« *Kuryá amabóko yāwe* » / *vivre de ton travail* /
« *Kubēshwahó n'amabóko* » / *vivre du travail* /

¹⁴⁶ Journal le Renouveau du BURUNDI, n° 810, du 03 juillet 1981

Nous comprenons que "les bras" veulent dire "le travail". Donc, l'énoncé « *tugutūye amabóko* » signifie nous t'offrons nos bras, nous nous engageons à travailler pour te développer. Donc ce sont des activités concrètes que nous nous engageons à t'offrir. C'est te servir par des actes concrets.

Donc nous synthétisons :

<i>Tugutūye amabóko</i>	→	Burundi, nous t'offrons les travaux de développement	1 ^{er} Sens
-------------------------	---	--	----------------------

Concernant l'énoncé « *tugutūye umutíma* », ou nous t'offrons le cœur, il est intéressant d'évoquer les différents sens du mot « *umutíma* » « cœur » trouvés dans la partie illustrative. Donc "*umutíma*" ou « le cœur » c'est « la paix ; l'amour plein ; l'engagement (*ibānga*), honnêteté ; la vérité ; le courage, ... »

Mais alors, « nous t'offrons la paix » veut dire que nous nous engageons solennellement à pacifier notre patrie. Qu'elle soit toujours en paix durable.

Donc :

<i>Tugutūye umutíma</i>	→	Burundi, nous t'offrons la paix	2 ^{ème} sens
-------------------------	---	---------------------------------	-----------------------

Pour l'*umutíma* comme « l'*ibānga* » qui signifie « engagement »

Certains dictons et expressions rundi l'illustrent bien :

« *Amabānga abiri ntabāngíkana* »

/Deux engagements ne peuvent pas coexister dans une même conscience /

« *Ibānga ribāngirwa ingáta* » */Tout engagement nécessite un effort particulier. /*

L'expression rundi :

« *Ugupfira ibānga* » */ mourir pour le secret /*

Selon MANIRAKIZA Alexis, « *l'ibānga est la base de toutes les valeurs sacrées du pays : le rôle de la conscience « umutíma », le sens de dignité humaine « itêka », la maîtrise de soi « ukwîyungũganyanya », le sens de la famille, de la solidarité, l'attention à tout homme depuis le sens de l'hospitalité jusqu'à la responsabilité intégrative, le sens de devoir dans le domaine politique, le respect de Dieu et des médiations.* »¹⁴⁷

147 MANIRAKIZA A., *Institution des Bashingantahe : une institution investie du politique*, Bujumbura, UB, 2005, p.37

Nous acceptons toujours tenir la promesse, rester toujours le même et ferme dans tous les domaines de la vie du pays. Donc, nous concluons que :

Nous t'offrons « l'ibānga »	→	Burundi, nous te garderons le secret	3 ^{ème} sens
-----------------------------	---	--------------------------------------	-----------------------

Pour l'« *umutima* » ou « le cœur » comme l'« ubuntu » ou humanité

L'« *ubuntu* » est l'état de l'homme sage, équilibré, achevé. C'est le caractère de l'homme qui s'acquitte consciencieusement de ses responsabilités, qui respecte ses engagements.

Michel KAYOYA le précise bien :

« *Un humanisme avec un goût du respect, respect du pauvre, respect du petit, respect du vieillard, respect de l'infirme, ...* »¹⁴⁸

Avec ce respect, l'homme reste en bonne entente avec la société dans laquelle il vit. Il faut renoncer à la violation des droits humains.

Nous pouvons dire que :

Nous t'offrons l'ubuntu	→	Burundi, nous renonçons à la violation des droits de l'homme	4 ^{ème} sens
-------------------------	---	--	-----------------------

Pour l'« *umutima* » ou « le cœur » comme « la vérité »

Nous pouvons dire que l'énoncé « *tugutūye umutima* » veut dire que nous nous engageons à dire toujours la vérité et mourir pour elle afin de sauvegarder cette indépendance acquise. Le mensonge n'aura plus de place dans l'organisation sociopolitique de notre Burundi indépendant.

Donc, nous concluons :

<i>Tugutūye umutima</i>	→	Burundi, la vérité nous caractérisera toujours	5 ^{ème} sens
-------------------------	---	--	-----------------------

148 KAYOYA M., *Sur les traces de mon père, jeunesse du Burundi à la découverte des Valeurs*, Presses Lavigerie, Bujumbura, 1968, p.52

Concernant l' « *umutima* » comme « la bonté ».

La bonté est un bon cœur, « *umutima mwĩzá* ». L'expression rundi : « *Afise umutima mwĩzá* » / il a un bon cœur/ signifie qu'il a l'esprit de partager, il est généreux. C'est faire toujours du bien. Nous t'offrons l'amour, dans ce contexte d'un bon cœur, veut dire dans nos activités la haine, la jalousie n'a pas de place dans la vie des Burundais indépendants. La générosité montre le caractère d'esprit d'humanité et de fraternité.

Donc :

<i>Tugutūye umutima</i> → La générosité nous caractérisera toujours

 6^{ème} sens

Quant à l' « *umutima* » comme l' « amour plein »,

NKESHIMANA Laetitia précise que « l' « *umutima* » capable d'aimer est celui qui s'oriente toujours vers le bien. Il ignore la méchanceté et le mal qui sont des fruits de la haine. »¹⁴⁹

Ici nous sommes invités à faire toujours le bien et non le mal. Il faut agir moralement dans notre Burundi.

D'où :

<i>Tugutūye umutima</i> → Burundi, la morale nous caractérisera toujours
--

 7^{ème} sens

Aussi l'amour que nous devons à notre patrie, associé à l'autre énoncé « *tugutūye ubuzima* », c'est-à-dire nous t'offrons notre vie.

Nous pouvons dire autrement « *tugutūye umutima n'ubuzima* » ou nous t'offrons le cœur et la vie. Nous nous engageons à t'aimer jusqu'à mourir pour toi. C'est ce que la commission du PEPF nous dit en ces mots :

« *Twēmeye guhéba ubuzima, túbuhebera uburūndi. Twōpfuma dúpfa hákó upfá Burūndi. Ibānga ry'ábasirikare n'ábapôrisi rishimikiye ng'áha nyéne.* »¹⁵⁰

/ Nous acceptons perdre notre vie, l'abandonner pour le Burundi. Mieux vaut mourir au lieu que tu meurs toi Burundi. Le secret militaire et policier est basé sur ça. /

¹⁴⁹ NKESHIMANA L., *op.cit.*, p.56

¹⁵⁰ PEPF., *Idem*

Catherine TEGERA ajoute ceci :

« *Tugufise ku mutima mberé n'úkukwígúra twōkwígúra.* »¹⁵¹
/ *Tu es notre préoccupation, nous pouvons même nous sacrifier pour toi/*

Pour tout cela, nous comprenons qu'il y a un engagement d'aimer la patrie avec plénitude où nous acceptons abandonner, perdre notre vie en la défendant.

Avec l'amour que nous avons pour la patrie, nous acceptons à nous sacrifier jusqu'à mourir pour que tu ne sois pas recolonisé, toi Burundi. Nous te défendrons jusqu'au don de soi à mourir pour toi. Donc, le Burundi devient un pays des héros de la révolution. Nous pouvons synthétiser cela que

<i>Tugutūye umutima n'úbuzima</i>	→ Burundi, l'héroïsme nous caractérisera toujours	8 ^{ème} sens
---------------------------------------	--	-----------------------

II.3.14. Le sens de « *Imâna yakúduhāye ikudútūngire* »

Le nominal « *Imâna* » ou « Dieu » signifie le Tout-puissant. C'est celui qui est aux cieux ; celui qui est au dessus de tout. Il est l'Être-suprême. Il est le Créateur de tout.

« *Imâna yakúduhāye* » ou « *tu es le don qui nous a été accordé par Dieu* », c'est-à-dire Dieu qui t'a créé et qui nous t'a donné comme don.

Mais alors, qu'est-ce que Dieu nous a donné comme don? Dieu nous a donné un bon pays avec tous les biens qui s'y trouvent. Deux chanteurs burundais : Léonce NGABO, dans sa chanson « **Sagamba Burundi** » et Steven SOGO, dans « **Il est bon mon Pays Burundi** », ont pu identifier les différents traits caractéristiques d'un bon Burundi, présentables dans le monde entier : *les rivières et les lacs nombreux, les montagnes, les plaines, les eaux potables, les différentes cultures vivrières et industrielles, la culture et art dont les tambourinaires, les danses régionalement traditionnelles : umuyebé, agasimbo, intöre, ihúruma, ... et danses féminines, les hommes courageux pour la défense nationale, un bon climat à un rythme pluviométrique à 4 temps favorable à l'agriculture et élevage, les ressources minières, etc....* »

Aussi, Il nous a donné un pays indépendant car nous affirmons que la dite indépendance a été acquise grâce à la puissance divine.

¹⁵¹ TEGERA C. , Idem

Quant au mot « *ikudútūngire* » /i-ku-tu-tung-ir-e/ qui provient du verbe « *gutūnga* », il signifie « garder, protéger ». « *Ikudútūngire* » signifie que le Tout Puissant, Dieu-Protecteur garde notre patrie pour nous. Que l'Être-Suprême protège le Burundi contre tous les dangers dont la recolonisation. Pour ce, l'Abbé Simon RURAGARAGAZA en précise ceci :

« *Abarūndi bāshize imbere Imāna mu bikorwá vyābo vyōse.* »¹⁵²

/Les burundais ont mis Dieu en avant, dans leurs activités comme leur accompagnateur/

Les burundais croient en Dieu le Tout Puissant, le Sauveur à tel point que dans la devise monarchique : *Imāna-Umwāmi-Uburūndi* ou Dieu-Roi-Burundi, la 1^{ère} place est Dieu. La commission du P.E.F.P ajoute ceci :

« *Nicó gitúma Imāna-Umwāmi-Uburūndi vyāri mu cīvugo c'úburūndi kugira ngo umwāmi ahāmagariye abanyāgihúgu kwāmbaza imāna ntibāhigimānge.* »¹⁵³

/C'est pourquoi Dieu-Roi-Burundi était dans la devise monarchique du Burundi pour qu'une fois le roi interpelle les Burundais à prier Dieu n'hésitent plus./

D'où cette invitation de Dieu dans les activités quotidiennes des burundais ; ceux-ci pour leur part s'engagent à respecter ses commandements. Autrement dit avec Dieu, nous sommes contraints à faire le bien et non plus le mal car, Dieu est placé au centre de nos activités.

Et la même commission continue en précisant que :

« *Kudútūngira igihúgu ni ukukirīnda impanuka ; ni ukugikīngira amazímwe yōhavá akizīngamika. Ni ukukigumya mu bigānza vy'Imāna bitananírwa. Ni ukucāmizako ijīsho ngo ntigītērwe n'āmahano. Ni ukucīgānzira ngó ntikirwe mu minwe y'ibīntāzi. Uburūndi rēró tuba tūburagije Imāna.* »¹⁵⁴

/Elever pour nous notre pays ; c'est le garder contre les accidents ; c'est le protéger contre tous les maux qui pourraient le mutiler ; c'est le tenir dans ses mains incapables de rien. C'est le surveiller toujours pour qu'il ne soit pas attaqué par des malédictions. Que le Tout Puissant soit son

¹⁵² RURAGARAGAZA S., Idem

¹⁵³ PEFP., Idem

¹⁵⁴ PEFP., Idem

propre maître. De cette manière nous plaçons le Burundi sous la protection de Dieu./

De tout cela, nous pouvons retenir trois vocables « garder ; élever ; et protéger » que Dieu doit accomplir pour notre partie. Dieu est le Gardien, le Protecteur du Burundi, et est aussi son Berger. Elever ses troupeaux c'est les nourrir et leur offrir tous les soins nécessaires. En kirundi, nous disons souvent :

« *Uwurinda umurimá wa mugenziwé awuhagararamwó* »

/qui protège bien le champ de son camarade se place au milieu ou au centre./

Ce proverbe rundi nous fait affirmer qu'un bon protecteur, berger de tel ou tel autre bien doit se placer au centre de ce bien et non plus en dehors ou à côté.

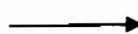
L'Abbé Simon RURAGARAGAZA ajoute en concrétisant que :

« *Abarundi bāragije uburundi Imāna ngo ibuzigáme, ibutunge yōngere iburinde.* »¹⁵⁵

/Ils ont fait berger le Burundi à Dieu pour qu'Il le garde, l'élève et encore le protège/

Néanmoins, le Burundi a comme le grand-protecteur, le Dieu Tout-Puissant. Nous demandons toujours que Dieu gouverne et protège notre patrie et qu'Il nous accompagne toujours dans nos activités. Donc, Dieu est placé au centre des activités des burundais. Autrement dit, c'est le pays théocentrique. C'est une prière à Dieu de protéger le Burundi pour qu'il ne soit pas recolonisé car les burundais étaient fatigués des méfaits des colons, qu'Il ne soit pas loin du Burundi. Nous synthétisons

*Imāna yakúduhaye
ikudútūngire*



Burundi, pays théocentrique

Sens

II.3.15. Le sens de « *Horana ubumwé* »

Le vocable « *Horana* » du verbe « *guhorana* » a le sens d'« être toujours (avec) ». C'est-à-dire que les Burundais soient toujours avec.

Quant au nominal « *Ubumwé* » qui se traduit en « *Unité* », il signifie « *la parenté, la solidarité, l'union. Entente, la sympathie.* »¹⁵⁶

¹⁵⁵ RURAGARAGAZA S., *Idem*

¹⁵⁶ KAYOYA M., *Entre Deux Mondes : D'une génération à l'autre*, EMI della, 2007, p.173

Michel KAYOYA en dit :

« [...] noble « Bagabo », de vous le bon esprit, le vrai bon esprit d'ubumwe.

D'ubumwé-Communion

D'ubumwé-collaboration

D'ubumwé-Entente

D'ubumwé-Engagement commun. »¹⁵⁷

Nous voyons que « *Ubumwé* » signifie la communion, la collaboration, l'entente et l'engagement commun. Donc, considérons qu'*ubumwé* c'est faire ensemble. Le mot « Unité » signifie la qualité de ce qui forme un tout harmonieux, c'est la cohésion. Chez les Burundais, il doit y avoir une harmonie sociale, un équilibre social, en s'harmonisant les uns avec les autres pour un but commun.

Retenons ces deux acceptions les plus pertinentes pour notre travail : « La collaboration et l'entente ». L'entente est définie comme « *relations amicales, harmonieuses entre des personnes. Elle signifie aussi un accord* »¹⁵⁸. Donc, dans « ubumwe » ou « unité » nous entendons l'harmonie sociale. Et le mot collaboration vient du verbe « collaborer » défini comme « *participer à un travail avec d'autres personnes, ou travailler ensemble. Syn. Coopérer.* »¹⁵⁹

Ici, « *ubumwé* » ou « unité » veut dire la coopération des gens pour faire réussir le travail.

L'énoncé « *Horana ubumwé* » ou sois toujours avec unité, veut dire que les Burundais soient toujours caractérisés par l'harmonie sociale et la coopération en tout et partout. Donc, que le Burundi sois toujours caractérisé par l'absence des classes sociales : les riches et les pauvres ou misérables; les avantageux et les désavantageux. Que l'entraide mutuelle et l'esprit fraternel les caractérisent toujours. Donc, il faut que Burundais travaillent en coopératives de production et d'épargne et aussi il faut coopérer pour la défense nationale. Alors, ce sont les Burundais solidaires. Donc, nous synthétisons cela que:

<p><i>Horana ubumwé</i> —→ Burundi, sois toujours avec la solidarité</p>	1 ^{er} sens
--	----------------------

¹⁵⁷ KAYOYA M., *op.cit.*, p.223

¹⁵⁸ *Dictionnaire Super Major*, Larousse-Bordas, 1997, p.404

¹⁵⁹ *Idem*, p.261

Cette autre littérature rundi précise autre chose :

« Agacá gacakiye agahõri kati mwãna wa mâmá undĩye twâri bamwé. Kati hũmura ndakuryé, ubumwé bugira ũshãka. »

/Un criquet dit à l'épervier qui veut le gober : oh ! Mon frère, tu me manges alors que nous sommes de même famille ? Et autre ; il n'y a pas de quoi avoir peur, ne s'unissent que ceux qui le veulent. /

Si un contrat n'est pas appuyé sur sa bonne foi, il ne peut durer.

De cette littérature, nous y trouvons le sens de « l'unité » comme un *contrat* ». Cela veut dire aussi que, les Burundais doivent s'unir pour s'entendre sur un contrat qui les régira. Cette entente est le dialogue entre tous les Burundais qui aboutissent à la signature d'un contrat qui les régira dans la société.

C'est ce que Catherine TEGERA insiste en ces mots :

« Horana ubumwé ni uguhõrana umwũmvĩkano w'ábarũndi böse. »¹⁶⁰

/Soient toujours avec l'unité c'est avoir toujours l'entente de tous burundais./

Les burundais, devant tel ou tel autre problème pour le résoudre doivent se référer à ce qu'ils se sont convenus, à leurs conventions bienfaites. Quelles sont ces conventions alors ? Ce sont des écrits qui régissent la vie des hommes en société. Ces écrits sont des lois adoptées démocratiquement par tous Burundais. Ces lois ne sont pas des lois simples, ce sont des lois fondamentales et les lois civiles. Donc, que la vie au Burundi repose toujours sur un contrat social.

Donc	<i>Horana</i> →	Burundi, sois toujours avec	2 ^{ème} sens
	<i>ubumwé</i>	un contrat social	

II.3.16. Le sens de « *Horana abagabo* »

Selon Adrien NTABONA, le terme « *umugabo* » revêt beaucoup de significations : « *Au sens premier, le substantif « umugabo » signifie une personne adulte de sexe masculin. Mais pour comprendre toute la portée sémantique du terme, il serait utile de savoir que ce substantif est apparenté au verbe « kugaba » c'est-à-dire :*

- être maître de, commander, gouverner
- posséder, pouvoir utiliser à sa guise, disposer de,
- faire attention, être sur ses gardes.

¹⁶⁰ TEGERA C. , Idem

De ce parcours sémémique, il résulte une constance : être en mesure de disposer de soi-même et de ses biens. C'est pour cette raison que le substantif « umugabo » signifie à son tour, en plus de son sens premier :

- Mari ou époux
- Personnalité, homme de caractère viril
- Un guerrier
- Homme qui impose respect
- Arbitre chargé de trancher les différends

Egalement de ce parcours sémémique, il résulte une constante : l' « Umugabo » c'est l'homme capable de disposer de soi-même et de faire régner l'ordre dans son entourage. C'est à ce titre que ce terme est synonyme de « Umushîngantâhe » qui signifie littéralement celui-qui-planté-la-baguettes de jugement et par dérivation métonymique, celui qui a le droit de siéger au tribunal, qui peut trancher un procès, un magistrat, un conseiller, un notable, un arbitre, avec tout ce que cela implique à savoir ; un homme juste, intègre, soucieux d'équité, responsable de l'ordre et de la paix dans son milieu bref quelqu'un sur qui l'on peut compter et avec qui l'on doit compter ces circonstances».¹⁶¹

Ces différentes significations de NTABONA Adrien sont renforcées par la littérature rundi comme les proverbes et dictons.

Pour le sens du mari ou époux, on a :

« *Urugó ruramutswa umugabo ntiruramutswa umugoré* »

/Celui qui respecte les convenances doit s'adresser au chef de la famille et non à son épouse/

Donc

<i>Umugabo</i> = mari / époux

1^{er} sens

Pour le sens d'un homme adulte, on a :

« *Impânge n'înkôno itêrurwa n'ûmugabo w'imiryâ* »

/Une jarre c'est une cruche qui peut être soulevée et portée par un homme musclé /

Donc

<i>Horâna abagabo</i> → Burundi, sois toujours avec les hommes forts
--

2^{ème} sens

¹⁶¹ NTABONA A., *Op.cit.*, pp.48-49

Pour le cas d'un arbitre, un sage, nous avons :

« *Aharí umugabo hahera umugayo* »

/Là où il ya un homme (viril), il n'y'a pas de mépris/

Le sage fait triompher la vérité, une personnalité (virile) parvient à se faire respect.

« *Igihúgu kitarimwó abagabo, cāmamwó indûru* »

/Le pays où il n'ya pas des sages est plein de cris/

Les juges sont nécessaires pour rendre la paix.

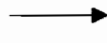
« *Ahó abagabo barí ntihagwá isāngānya* »

/Là où sont les sages, il n'y a pas d'accidents/

La plupart de nos informateurs nous ont précisé que le concept « *umugabo* » c'est la même chose qu'« *umushingantahe* ». C'est-à-dire un homme juste, un notable, un arbitre. *Horana abagabo* signifie avoir pour toujours les sages ou les juges.

Donc

Horana abagabo



Burundi, sois toujours
avec les sages

3^{ème} sens

Pour le cas d'un homme qui impose respect, nous avons :

« *Aharí umugabo hahera umugayo* »

/Le sage fait triompher la vérité, une personnalité (virile) parvient à se faire respecter./

« *Umugabo yīgânje yīca só, agacūra nyoko.* »

/L'homme puissant tue ton père et épouse ta mère/

Se dit devant une spoliation totale.

La raison du plus fort est toujours la meilleure

« *Umugabo apfa rimwé ntāpfa kabiri* »

/Un homme meurt une fois, il ne meurt pas deux fois /

Il ne faut pas avoir peur des dangers car, on mourra quand-même.

De tout cela, nous comprenons qu'umugabo est un homme viril, fort et puissant. Il n'a pas peur même de mourir pour son engagement. Donc, il s'agit d'un homme courageux. Nous synthétisons que

Horana abagabo → Burundi, sois toujours avec
les hommes courageux

4^{ème} sens

Avec le sens d' « *umugabo* » comme « un guerrier »

Nous savons bel et bien que, pendant la colonisation, le Burundi a connu des hommes forts et courageux dans la bataille contre les troupes de RUMARIZA (Von BERINGE) en particulier. Nos grands ancêtres utilisaient des lances et des flèches comme armes alors que les Allemands utilisaient des armes à feu. Ils étaient des vrais patriotes. Ils composaient le corps de défense et de sécurité de l'époque. Même si nous savons qu'il y avait eu des soldats du Roi appelés ; « *Amacúmu* » ou les lances, et les Intore,... Tout en sachant que le mot « *Ingabo* » de racine « -gab- » et de désinence « -o » signifie celui qui est entraîné dans l'armée. C'est le bouclier, les forces armées pour défendre et faire régner l'ordre et la sécurité dans le pays.

Donc	<i>Horana abagabo</i> →	Burundi, sois toujours avec les forces armées	5 ^{ème} sens
------	-------------------------	---	-----------------------

Les autres valeurs ajoutées à celles d'Umushingantahe pour nuancer *umugabo n'umushingantahe* sont illustrées dans ces expressions rundi que nous trouvons dans le *conte rundi* : ***Isake n'Ingona. (Coq et crocodile)***

L'isake accusé du refus des ordres des hommes de la cité, il les répond ceci:
 « *Sĩkarõte ngáya abagabo* » / *Que je ne rêve pas à mépriser les hommes forts/*
 « *Abagabo bagabĩsha yõmpi* » / *Les hommes forts donnent avec toutes les mains/*
 « *Abagabo bakĩngira abató* » / *Les hommes forts potègent les mineurs /*
 « *Abagabo bagaba igihúgu* » / *Les hommes forts dirigent le pays /*
 « *Ntākinanira abagabo* »¹⁶² / *Rien n'est impossible pour les hommes forts/*
 (etc...),

A cela s'ajoutent certains proverbes rundi dont :

« *Urukāmvye rutāha umugabo* »

/ *Seule une personnalité peut mettre en terme à une terrible bagarre /.*

Ici, les bagabo ont le sens des hommes forts. Ce ne sont pas des hommes forts physiquement, mais forts au travail, doués d'une certaine intelligence de réaliser des choses dans la cité. Il s'agit des autorités fortes, car sans celles-ci le pays ne connaît pas de l'ordre, la paix, la tranquillité et le progrès.

¹⁶² DGBP., *Domaine des langues : Kirundi-Français, Manuel de l'élève 8^{ème} année fondamentale*, Bujumbura, 2014, p.124

Néanmoins, nous savons que *l'Umushingantahe* devrait être un homme âgé au moins de 25 ans et que les femmes furent exclues des rangs des *Bashingantahe*, car elles furent indiscrètes. Mais alors, les *bagabo* dont on parle dans ledit hymne national, les femmens sont-elles exclues d'eux ? Non, l'hymne national parle de femmes et hommes capables d'affronter les obstacles pour l'intérêt général des Burundais. Tout cela nous montre que les *bagabo* sont les défenseurs et les protecteurs de l'Etat et des citoyens. Sans les *bagabo*, on n'aura plus de l'Etat souverain, ce serait de l'anarchie totale. Donc, ces *bagabo* sont les conservateurs de l'Etat.

Donc, nous synthétisons que

<i>Horana abagabo</i> →	Burundi, sois toujours avec les conservateurs de l'Etat	6 ^{ème} sens
-------------------------	---	-----------------------

II.3.17. Le sens de « *Horana itēkāne* »

Le lexème « *itēkāne* » vient du verbe « *gutēkāna* » qui signifie « être tranquille, être calme, être en paix, se calmer, s'apaiser »

« *Igihūgu gica kiratēkāna* » / Le pays retrouva aussitôt son calme /

« *Haratēkānye* » / le ciel est serein /

Donc « *itēkāne* » signifie « le calme »¹⁶³

L'énoncé « *Horana Itēkāne* », c'est une prière de tous Burundais que leur patrie soit toujours en ordre, pour qu'ils se sentent à l'aise dans la société ; que le pays soit toujours en sécurité totale. Donc, nous disons que

<i>Horana itēkāne</i> →	Burundi, sois toujours en sécurité totale	Sens
-------------------------	---	------

II.3.18. Le sens de « *Sāgwa n'ūrweze* »

Le vocable « *sāgwa* » du verbe « *gusāga* » signifie « surabonder, être de trop » est au sens passif et signifie « être rempli, être envahi de ».

Quant au nominal « *urweze* », il signifie « la joie, le bonheur parfait ». Donc « *sāgwa n'ūrweze* » veut dire que le Burundi soit rempli du bonheur parfait dans tous les domaines de la vie du pays. Par ailleurs, Abbé Marc BARENGAYABO le dit mieux dans son entretien avec le journal IWACU:

¹⁶³ RODEGEM FM., *op.cit.*, p.489

« Et de disséquer cette belle strophe « *sāgwa n'úrweza* », là on a l'idée du bonheur parfait, soyez entourés de bonheur, pénétrés. »¹⁶⁴

Nous avons vu que le nominal « *Burundi* » est souvent utilisé métonymiquement pour signifier les citoyens Burundais. Cela veut dire que tous les Burundais soient envahis de bonheur parfait dans tout et partout.

Cet énoncé « *Sāgwa n'úrweze* » qui signifie « être entouré de bonheur parfait » vient renforcer aussi le sens de l'énoncé « *Burundi buhire* » signifiant le Burundi qui est « favorable à ses citoyens » ou « le Burundi du bonheur. » Les deux énoncés évoquent tous le « bonheur » que les Burundais doivent avoir dans ce Burundi indépendant. Qui va alors assurer ce bonheur aux Burundais ? C'est évidemment le nouveau Etat indépendant, en particulier. Donc, que le Burundi indépendant assure le bonheur pour tous ses citoyens.

Ainsi, ce « bonheur parfait de tous les citoyens » ou « bonheur général » nous renvoie à la philosophie de l'utilitarisme, pour dire que le Burundi devient un pays utilitariste, selon ledit énoncé. Un pays qui vise à maximiser le bonheur parfait ou le grand bonheur pour tous ses citoyens. Autrement dit, Burundais, jouissez du grand bonheur dans ce Burundi indépendant.

Donc

<i>Sāgwa n'úrweze</i> → Burundi, pays utilitariste
--

sens

II.3.19. Le sens de « *sāgwa n'ámahoro mēzá* »

L'expression « *ámahoro mēzá* » se traduit directement en paix totale et « *sāgwa n'ámahoro mēzá* » signifie être envahi d'une paix totale et durable. « *sāgwa n'ámahoro mēzá* » veut dire qu'une fois tous les sens que nous avons ci-haut trouvés dès le début s'établissent au Burundi, celui-ci sera débordé d'une paix durable. Donc, nous synthétisons que :

<i>Sāgwa n'ámahoro mēzá</i> → Burundi, jouis d'une paix perpétuelle

3^{ème} sens

Ce vers final de l'hymne national du Burundi, le tout « *sāgwa n'úrweze, sāgwa n'ámahoro mēzá* » est la synthèse ou le résultat final des prières des Burundais. Il veut dire en tout, qu'une fois tous les sens que nous avons ci-haut

¹⁶⁴ BARENGAYABO M., idem

trouvés dès le début s'établissent au Burundi, celui-ci sera envahi du bonheur parfait et de la paix perpétuelle.

II.4. Constitution du corpus des résultats obtenus

Dans l'exploitation sémantique précédemment abordée, nous avons pu découvrir les différents sens du texte « *BuũundiBwâcu* ». Cependant, la constitution du corpus va s'opérer en deux temps : D'abord nous allons reproduire tous les sens tels que obtenus par le travail sémantique et puis nous allons faire un corpus raisonné des thèmes pertinents pour la philosophie politique.

II.4.1. Le corpus de sens reçus

Ici, il est question de reproduire tous les sens reçus, tout en évitant quand même les répétitions des occurrences. Aussi, nous suivons l'ordre des vers. C'est-à-dire du premier vers au dernier vers.

1. Burundi, pays indépendant
2. Burundi, pays autonome
3. Burundi, pays démocratique
4. Burundi, pays des citoyens patriotes
5. Burundi, pays du bonheur
6. Burundi, pays prospère
7. Burundi, pays socialiste
8. Burundi, exerces ta souveraineté
9. Burundi, vas maintenir la paix et sécurité à l'étranger
10. Burundi, ériges ta propre justice
11. Burundi, Etat de droit
12. Burundi, légifères tes propres lois
13. Le respect des droits de l'homme au Burundi
14. Burundi, pays des patriotes
15. Burundi, sois connu comme pays puissant
16. Burundi, reçois nos activités patriotiques
17. Burundi, que les activités patriotiques de tiens soient contemplées par les nations
18. Burundi, tu es le patrimoine culturel
19. Burundi, tu es connu comme Etat souverain
20. Burundais, travaillons pour développer notre patrie

21. Burundi, tu es notre préoccupation
22. Burundi, nous t'offrons nos travaux de développement
23. Burundi, nous t'offrons la paix
24. Burundi, sois toujours avec les sages ou juges
25. Burundi, nous te garderons le secret
26. Burundi, nous renonçons la violation des droits humains
27. Burundi, la vérité nous caractérisera toujours
28. Burundi, la générosité nous caractérisera toujours
29. Burundi, la morale nous caractérisera toujours
30. Burundi, l'héroïsme nous caractérisera toujours
31. Burundi, pays théocentrique
32. Burundi, sois toujours avec contrat social
33. Burundi, sois toujours avec les hommes forts
34. Burundi, sois toujours avec les sages
35. Burundi, sois toujours avec les hommes courageux
36. Burundi, sois toujours avec les forces armées
37. Burundi, sois toujours avec les conservateurs de l'Etat
38. Burundi, sois toujours en sécurité totale
39. Burundi, pays utilitariste
40. Burundi, jouis d'une paix perpétuelle

Le constat pour ce corpus est d'abord qu'il y'a des mots synonymes. C'est pourquoi, nous sommes obligé d'éviter les synonymies au profit d'un seul thème pertinent pour la philosophie politique. D'où l'élaboration d'un autre corpus raisonné des thèmes pertinents dit d'isotopies sémantiques ayant les concepts liés à la philosophie politique.

II.4.2. Le corpus d'isotopies sémantiques

Par isotopies sémantiques, nous entendons « *une redondance de catégories sémantiques sous-jacentes à un discours et rendant compte de son homogénéité.* »¹⁶⁵

Il s'agit des concepts de philosophie politique sous-jacente à l'hymne national « Burundi bwacu ». C'est-à-dire le dit sur l'organisation rationnelle du Burundi de 1962 à nos jours, où nous chantons encore ledit hymne national.

¹⁶⁵ GREIMAS A.-J., *op.cit.*, p.198

Ces isotopies sémantiques sont classées en deux catégories : L'une contient les isotopies glorifiant les acquis de l'indépendance du Burundi, l'autre formule des projets patriotiques.

II.4.2.1. Les isotopies glorifiant le devenir du Burundi

1. Burundi, pays démocratique (**la démocratie**)
2. Burundi, pays indépendant (**indépendance nationale**)
3. Burundi, pays autonome (**autonomie politique**)
4. Burundi, Etat souverain (**souveraineté nationale**)
5. Burundi, pays utilitariste (**utilitarisme**)
6. Burundi, pays socialiste (**socialisme**)
7. Burundi, pays théocentrique (**théocentrisme**)

II.4.2.2. Les isotopies formulant des projets patriotiques

1. Burundi, sois toujours avec le contrat social (**contrat social**)
2. Burundi, érige ta propre justice (**justice**)
3. Burundi, sois un Etat de droit (**Etat de droit**)
4. Burundi, sois toujours avec les hommes courageux (**courage**)
5. Burundi, sois toujours avec les forces armées (**la défense nationale**)
6. Burundi, nous t'offrons les activités de développement (**activités de développement**)
7. Burundi, jouis d'une paix perpétuelle (**la paix perpétuelle**)

Cependant, ces mots mis entre parenthèses sont des concepts de la philosophie politique sous-jacente au dit hymne national. C'est sur ces concepts que nous allons mener une réflexion de philosophie politique.

CHAPITRE III. LA REFLEXION DE LA PHILOSOPHIE POLITIQUE A PARTIR DE L'HYMNE NATIONAL « BURUNDI BWACU »

Au terme du présent travail, nous allons mener une réflexion de philosophie politique sur les résultats du chapitre précédent, comme nous l'avons déjà annoncé. Ce travail se fera selon une méthode bien élaborée pour arriver sûrement aux buts souhaités. C'est-à-dire élucider rationnellement ces concepts reçus selon les conceptions de certains penseurs politiques et les doctrines philosophiques.

III.1. Rappel de la méthode d'analyse

Comme nous l'avons déjà évoqué dans la partie méthodologique, ce troisième chapitre a sa propre méthode d'analyse. Nous nous sommes inspiré de la méthode de Robert MISRAHI, dans *Philosophie politique et l'Etat d'Israël* (1975). Selon lui, « ce point de départ appellera, pour sa réalisation, une détermination méthodologique, c'est-à-dire une méthodologie de la réflexion politique, pour l'analyse des concepts qui lui sont liés tels que individu, relation, réciprocité, ou des concepts qui lui sont propres tels que institution, pouvoir, souveraineté ». ¹⁶⁶

Comment procéder ? Nous l'avons déjà dit, « l'activité du philosophe consiste d'abord à « expliciter » les postulats de la communauté (cité), à produire les concepts qui permettent de penser la diversité des régimes et à conférer tout leur sens aux arguments présents dans le débat public. » ¹⁶⁷

Cependant, dans le présent travail, nous allons expliciter rationnellement les concepts reçus du deuxième chapitre dans la finalité de fournir plus de compréhension globale aux citoyens burundais en particulier.

¹⁶⁶ MISRAHI R., *op.cit.*, p.18

¹⁶⁷ *Dictionnaire Encyclopedia universalis France*. Vol.13, SA, 1968, p.482

III.2. L'analyse de philosophie politique proprement dite

Comme, il s'agit de réfléchir politiquement sur certains thèmes reçus de l'interprétation sémantique, nous allons mettre au clair les significations rationnelles de ces concepts liés à la philosophie politique selon les différents penseurs politiques et les doctrines philosophiques. A ce propos, quatorze (14) concepts ont été identifiés dans notre corpus raisonné. Il s'agit maintenant de procéder à cette réflexion sur chaque thème.

III.2.1. Les thèmes exaltant les acquis de l'indépendance

Il s'agit des valeurs acquises par le Burundi grâce à l'indépendance. Commençons par le concept de Démocratie car le Burundi a reçu l'indépendance grâce aux premières élections démocratiques de 1961 préparant l'indépendance du Burundi du 1^{er} Juillet, 1962.

III.2.1.1. La Démocratie

Il y a des isotopies qui reflètent la philosophie politique de « démocratie » qui se développent dans le chant national « Burūndi bwācu » comme : Burundi, pays démocratique et Burundi, Etat souverain.

III.2.1.1.a. Qu'est-ce que la démocratie?

Etymologiquement, selon David DOWNING, *« ce sont sans doute les citoyens d'Athènes qui forgèrent le mot *démocratia* (démocratie) en combinant « *demos* » le peuple et « *kratos* » le pouvoir, pour décrire le type de gouvernement. »*¹⁶⁸

Donc, il s'agit d'un gouvernement du peuple. Le même auteur continue à éclaircir ce mot en disant que, en 1863 le Président américain Abraham LINCOLN a défini la démocratie comme *« un gouvernement du peuple, par le peuple »*¹⁶⁹

¹⁶⁸ DOWNING D., *La Démocratie*, Editions Gamma, 2003, p.52

¹⁶⁹ *Ibidem*

Cela était peut-être dans les petites sociétés, mais dans nos sociétés de masse, le mieux que nous puissions espérer « *est d'être gouverné par des représentants choisis par le peuple pour défendre ses intérêts.* »¹⁷⁰

Cependant, ces représentants ne sont pas censés faire ce que le peuple ou même la majorité populaire veut qu'ils fassent dans telle ou telle situation particulière, mais ils sont censés accomplir leur mission de gouvernement en respectant globalement les vœux du peuple. S'ils ne s'y conforment pas, ils s'attendent à être remplacés par d'autres qui promettent de le faire. Par ailleurs, Jean Louis QUERMONNE ajoute que « *la démocratie est un gouvernement de la majorité dans le respect de la minorité, fondé sur des élections libres, au rythme régulier de l'observance de l'Etat de droit : telle apparaît aujourd'hui la démocratie occidentale.* »¹⁷¹

Ici, par la majorité et la minorité, il faut entendre les vainqueurs et les vaincus dans les élections. Et Robert POITRENAUD et Serges DELOBRE précisent mieux que « *la démocratie est un régime politique dans lequel le peuple exerce sa souveraineté par le suffrage universel.* »¹⁷²

Le suffrage universel est le garant de la souveraineté du peuple. Les mêmes auteurs définissent la souveraineté comme étant « *le pouvoir suprême, exclusif sur le plan politique. En démocratie, ce pouvoir appartient à l'ensemble des citoyens qui le délèguent à leurs représentants et, par leur intermédiaire à l'Etat qui en est dépositaire.* »¹⁷³

A partir de cette définition, une démocratie ne peut pas se concevoir sans la souveraineté du peuple ou la volonté générale dans un pays.

III.2.1.1.b. Les espèces de gouvernement selon Thomas HOBBS

Avec ces différentes définitions du terme « démocratie » ci-haut évoquées, nous pouvons accepter que sa conception est divergente chez les politiques et acteurs des droits humains dans certains pays du monde en général et en particulier en Afrique dont le Burundi. C'est pourquoi, pour éviter des

¹⁷⁰ DOWNING D., *La Démocratie*, Editions Gamma, 2003, p.52

¹⁷¹ QUERMONNE J-L., *Les Régimes politiques occidentaux*, 5^e Ed., Edition Seuil, 2006, p.292

¹⁷² POITRENAUD R., et alii. *Les Mots de la Démocratie*, PEMF, 2003, p.3

¹⁷³ *Idem*, p.5

confusions de sens de démocratie, le penseur Thomas HOBBS nous donne les différentes espèces de République et de la succession au pouvoir souverain.

Ainsi pou lui, « *la différence qui existe entre les Républiques repose sur celle qui se trouve entre les souverains, c'est-à-dire entre les personnes représentatives de la multitude entière et de chacun de ses membres. Et puisque la souveraineté est soit dans un seul, soit dans l'assemblée de plusieurs, et que dans cette assemblée ont le droit d'entrer, soient tous les hommes, soient certains hommes qu'on distingue des autres : il est évident qu'il ne peut exister que trois espèces de République. (...) « Quand le Représentant est un seul homme, alors la République est une « Monarchie » ; quand c'est une assemblée de tous ceux qui voudront prendre part à la réunion, c'est une « Démocratie », ou « République populaire » ; quand c'est l'assemblée d'une partie seulement de l'ensemble, on l'appelle « Aristocratie ». Il ne peut pas exister d'autres espèces de République, puisque c'est nécessairement, soit un seul homme, soient plusieurs, soient tous, qui détiennent intégralement le pouvoir souverain. On trouve dans les ouvrages historiques et politiques d'autres façons de désigner le gouvernement, ainsi: « la tyrannie », « oligarchie ». Mais ce sont les mêmes qu'on appelle ainsi, quand on ne les aime pas. Ainsi, ceux qui ne sont pas satisfaits sous la « monarchie », l'appellent « tyrannie », et ceux qui sont mécontents de « l'Aristocratie », l'appellent « Oligarchie ». De même aussi, ceux qui ont à se plaindre sous une « démocratie » l'appelle « anarchie » (ce qui signifie absence de gouvernement). »¹⁷⁴*

Cette conception des espèces de gouvernements de Thomas HOBBS est identique à celle de MONTESQUIEU, dans *Esprit des Lois* (1773). Cependant, un gouvernement Républicain ou démocratique est celui où la volonté générale a la souveraine puissance.

III.2.1.1.c. La souveraine puissance selon Jean Jacques ROUSSEAU

Dans *Du Contrat Social*, Jean Jacques ROUSSEAU y précise deux conditions : Que la souveraineté est inaliénable et indivisible.

¹⁷⁴ HOBBS Th., *op.cit.*, pp.192-193

1° La souveraineté est inaliénable

Selon J-J. ROUSSEAU, « *Je dis donc que la souveraineté n'étant que l'exercice de la volonté générale ne peut jamais s'aliéner et que le souverain, qui n'est qu'un être collectif ne peut être représenté que par lui-même, le pouvoir peut bien se transmettre, mais non pas la volonté.* »¹⁷⁵

Pour lui, la plus importante conséquence des principes devant être établis est que la volonté générale peut diriger les forces de l'Etat selon la fin de son institution qui est le bien commun.

2° La souveraineté est indivisible

Selon J.J ROUSSEAU, « *par la même raison que la souveraineté est inaliénable, elle est indivisible. Car, la volonté est générale ou elle ne l'est pas ; elle est celle du corps du peuple ou seulement d'une partie. Dans le premier cas, cette volonté déclarée est un acte de souveraineté et fait Loi. Dans le second cas, ce n'est qu'une volonté particulière, ou un acte de magistrature, c'est un décret tout au plus. Une République qui divise sa souveraineté n'est plus une République et ne peut plus représenter l'intérêt public.* »¹⁷⁶

De cette assertion de ROUSSEAU, nous entendons directement que la décision de la volonté générale ne peut pas être transmise à une autre personne. Autrement dit, elle n'est pas négociable. Si le peuple s'est exprimé librement, c'est fini, pas de négociation à propos. Aussi la souveraineté du peuple émanant de la volonté générale est une obligation et ne pouvant pas être exécutée partiellement et à laquelle chacun des obligés est tenu pour tout.

III.2.1.1.d. Les bases de la démocratie.

La démocratie permet au peuple de s'exprimer. Elle lui permet à la fois de choisir ou de rejeter un gouvernement. Elle ne pourrait pas fonctionner sans les bases suivantes :

1° Respect de la Loi

« *L'ingrédient essentiel, qui est souvent jugé comme allant de soi dans les pays qui ont une longue tradition démocratique, c'est le « respect de la*

¹⁷⁵ ROUSSEAU J.J., *Du Contrat Social*, Garnier-Framarion, Paris, 1966, p.63

¹⁷⁶ ROUSSEAU J.J., *op.cit.*, p.64

Loi ». Il n'est pas bon qu'un gouvernement accorde toutes les libertés s'il est décidé à les mépriser dans les moments de crise »¹⁷⁷.

2° La liberté

*« La démocratie ne pourrait fonctionner sans liberté d'expression, et la liberté d'expression ne peut être garantie que dans une démocratie. Dans une démocratie, la liberté du peuple ne se limite pas généralement au droit d'élire des représentants politiques. Le peuple est également libre de choisir ce qu'il veut apprendre, l'endroit où il veut vivre et la profession qu'il veut exercer. »*¹⁷⁸

Cependant, le mot liberté est utilisé différemment par les politiques pour justifier les principes de démocratie. Mais alors qu'est ce que la liberté ?

MONTESQUIEU, dans *l'Esprit des Lois* (1773), « il n'y a point de mot qui ait reçu plus de différentes significations et qui ait frappé les esprits de tant de manière que celle de « liberté ». Les uns l'ont pris pour la facilité de déposer celui à qui ils avaient donné un pouvoir tyrannique, les autres pour la faculté d'élire celui qu'ils devraient obéir, d'autres pour le droit d'être armés, et de pouvoir exercer la violence, ceux-ci, pour le privilège de n'être gouvernés que par un homme de leur nation ou par leurs propres lois. Il est vrai que dans les démocraties le peuple paraît faire ce qu'il veut, mais la liberté politique ne consiste point à ce que l'on veut. Dans un Etat, c'est-à-dire une société où il y a des Lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on ne doit pas vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est la liberté :

*« La liberté est le droit de faire tout ce que les Lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir. »*¹⁷⁹

Cependant, John LOCKE converge dans ce sens en précisant que la notion de liberté implique et exige l'existence des lois : « Où il n'y a point de loi, il n'y a

¹⁷⁷ DOWNING D., *op.cit.*, p.32

¹⁷⁸ *Idem*, p.42

¹⁷⁹ MONTESQUIEU, *op.cit.*, p.116

*pas de liberté, c'est être libre de la contrainte et de la violence venant d'un autre, ce qui est impossible là où il n'y a pas des lois. »*¹⁸⁰

La liberté est donc l'exercice du libre arbitre individuel dans le cadre des lois : *« La liberté humaine consiste à suivre sa volonté propre dans toutes choses où la loi ne prescrit rien. »*¹⁸¹

Néanmoins, « être libre » c'est respecter les lois établies dans une société, c'est-à-dire les règles de lois. Thomas HOBBS distingue les lois de nature des lois civiles en ces mots : *« Les lois de nature sont toutes les lois non écrites. »*¹⁸²

Avec ces lois non écrites, chaque individu a le plein droit de faire tout ce qu'il veut. Quant aux lois civiles, il dit que *« ce sont des lois que les hommes sont tenus d'observer en tant que membres, non de telle ou telle République en particulier, mais d'une République. »*¹⁸³

Pour ce, la loi civile est pour chaque citoyen la règle dont la cité lui ordonne de se servir pour distinguer entre le bon et le mauvais, le bien et le mal. Le même auteur, éclaircit les lois civiles en ces mots:

*« Les hommes, pour se procurer la paix et par là se préserver eux-mêmes ont fabriqué un homme artificiel, qu'on appelle « République », ils ont fabriqué des chaînes artificielles appelées « les lois civiles », qu'ils ont eux-mêmes, par des conventions mutuelles, attachées d'un bout aux lèvres de l'homme ou de l'assemblée à qui ils ont donné le pouvoir souverain, et de l'autre à leurs propres oreilles. »*¹⁸⁴

Par là, nous entendons les libertés des sujets pour présider à toutes les actions et paroles des hommes dans la cité. Les autres libertés dépendent de silence de la loi. Dans ce cas, le citoyen a la liberté de faire ou de s'abstenir, selon la nécessité ou qu'il juge bon. Par ailleurs, Jean Jacques ROUSSEAU concretise que *« la liberté est inaliénable, elle est le fondement et la finalité de la communauté politique. Il ne s'agit pas de la liberté naturelle, mais de la liberté fondée sur la loi. La liberté n'est plus totale comme à l'Etat de nature, mais*

¹⁸⁰ LOCKE J., cité par NORDON P., *Histoire des Doctrines en Grande Bretagne*, PUF, Paris, 1970, p. 64

¹⁸¹ *Ibidem*

¹⁸² LOCKE J., cité par NORDON P., *op.cit.*, p.167

¹⁸³ HOBBS Th., *op.cit.*, p.283

¹⁸⁴ *Idem*, p., 280

*devient limitée, c'est la liberté civile qui se fonde sur des lois respectant les libertés de chacun. »*¹⁸⁵

3° La Constitution

*« Pour fonctionner, la démocratie représentative nécessite un ensemble institutionnel et législatif appelé **Constitution**, dans laquelle, les droits acquis sont inscrits et est la structure de base de la vie de la nation. Elle précisera quand et comment les élections seront organisées, et quel sera le système électoral retenu parmi tous les choix possibles. »*¹⁸⁶

4° L'amour de la République

*« L'amour de la république dans une démocratie est celui de la démocratie, l'amour de la démocratie est celui de l'égalité. L'amour de la démocratie est encore l'amour de la frugalité. Chacun devant y avoir le même bonheur et les mêmes avantages, y doit goûter les mêmes plaisirs, et former les mêmes espérances ; choses qu'on ne peut attendre que de la frugalité générale. L'amour de l'égalité, dans une démocratie borne l'ambition au seul désir, au seul bonheur de rendre à sa patrie de plus grands services que les autres citoyens. Ils ne peuvent pas lui rendre tous des services égaux, mais ils doivent tous également lui rendre. »*¹⁸⁷

Pour l'amour de la République, nous pouvons retenir l'élément essentiel à savoir le bonheur de rendre des services à sa patrie que nous traduisons en patriotisme. Cette vertu politique « **patriotisme** » doit exclusivement apparaître dans une démocratie. On ne peut pas parler du pays démocratique sans qu'il ait ladite vertu faisant partie intégrante des bases de la démocratie.

On ne peut pas terminer ce thème, sans évoquer les faiblesses de la démocratie que MONTESQUIEU appelle la corruption de la démocratie.

III.2.1.1.e. La corruption de la démocratie selon Thomas HOBBS

Selon ce penseur politique, « le principe de la démocratie se corrompt, non seulement lorsqu'on perd l'esprit d'égalité, mais encore quand on perd l'esprit d'égalité extrême, et que chacun veut être égal à ceux qu'il choisit pour lui commander. Pour lors, le peuple ne pouvant souffrir le pouvoir même qu'il

¹⁸⁵ ROUSSEAU J.J., *op.cit.*, p.217

¹⁸⁶ DOWNING D., *op.cit.*, p.52

¹⁸⁷ MONTESQUIEU, *op.cit.*;p.49

*confie, veut tout faire par lui-même, délibère pour le sénat, exécute pour les magistrats, et dépouille tous les juges ».*¹⁸⁸

De cette corruption, nous entendons la conception exagérée de l'égalité entre les hommes. C'est le cas où les citoyens abusent de l'égalité où chacun se veut égal à chacun, veut tout commander, se faire juge, ... alors qu'on ne l'est pas.

C'est pourquoi, selon le même auteur, « *dans l'Etat de nature, les hommes naissent bien dans l'égalité, mais ils n'y sauraient rester. La société la leur fait perdre et ils ne reviennent égaux que par les Lois. Telle est la différence entre la démocratie réglée et celle qui ne l'est pas, que, dans la première, on n'est égal que citoyen, que dans l'autre, on est encore égal comme magistrat, comme sénateur, comme père, comme mari, comme maître.* »¹⁸⁹

Voilà donc la vision politique de la démocratie qui se développe dans « Burūndi Bwācu ». La question est de savoir si le Burundi est devenu réellement pays démocratique depuis l'indépendance à nos jours ? Si oui, y a-t-il le respect de la loi, la liberté, la constitution et l'amour de la République : patriotisme ? Ou bien, n'y a-t-il pas la corruption de la démocratie ? Est-ce que cette philosophie politique a été prise au sérieux ? La réponse à ces questions sera donnée par l'évaluation des visés pragmatiques de la philosophie politique du dit thème contenu dans ledit hymne national.

III.2.1.2. Indépendance nationale

Il y a des isitopies reflétant la philosophie politique de « l'indépendance nationale » qui se développent dans ledit hymne national comme : Burundi, pays indépendant; Burundi, pays autonome ; Burundi, Etat souverain ; Burundi, sois toujours avec les forces armées ; et Burundi, pays des patriotes.

Selon Robert POITRENAUD et alii « *l'indépendance suppose un Etat qui n'a plus aucun lieu politique avec celui dont il veut franchir.* »¹⁹⁰

Ainsi, l'indépendance est la condition d'un Etat ne relevant pas d'un autre Etat. C'est l'absence des relations de cause à effet, d'influence et contrainte extérieure. Cependant, dans *Droit des Relations Internationales*, Philippe BLACHER dit que « *l'Etat dispose de la puissance la plus haute dans l'ordre*

¹⁸⁸ HOBBS Th., *op.cit.*, p.122

¹⁸⁹ *Idem*, p.125

¹⁹⁰ POITRENAUD R., et alii, *op.cit.*, p.4

juridique interne (...) et (qu') il n'est pas soumis à un autre sujet de droit international dans ses rapports avec les autres Etats. L'indépendance dans les relations internationales est celle de l'Etat : il a une liberté d'action dans ses relations avec les autres acteurs. L'Etat est libre de ses actions et aucune structure ne peut en principe le contraindre. L'Etat souverain et représentatif de la nation est à l'international, libre de ses initiatives tant que celles-ci ne sont pas préjudiciables. L'Etat étant seul souverain de son territoire et de forces vives qu'il renferme, voit sa liberté d'action garantie : c'est le droit de principe. »¹⁹¹

Donc, la liberté politique comme ligne de conduite politique implique des actions qui démontrent la liberté d'initiatives de l'Etat. L'indépendance d'un pays c'est l'acquisition de son autonomie essentiellement dans le domaine politique, ainsi que le fait de ne pas être soumise à une autre puissance. L'indépendance nationale implique le principe d'intégrité territoriale défini par la même source comme « *le principe de droit international. Il concerne le droit et le devoir inaliénables d'un Etat souverain de préserver ses frontières. Il donne aux nations un prétexte suffisant pour entretenir une armée pour en assurer la défense : sa violation constitue un casus belli.* »¹⁹²

L'armée est un moyen de concrétisation de l'indépendance. L'indépendance effective passe par une politique de défense propre. C'est aussi le refus de toute sujétion, relation de dépendance, pression ou contrainte d'une autre puissance et l'acquisition de son autonomie politique.

Mais alors, la vision politique de l'« indépendance nationale » contenue dans « Burūndi Bwācu » existe-t-elle réellement au Burundi ? Autrement dit, est-ce que le Burundi est devenu pays indépendant comme nous le chantons toujours ? Est-ce qu'il ne subit pas des contraintes et influences étrangères ? Cette liberté politique est-elle reconnue et respectée par la communauté internationale ? Est-ce que tout burundi s'acquitte de sa mission pour développer, pacifier et unifier sa patrie ? La réponse à ces questions sera donnée par les visées pragmatiques.

¹⁹¹ [Http://www.geolinks.fr/geopolitique/independance](http://www.geolinks.fr/geopolitique/independance). Consulté le 23/6/ 2016

¹⁹² Idem

III.2.1.3. Autonomie politique

Pour ce point, il y a des isotopies reflétant la philosophie politique de l' « autonomie politique ». Il s'agit de « Burundi, légifères tes propres lois, et Burundi, sois toujours avec un contrat social » qui se développent dans ledit hymne national.

Souvent, on confond l'indépendance et l'autonomie du fait qu'on n'est pas sûr que la différence entre ces deux mots soit bien comprise par tous.

Etymologiquement, « l'autonomie » vient du grec « automos » et signifie « qui se donne à soi-même sa loi ». Donc l'autonomie « *c'est la faculté d'agir par soi-même en se donnant ses propres règles de conduites, sa propre loi.* »¹⁹³

De ce fait, être autonome est le fait d'avoir la capacité de juger, de décider par soi-même au moyen des ses propres lois établies dans tous les domaines de la vie du pays. Par ailleurs, Robert POINTRENAUD et alii, ajoutent « *l'autonomie permet de se doter de ses propres lois dans les domaines de la vie courante, et de garder des liens avec Etat souverain en matière économique et militaire.* »¹⁹⁴

Dans tous les Etats, ce sont les lois qui édictent les règles de conduite.

Cependant, est-ce que la philosophie politique de « l'autonomie politique » qui se développe dans l'hymne national « Burundi Bwacu » a été prise au sérieux ? Le Burundi est-il devenu pays autonome comme les autres nations souveraines ? Le Burundi agit-il par soi-même au moyen de ses propres lois ?

III.2.1.4. La souveraineté nationale

Il y a des isotopies reflétant la philosophie politique de la « souveraineté nationale » qui se développent dans ledit hymne national. Il s'agit des thèmes : Burundi, pays indépendant ; Burundi, pays autonome ; Burundi, exerce ta souveraineté, Burundi, sois toujours avec un pouvoir fort, Burundi, Etat souverain ; et Burundi, sois toujours avec les forces armées.

Dans une démocratie, le peuple en corps a une souveraine puissance, pour dire que la souveraineté du peuple donne un pouvoir souverain et un Etat

¹⁹³ [Http://www.laToupie.org](http://www.laToupie.org) > la Toupie Dictionnaire.

Consulté le 20/07/2016

¹⁹⁴ POINTRENAUD R. et alii, *op.cit.*, p.19

souverain. Même si l'on dit souvent que la souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce, il ya une différence entre ces deux souverainetés, mais toutes émanent de la démocratie.

III.2.1.4. a. Qu'est ce que la souveraineté nationale ?

L'exercice souverain de l'autorité politique est au cœur de la philosophie de l'Etat. Selon Robert POITRENAUD et Georges DELOBBE, « *La souveraineté reconnue à un Etat implique sa compétence sur le territoire nationale et son indépendance dans l'ordre international où il n'est limité que par ses propres engagements.* »¹⁹⁵

Pour ces auteurs, le sentiment de cette souveraineté nationale constitue un obstacle à l'institution d'une Europe politique car, chaque Etat redoute la « supranationalité » de cet exercice souverain de l'Etat sur son territoire national. Nous comprenons que la souveraineté ne se limite pas seulement à l'intérieur du pays, mais aussi à l'extérieur de cet Etat et qu'aucune autre personne n'a droit de s'ingérer dans son organisation socio-politique. Par ailleurs, Olivier BEAUD la définit comme :

*« Un pouvoir suprême de domination de l'Etat sur les personnes qui entrent dans le cercle de sa juridiction. En ce sens, elle n'est que le résultat d'un processus systématique de quadrillage du territoire par le droit. La loi par laquelle se manifeste cette souveraineté est conçue comme un commandement auquel personne ne peut ni déroger, à l'exception de souverain, ni résister par la force. »*¹⁹⁶

De ce fait, ce régime juridique spécifique lui confère le statut de norme suprême valant pour tous les sujets tant nationaux qu'internationaux. Donc dans un Etat souverain, aucune autre personne ne vient pas dicter et imposer ses règles, c'est le souverain qui est à la tête du commandement des décisions politiques essentielles. Et Thomas HOBBS en dit pour sa part que « *la souveraineté est une âme artificielle puisqu'elle donne la vie et le mouvement à l'ensemble du corps, les magistrats et autres fonctionnaires proposés aux tâches judiciaires et*

¹⁹⁵ POITRENEAUD R. et alii, *op.cit.*, p.59

¹⁹⁶ BEAUD O., *La Puissance de l'Etat*, PUF, Paris, 1994, p., 53

*exécutives sont les articulations artificielles, la récompense et le châtement qui, attachés au siège de la souveraineté sont ses nerfs ».*¹⁹⁷

Le penseur Jean BODIN ajoute que la souveraineté de l'Etat :

*« Est la puissance absolue et perpétuelle de la République. Le dirigeant ne connaît pas de limite dans son pouvoir et n'est subordonné à nulle autre personne. L'Etat ne connaît aucune autorité qui lui imposerait ses règles en dehors de lui ou au dessus de lui. »*¹⁹⁸

Donc, pour un pouvoir légitimement fort exercé, l'Etat ne connaît, ni interruption ni limite. A l'intérieur de cet Etat, le souverain n'accepte aucune autre autorité. Par ailleurs, Louis le FUR précise qu'à la fin du 19^{ème} siècle, la définition retenue aujourd'hui en droit international est que *« la souveraineté est la qualité de l'Etat de n'être obligé ou déterminé que par sa propre volonté, dans les limites du principe supérieur du droit, et conformément au but collectif qu'il est appelé à réaliser. »*¹⁹⁹

Selon le même penseur, cette définition retient donc deux critères :

*« L'Etat souverain n'agit que selon sa propre volonté, c'est le corollaire du droit à l'autodétermination (droit des peuples à disposer d'eux-mêmes). Cette volonté ne peut pas se manifester qu'à l'intérieur des règles du droit international coutumier, lequel comprend le droit produit des organisations internationales à caractère universel (par ex. ONU). »*²⁰⁰

Ainsi, la souveraineté est le droit exclusif et perpétuel d'exercer une autorité politique sur un territoire donné. C'est pourquoi, la finalité de ce pouvoir politique est la pacification des relations sociales. Donc, rendre ou assurer l'ordre et la sécurité dans un pays. C'est dans cette perspective que nous ne pouvons pas clôturer ce point sans évoquer les différents types de pouvoirs souverains.

¹⁹⁷ HOBBS Th., *op.cit.*, p.6

¹⁹⁸ BODIN J., *op.cit.*, P.249

¹⁹⁹ FUR L.le, *Etat Fédéral et Confédération d'Etats*, Paris, Marchal et Billard, 1986, P.443

²⁰⁰ *Ibidem*

III.2.1.4. b. Les différents types de pouvoirs souverains

Tout pouvoir n'est pas politique. Il y a un pouvoir religieux et pouvoir économique. Mais le pouvoir politique est le pouvoir suprême ou souverain.

Selon Robert POITRENEAUD et alii, « *Le pouvoir est une autorité ou une puissance de droit ou de fait détenue sur quelqu'un. Dans les institutions, les pouvoirs sont de trois sortes : Législatif, Exécutif et Judiciaire et en sont séparés.* »²⁰¹

De ce fait, MONTESQUIEU ajoute qu' « *il y a dans chaque Etat trois sortes de pouvoirs : la Puissance Législative chargée de légiférer des Lois, la Puissance Exécutrice des choses qui dépendent des droits des gens, et la Puissance de juger qui sanctionne les crimes.* »²⁰²

Ces pouvoirs doivent être exclusivement séparés pour qu'il y ait la liberté politique, et que le gouvernement soit tel qu'un citoyen ne puisse pas craindre un autre citoyen. C'est pourquoi, le même penseur précise ceci :

« *Lorsque dans la même personne ou dans la même magistrature la puissance législative est réunie à la puissance exécutive, il n'y a point de liberté ; parce qu'on peut craindre que le même monarque ou le même sénat ne fasse des lois tyranniques pour les exécuter tyranniques.* »²⁰³

Il faut la séparation des pouvoirs pour éviter d'avoir un gouvernement despotique dans un gouvernement républicain.

III.2.1.4. c. Des bornes du pouvoir souverain selon J.J. ROUSSEAU

La nature donne à chaque homme un pouvoir absolu sur tous ses membres, le pacte social donne au corps politique un pouvoir absolu sur tous les siens, et c'est ce même pouvoir qui, dirigé par la volonté générale, porte le nom de souveraineté comme le dit J.J. ROUSSEAU :

« *Ce n'est pas une convention du supérieur avec l'inférieur, mais une convention du corps avec chacun de ses membres : convention ; légitime, parce qu'elle a pour base le contrat social ; équitable, parce qu'elle est commune à tous ; utile parce qu'elle ne peut avoir d'autre objet que le*

²⁰¹ POITRENEAUD R. et alii, *op.cit.*, p.61

²⁰² MONTESQUIEU, *op.cit.*, p.168

²⁰³ *Idem*, p.169

bien général, et solide parce qu'elle a pour garant la force publique et le pouvoir suprême. Tant que les sujets ne sont pas soumis à de telles conventions, ils n'obéissent à personne, mais seulement à leur propre volonté et demandent jusqu'où s'étendent les droits respectifs du souverain et des citoyens.»²⁰⁴

Ainsi, on voit que le pouvoir souverain tant absolu, tant sacré, tant inviolable qu'il est, ne passe ni ne peut dépasser les bornes des conventions générales et que tout homme peut disposer pleinement de ce qui lui a été laissé de ses biens et de sa liberté par les conventions.

Cependant, de cette réflexion politique sur la « souveraineté nationale » qui se développe dans l'hymne national « Burundi Bwacu » émerge une série de questions. Est-ce que le Burundi est-il réellement devenu un pays souverain ? Le souverain agit-il selon sa propre volonté ? Cette souveraineté est-elle conventionnelle, légitime, équitable, utile et solide ? Est-ce que la communauté internationale reconnaît-elle et respecte-t-elle la souveraineté du Burundi ?

III.2.1.5. L'Utilitarisme

Ici, nous avons des isotopies reflétant la philosophie politique de l'« utilitarisme » comme la philosophie du Bonheur se développant dans l'Hymne national Burundi Bwacu. Il s'agit des thèmes : Burundi, pays prospère ; le respect des droits de l'homme au Burundi ; Burundi, la générosité nous caractérisera ; Burundi, la morale nous caractérisera ; Burundi, pays utilitariste.

III.2.1.5. a. Que ce qu'est l'utilitarisme ?

Selon John Stuart MILL, « *l'utilitarisme soutient que la seule chose désirable comme fin est le bonheur, c'est-à-dire le plaisir et l'absence de douleur.* »²⁰⁵

Le bonheur est la seule chose désirable comme fin, toutes les autres choses n'étant désirables que comme moyens pour atteindre cette fin. C'est pourquoi

²⁰⁴ ROUSSEAU J.-J., *op.cit.*, p.70

²⁰⁵ MILL J., *L'Utilitarisme*, Garnier-Flammarion, Paris, 1986, p.48

John Stuart MILL ajoute que « *l'idéal utilitariste c'est le bonheur général et non le bonheur personnel* »²⁰⁶.

Cet idéal n'est pas le grand bonheur de l'agent lui-même, mais la plus grande somme de bonheur totalisée. Le site internet Wikipédia nous fait entrer davantage dans le sens de l'utilitarisme selon Jeremy BENTHAM :

*« L'Utilitarisme est une doctrine en philosophie politique ou en éthique sociale qui prescrit d'agir (ou de ne pas agir) de manière à maximiser le bien-être collectif, entendu comme la somme ou la moyenne du bien-être (bien-être agrégé) de l'ensemble des êtres sensibles et affectés. »*²⁰⁷

Cela veut dire que les utilitaristes perçoivent donc le gaspillage de bien-être comme une injustice. Par ailleurs RENE LE SENNE précise bien ce concept en disant que « *l'utilitarisme est le plus grand bonheur pour le plus grand nombre.* »²⁰⁸

De cette définition, il faut comprendre que l'utilitarisme est bel et bien le principe d'optimiser le bonheur possible pour le plus grand nombre de personnes possibles dans une société. Il faut chercher le maximum du bonheur dans la cité où l'on vit. Par ailleurs, John RAWLS précise que « *l'utilitarisme pose qu'une action est bonne si ses conséquences augmentent le bonheur du plus grand nombre.* »²⁰⁹ Comment alors chercher ce grand bonheur ?

John LOCKE, nous répond que « *la recherche du bonheur doit observer une règle. Elle est régie par une loi qui sépare les actes permis des actes défendus. L'homme réfléchi se superpose donc à l'homme sensible pour donner à l'acte de celui-ci la dimension de la morale.* »²¹⁰

Nous comprenons qu'il faut faire du bien et non plus du mal car la morale consiste à faire le bien partout et pour tous. L'utilitarisme se conçoit aussi comme une éthique devant être appliquée tant aux actions individuelles qu'aux décisions politiques et dans les domaines socio-économiques, judiciaires et sanitaires. C'est pourquoi on ne peut pas terminer ce sujet sans évoquer ses principes fondamentaux.

²⁰⁶ MILL J., *op.cit.*, p.57

²⁰⁷ [Http://fr.wikipedia.org/wiki/utilitarisme](http://fr.wikipedia.org/wiki/utilitarisme). Consulté le 11/7/2016

²⁰⁸ SENNE R. Le, *Traité de Morale Générale*, PUF. Paris, 1942, p.221

²⁰⁹ RAWLS J., *Justice et démocratie*, Editions du Seuil, Paris, 1993, p.365

²¹⁰ ROCHE J., *Deuxième traité du Gouvernement civil : La constitution fondamentale de la caroline*, Librairie Philosophique, 1985, p.72

III.2.1.5.b. Les principes fondamentaux de l'utilitarisme selon J.BENTHAM

1°. Le principe d'utilité

Jeremy BENTHAM expose le concept central d'utilité comme principe qui approuve ou désapprouve toute action en accord avec la tendance à augmenter ou à diminuer le bonheur de la partie dont l'intérêt est en question.

Pour les versions de l'utilitarisme, le principe d'utilité peut s'articuler autour des termes du bonheur (the greatest happiness), mais aussi du bien-être (welfare) physique, morale ou intellectuel. L'« utile » au sens utilitariste désigne ce qui contribue à maximiser le bien-être d'une population. C'est en ce sens particulier qu'on peut parler du calcul de l'utilité d'un acte ou qu'on peut comparer les utilités de différentes actions ou règles. Pour ce faire, les utilitaristes pèsent le pour et le contre d'une décision en comparant ses avantages et désavantages en termes d'utilité.

L'un des traits importants de l'utilitarisme est son pragmatisme. La moralité d'un acte est calculée en fonction de ses effets, non des motifs qui le sous-tendent. Ce calcul prend en compte les conséquences de l'acte sur le bien-être du plus grand nombre.

2°. Le principe d'agrégation

Ce qui est pris en compte dans le calcul est le solde net de bien-être de tous les individus, affectés par l'action indépendamment de la distribution de ce solde. Ce qui compte c'est la quantité globale du bien-être produit, quelle que soit la répartition de cette quantité. Il est dès lors envisageable de sacrifier une minorité dont le bien-être sera diminué afin d'augmenter le bien-être général. Cette possibilité de sacrifice est fondée sur l'idée de compensation : le malheur des uns est compensé par le bien-être des autres. S'il est surcompensé l'action est jugée bonne.

3°. Le Principe de maximisation

L'utilitarisme demande de maximiser le bien-être général. Maximiser le bien-être n'est pas facultatif, il s'agit d'un devoir.²¹¹

²¹¹ BENTHAM J., *An introduction to the principles of Morals and legislation*, 1870. Cite sur [Http ://fr.wikipedia.org/wiki/ utilitarisme](http://fr.wikipedia.org/wiki/utilitarisme). Consulté le 11/8/2016

Le même auteur continue en disant que « l'utilitarisme est donc une théorie **conséquentialiste** évaluant une action ou une règle uniquement en fonction des conséquences escomptées. En tant que doctrine, elle est qualifiée d'**eudoministe**, mais à l'opposé de l'**égoïsme**, l'utilitarisme insiste sur le fait qu'il faut considérer le bien-être de tous et non le bien-être de l'acteur. L'utilitarisme se conçoit donc comme une éthique devant être appliquée tant aux actions individuelles qu'aux décisions politiques et tant dans le domaine économique que dans les domaines sociaux ou judiciaires. »²¹²

Voilà donc, les résultats de la philosophie politique de l'« utilitarisme » qui se développe dans l'hymne national « Burūndi Bwācu ». Mais alors, est-ce que le Burundi est devenu pays utilitariste ? Cette valeur acquise est-elle prise au sérieux par les Burundais en particulier les dirigeants ? Au Burundi, y a-t-il des utilitaristes ? Est-ce que les Burundais sont heureux en grand nombre et dans tous les domaines ?

III.2.1.6. Le Socialisme

Ici, il y a des isotopies reflétant la philosophie politique du « socialisme » qui se développe dans ladite cantilène nationale comme la philosophie de : Burundais, sois toujours avec la solidarité ; Burundi, la générosité nous caractérisera toujours, et Burundi, pays socialiste.

Donc, le socialisme est défini comme « *un système économique et politique qui repose sur la propriété collective, à diverses formes de moyens de production. Sous sa forme étatique, il implique la nationalisation et planisme ; sous sa forme utopique, il préconise la coopération et mutualisme.* »²¹³

Le socialisme vise à améliorer le sort de la population tout en remplaçant le capitalisme par une société supposée plus juste pour aboutir à une propriété collective des moyens de productions. La même source continue en présentant les valeurs fondamentales du socialisme: l'absence des classes (au moins à ses origines), l'égalité des chances, la solidarité, la lutte contre l'individualisme, l'intérêt général partagé et prévalant sur les intérêts particuliers. Le but primordial du socialisme est d'obtenir l'égalité sociale ou du moins une

²¹² BENTHAM J., *Idem*

²¹³ [Http : // www.Toupie.org](http://www.Toupie.org) > la Toupie Dictionnaire. Consulté le 20/07/2016

réduction des inégalités. Donc, le système socialiste exige la planification de l'économie nationale.

III.2.1.6. a. La planification de l'économie dans les pays socialistes

L'économie des pays socialistes est une économie planifiée. Selon Zdenek MADAR et Hélène RASTERELLO, la planification de l'économie nationale est définie comme « *une activité de la société consistant en une détermination systématique et une réalisation consciente de proportion économique à l'échelle de toute l'économie nationale.* »²¹⁴

Cette définition de la planification permet de déduire que l'économie planifiée dans les pays socialistes se distingue par trois traits caractéristiques :

- « 1° Elle se développe proportionnellement,
- 2° Elle englobe toutes les sphères de la reproduction sociale
- 3° Elle planifie le développement économique en vue d'une satisfaction maximale des besoins »²¹⁵

De ce fait, nous voyons que cette planification de l'économie nationale est une activité visant à assurer un développement continu du processus de production de l'économie conformément aux besoins de la société. C'est pourquoi la planification est intimement liée à l'existence du système socialiste.

Cela nous conduit à poser deux conditions objectives et principales de la planification de l'économie dans les pays socialistes :

- « la première est la condition politique, c'est-à-dire la naissance du système socialiste ; l'autre est une condition économique : la socialisation des moyens de production. »²¹⁶

Cette planification est réalisée par un intermédiaire d'un plan unifié ayant un caractère obligatoire pour tous les participants à la production et à la distribution. Aussi, il doit y avoir une autorité centrale chargée de déterminer et régler par voie de décision autoritaire, l'ensemble des problèmes de la vie économique. Ainsi, ne pouvons-nous pas parler de l'économie planifiée de l'Etat sans évoquer la propriété de l'Etat dans ce système.

²¹⁴ MADAR Zd., et alii, *Le Rôle de l'Etat dans la Réglementation de l'Economie Capitaliste et Socialiste*, IUEET., 1969, p.151

²¹⁵ *Idem*, p.209

²¹⁶ *Idem*, p.151

III.2.1.6.b. La propriété de l'Etat dans les pays socialistes

Les rapports de production dans les pays socialistes sont basés sur la propriété socialiste des moyens de production et des produits du travail.

Selon Zdenek MADAR et alii, constituant le rapport pécuniaire de base des pays socialistes, la propriété socialiste affecte deux formes :

« 1° Propriété de l'Etat, appartenant au peuple entier où le propriétaire unique de tous les objets (notamment de moyens de production) est l'Etat, en tant que représentant de tous les citoyens,

2° propriété coopérative, forme inférieure de la propriété socialiste, qui consiste en une activité exercée en commun par la collectivité des membres de la coopérative (surtout des coopératives agricoles).»²¹⁷

L'activité économique étant seule créatrice des classes sociales. C'est de cette activité qu'il faut chercher les critères qui serviront de base pour définir les différentes classes sociales. Selon Pierre RIMBERT, la classification sociale pour être valable doit couvrir toutes les phases de l'activité économique. Ces phases sont de trois sortes et représentent l'ensemble des procès de production et des distributions.

« La 1^{ère} phase c'est le rassemblement des moyens de travail et des travailleurs. Les moyens de travail sont constitués par la terre, l'outillage, les bâtiments, les matières premières et auxiliaires ou bien par l'argent qui permet de les acquérir. Les travailleurs ce sont tous les êtres humains en âge et en état d'exercer une activité économique.

La 2^{ème} phase de l'activité économique c'est le procès de travail que l'homme effectue à l'aide des moyens de travail. Ici notre critère répondra donc à la question suivante ? « Quelle est la fonction économique que l'homme accomplit dans le procès de travail ? »

La 3^{ème} phase de l'activité économique consiste dans le partage du produit du travail, ou le partage du revenu national. En effet, une fois achevé le procès de travail, il s'agit d'en partager le produit entre tous les participants à l'activité économique. Ainsi donc :

« on appelle classes sociales, des vastes groupes qui se distinguent par la place qu'ils occupent dans un système historiquement défini de

²¹⁷ MADAR Zd., et alii, *op.cit.*, p.89

production sociale, par leurs rapports vis-à-vis des moyens de productions (1^{ère} critère) par leur rôle dans l'organisation du travail (2^{ème} critère), donc par des modes d'obtention et l'importance des richesses sociales dont ils disposent. »²¹⁸

Nous comprenons que les moyens de productions et les travailleurs sont réunis, la part de la valeur créée par le travail revient aux travailleurs équitablement pour satisfaire les besoins individuels et collectifs de la population. Ainsi, la société socialiste n'est pas une économie de marché où tout s'achète et se vend, le partage des revenus se fait dans des coopératives de consommations. La politique de faire une société socialiste implique de pousser loin jusqu'aux résultats concrets pouvant transformer une société capitaliste en une société nouvelle, sans propriété privée des moyens de productions de travail.

Mais alors, la philosophie politique du « socialisme » qui se développe dans « Burūndi Bwācu » existe-t-elle au Burundi ? L'économie du Burundi est-elle planifiée ? Au Burundi, y a-t-il de la propriété de l'Etat, de la solidarité entre tous les citoyens burundais, du partage équitable des revenus de l'Etat entre tous les citoyens ? Y a-t-il la coopération et la mutualité entre les citoyens burundais ? La réponse à ces questions sera donnée par les visées pragmatiques.

III.2.1.7. Le Théocentrisme

Il ya des isotopies reflétant la philosophie politique du « théocentrisme » qui se développent dans ledit hymne national comme la philosophie de : Burundi, la générosité nous caractérisera toujours, Burundi, la morale nous guidera toujours ; Burundi, le secret nous caractérisera toujours ; et Burundi, pays théocentrique ;

Cependant, le théocentrisme est défini comme « *la croyance selon laquelle Dieu est l'aspect central de notre existence, par opposition à l'anthropocentrisme ou à l'existentialisme par exemple.* »²¹⁹

De ce fait, le sens et la valeur des actions faites à des personnes ou à l'environnement sont confiés à Dieu, comme le Tout Puissant. Le théocentrisme est souvent lié à l'intendance et à l'éthique de l'environnement. Le

²¹⁸ RIMBERT P., *Du Capital de Marx au Socialisme*, EDI, Paris, 1988, pp.384-385

²¹⁹ [Http : // fr.wikipedia.org / wiki / théocentrisme % 25C%25A](http://fr.wikipedia.org/wiki/théocentrisme%25C%25A). Consulté le 01/8/2016

théocentrisme implique la morale chez les êtres humains qui veulent que Dieu soit leur Protecteur et Gardien. Autrement dit, leur Défenseur. Avec cette opposition du théocentrisme à l'anthropocentrisme ou à l'existentialisme, Saint AUGUSTIN envisage deux cités dans *La Cité de Dieu*, XIX, 28,1 ». L'une est terrestre, l'autre céleste :

*« Deux amours ont donc bâti deux cités : l'amour de soi jusqu'au mépris de Dieu, la cité de la terre ; l'amour de Dieu jusqu'au mépris de soi, la cité de Dieu. L'une se glorifie en soi et l'autre dans le Seigneur. L'une demande aux hommes, l'autre met sa gloire la plus chère en Dieu, témoin de sa conscience. L'une, dans l'orgueil de sa gloire marche la tête haute, l'autre dit à Dieu : « Tu es ma gloire, et c'est toi qui élèves ma tête ». Celle-là dans ses chefs, dans ses victoires sur les autres nations qu'elle dompte, se laisse dominer. Celle-ci nous représente ses citoyens unis dans la charité, serviteurs mutuels les uns des autres, gouvernants tutélaires, sujets obéissants. Celle-là, dans ses princes, aime sa propre force. Celle-ci dit à son Dieu ; Seigneur, mon unique force, je t'aimerai. »*²²⁰

La cité terrestre est fondée sur l'amour de soi comme idolâtrie. C'est le monde tel qu'il est présenté sur terre. C'est le monde des « païens ». Elle veut être en paix et l'atteint aux moyens des lois de ses institutions. Tandis que la cité de Dieu est fondée sur le monothéisme impliquant la paix céleste à la paix terrestre qui est la paix véritable et perpétuelle. Le fait d'être citoyens de la cité céleste n'exempte pas des devoirs des citoyens de la cité terrestre.

Or, certains penseurs politiques réfutent la morale chrétienne dans la conquête du pouvoir. Machiavel, dans *le Prince* 1961, dit que « car, qui veut faire entièrement profession d'homme de Dieu, il ne peut éviter sa perte parmi d'autres qui ne sont pas bons. »²²¹

Ainsi pour lui, la conservation du pouvoir par le prince devient le principe d'une nouvelle définition de la sagesse politique, de la bonne politique qui, de soi, est indifférent aux prescriptions de la morale. La politique obéit aux lois qui lui sont propres.

²²⁰ Saint AUGUSTIN, *La Cité de Dieu*, XIX, 28,1 cité sur

[Http://fr.wikipedia.org/wiki/théocentrisme %25C%25A](http://fr.wikipedia.org/wiki/théocentrisme_%25C%25A). Consulté le 01/8/2016

²²¹ NIMPAGARITSE Isaïe, notes inédites du cours de *Questions de Philosophie Politique* 1ère Licence, Année Académique 2012-2013

Même si ces penseurs avancent de telles raisons pour pareilles situations, sans l'intervention divine, on ne réussit pas car, Dieu est capable de tout, d'où le théocentrisme est nécessaire pour conserver le pouvoir et pacifier la cité terrestre. Car, pour connaître la paix, il faut vivre selon les commandements de Dieu comme l'a dit Mahatma GANDHI :

« Toutes les règles de la morale universellement connues comme étant les commandements de Dieu, sont simples, faciles à comprendre et à mettre en pratique, pour peu qu'on le veuille. Elles n'apparaissent difficiles qu'en raison d'inertie qui nous entrave. Et pourtant, dans la nature, rien n'est immobile. Dieu seul est immuable car, malgré le dynamisme perpétuel qui le caractérise il reste toujours le même que ce soit hier, aujourd'hui ou demain. Par conséquent, si l'humanité veut vivre, elle doit se laisser emporter par le courant de la vérité et de la non-violence. »²²²

Donc, pour avoir la paix parfaitement durable, il faut renoncer aux actes immoraux que Dieu défend toujours. Ainsi, pour que le pays soit béni, la BIBLE DU SEMEUR : Deutéronome nous conseille ceci :

« Obéissez donc à tous les commandements que je vous prescris aujourd'hui, alors vous serez forts et vous pourrez conquérir le pays dans lequel vous êtes sur le point d'entrer pour en prendre possession, et vous prolongerez vos jours sur la terre ruisselant de lait et de miel que l'Eternel a promis par serment de donner à vos ancêtres et à toute leur descendance. C'est un pays dont l'Eternel ton Dieu prend lui-même soin et sur lequel il veille continuellement du début à la fin de l'année. »²²³

Dieu est capable de tout faire, rien est impossible devant lui. Il faut de la morale chrétienne dans nos activités quotidiennes et aimer Dieu pour hériter le pays de lait et de miel.

Mais alors, le Burundi est-il devenu un pays théocentrique ? Tous les Burundais en particulier les dirigeants obéissent aux commandements de Dieu ? Tous les actes que nous faisons au Burundi sont-ils moraux ? La réponse à ces questions sera donnée par les visées pragmatiques.

²²² GANDHI M., *Tous les hommes sont frères*, trad. Guy VOGELWEITH, Gallimard, UNESCO, 1969, p.190

²²³ LA BIBLE DU SEMEUR, Deutéronome 11:8-12, p.182

III.2.2. Les thèmes formulant des projets patriotiques

Dans cette partie, il s'agit des concepts se trouvant dans « Burūndi Bwācu », que nous chantons toujours et nous souhaitons qu'ils perdurent sur notre patrie.

III.2.2.1. Le courage

Il y a des isotopies reflétant la philosophie politique du « courage » qui se développent dans ledit chant national. Il s'agit de : Burundi, sois toujours avec les hommes courageux ; Burundi, la vérité nous caractérisera toujours ; et Burundi, l'héroïsme nous caractérisera toujours.

Par hommes courageux, il faut entendre tout individu pouvant faire preuve de courage sur un sujet politique quelconque, en sortant des coulisses pour venir s'exposer sur la scène politique.

III.2.2.1.a. Qu'est ce que le courage ?

Vladimir JANKELEVITCH dit qu'il faut commencer par le commencement. Et ce commencement de tout est le courage, « *qui est la vertu inaugurale du commencement, de même que la fidélité est la vertu de la constitution.* »²²⁴

Ainsi donc, il faut du courage pour rester fidèle, ce qui veut dire qu'à toute minute, pour persister dans sa continuation, la fidélité exige des petits recommencements de courage, résistant aux caprices du changement, aux tentations de l'oubli frivole et de l'ingratitude aux épreuves de la souffrance.

Pour ce, une autre source renforce cette idée précédente en disant que « *le courage entendu au sens politique, en tant que vertu cardinale du citoyen et l'élément de discrimination entre les citoyens et les non-citoyens.* »²²⁵

De cette définition, nous entendons que le courage est la première de toutes les vertus politiques et qu'il est la manière de résoudre une question de discrimination entre les citoyens et les étrangers. Toujours en s'appuyant sur une philosophie politique de l'action, la même source continue à définir le courage comme ce qui fait passer un individu de l'intelligence d'un problème à la volonté de le résoudre. Le courage est ce qui comble la distance entre la

²²⁴ VRADMIR J., *Traité des Vertus: Les Vertus et Amour*, T.2, Bordas, Paris, 1970, p359

²²⁵ [Http://www.lafrance.fr/lefrance.org](http://www.lafrance.fr/lefrance.org) 364. Consulté le 09/7/2016

compréhension d'un problème et la décision de le résoudre. Il faut un engagement actif car, les gens sont pragmatiques.

III.2.2.1.b. Les vertus du courage selon ARISTOTE

Sur ce point, ARISTOTE est contre PLATON. Platon s'était efforcé de transposer au plan moral la conception vulgaire du courage militaire, au lieu de la restreindre, comme le fait la conception pré-morale du courage militaire, au cadre étroit des périls de la guerre. ARISTOTE note ceci :

« Les courageux desquels je souhaitais m'informer auprès de toi, ce n'étaient pas seulement ceux qui le sont dans le combat d'infanterie, mais aussi dans le combat de cavalerie et dans l'ensemble des formes de la pratique guerrière ; ce n'étaient pas non plus seulement ceux qui le sont à la guerre, mais aussi ceux qui ont du courage dans les périls auxquels on s'expose sur mer ; et aussi tous ceux qui sont courageux devant la maladie, tous ceux qui le sont devant la pauvreté ou devant les vicissitudes de la vie publique, ni non plus seulement tous ceux qui font face avec le courage aux peines et aux craintes, mais ceux aussi qui ont l'énergie de combattre leurs convoitises ou leurs plaisirs, aussi bien en restant sur leurs positions qu'en faisant volte-face. Car, il y a bien Lachès, même en genre de choses, des hommes courageux ! »²²⁶

C'est contre cette extension du domaine du courageux que s'insurge ARISTOTE : elle lui semble en diluer la notion. Donc, le courageux ne peut pas craindre n'importe quelles souffrances comme par exemple les tortures de l'envie, subir la peine de fouet, la pauvreté, mourir. Pour ARISTOTE *« mourir n'est rien, il faut mourir en beauté »²²⁷*.

Voilà donc son dernier mot sur le courage :

« Il nous avait bien dit qu'être courageux, c'est savoir mourir en beauté, mais qu'est ce que mourir en beauté ? C'est mourir en faisant une valeureuse défense. La défense c'est la force agissante du combattant qui repousse l'adversaire et démontre ainsi sa valeur, et c'est l'affirmation de cette valeur qui fait la mort à la guerre une belle mort, une mort qui

²²⁶ ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, T.2, 2^{ème} partie, Publications Universitaires, Louvain, 1970, p.221

²²⁷ ARISTOTE, *op.cit.*, p. 224

prouve qu'on est un homme, une marque de virilité, c'est-à-dire de courage. Dans un naufrage, dans la maladie, on ne peut ni prouver sa valeur, ni par conséquent mourir en beauté : on ne peut être courageux.»²²⁸

De ce fait, un homme courageux est toujours prêt à faire une valeureuse défense là où il est beau à mourir en beauté. En effet, la modernité politique tant au niveau de la pratique que des idées nous permet de dresser une typologie tripartite des différentes formes de courage.

III.2.2.1.c. La typologie tripartite du courage

Il s'agit entre autre du courage de la vérité, qu'à l'instar de Michel FOUCAULT nous nommerons « **parrhèsia** », le courage de la liberté, qu'à l'instar de Hannah ARENDT nous nommerons « **héroïsme** » et le courage de la non-violence, qu'à l'instar de Mahatma GANDHI, nous nommerons « **Satyagraha** ».

La parrhèsia « *est le courage de dire le vrai dans un monde de mensonges et de faire de sa vie un témoignage de vérité* » Selon M. FOUCAULT, la parrhèsia se définit comme « *la prise de décision d'un homme courageux qui, refusant la complaisance et la flatterie, décide de dire au peuple la vérité, quel que soit le prix qu'il en coûte (pour le peuple, mais surtout pour l'homme qui s'adresse au peuple.)* »²²⁹

Donc, la parrhèsia politique milite pour le vrai en sacrifiant sa vie. Un homme courageux n'hésite pas à prendre la parole pour faire entendre la vérité, à perdurer au cours de l'histoire.

L'héroïsme « *est le courage de préférer la mort à la servitude au sens où, comme le disait le révolutionnaire mexicain Emiliano ZAPATA « Mieux vaut mourir debout que de vivre à genoux »*. Selon H. ARENDT dans *Qu'est ce que la politique ?*, « *l'héroïsme se fonde sur le courage et l'amour de la liberté de celui qui préfère la mort à la servitude. Seul peut être libre, celui qui est prêt à risquer sa vie. Savoir dépasser la peur de la mort pour pénétrer l'espace public, c'est faire preuve de courage, « la première de toutes les vertus politiques »*. Le

²²⁸ ARISTOTE, *op.cit.*, p.225

²²⁹ [Http://www.ceremonies.com/364](http://www.ceremonies.com/364). Consulté le 09/7/2016

héros, au nom de la liberté, brave sa peur de la mort et ose exposer publiquement son corps malgré les risques que cela comporte pour sa vie.»²³⁰

Le Satyagraha « est le courage de la non-violence. C'est résister au mal autrement que par la violence. La non-violence n'est pas un refus du conflit, mais la volonté d'y participer autrement que par la violence. Le courage de non-violence est la force de résister en refusant d'imiter la violence de l'adversaire. Car, selon M. GANDHI, « il n'y a pas de satisfaction à tuer celui qui fait bon accueil à la mort et c'est pourquoi les soldats aiment attaquer l'ennemi lorsqu'il répond aux coups par des coups et à la violence par la violence.»²³¹

De ces trois formes du courage, nous entendons l'idée de risquer sa vie, pour un homme courageux. Pourquoi ? Parce que, quand on dit la vérité dans un monde de mensonges, on expose sa vie ; quand on préfère la mort à la servitude, on expose sa vie ; quand on résiste aux violences, on risque sa vie. C'est pourquoi un homme courageux est celui qui, dans une société injuste, réussit à se sacrifier pour les autres, en acceptant la mort pour les sauver. Le courage politique est celui consistant à affronter la vérité en commençant à la dire.

Cependant, est-ce que la philosophie politique du « courage » qui se développe dans l'hymne national du Burundi est-elle prise au sérieux par les dirigeants burundais ? Le Burundi, est-il toujours avec des hommes courageux ? Le Burundi de 1962 à nos jours, n'est-il pas le Burundi des mensonges, des asservissements et des violences.

III.2.2.2. Le Contrat social

Il y a des concepts reflétant la philosophie politique du « contrat social » qui se développe dans le dit hymne national comme la philosophie de « Burundi, sois toujours avec un contrat social, et Burundi, légifères tes propres lois ».

Néanmoins, pour comprendre l'homme, il faut essayer d'analyser son comportement depuis qu'il est dans la société. Selon J. J. ROUSSEAU, « l'homme est né libre, et partout il est dans les fers. Tel se croit le maître des autres, qui ne laisse pas d'être plus esclave qu'eux.»²³²

²³⁰ [Http://www.civiburundi.org](http://www.civiburundi.org) 364. Consulté le 09/7/2016

²³¹ Idem

²³² ROUSSEAU J.-J., *Contrat Social*, Garnier-Flammarion, Paris, 1966, p.41

De ce fait, ROUSSEAU part du problème fondamental dont le contrat social donne solution : Il cherche donc à « *trouver une forme d'association qui défend et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et le reste aussi libre qu'au paravent.* »²³³

Ainsi, la soumission à la volonté générale est le degré suprême de la liberté. Les clauses de cette convention bien entendues se réduisent toutes à une seule, à savoir l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à toute la communauté. Donc, pour assurer l'ordre social, il faut qu'il y ait des conventions écrites entre tous les citoyens y compris l'Etat. Par ailleurs, Robert POITRENAUD, et alii précisent que le contrat social « *est une convention écrite ou tacite qui règle les droits et les devoirs des citoyens entre eux et avec le gouvernement. Dans une démocratie, il est matérialisé par la constitution et les Lois.* »²³⁴

De cette assertion sort une idée que du contrat social naissent une constitution, appelée souvent « la Loi fondamentale » et les autres lois. Nous avons vu qu'il existe deux sortes des Lois : les lois naturelles et les lois civiles, selon MONTESQUIEU. C'est dans ces lois civiles qu'il faut distinguer la constitution ou la Loi fondamentale des autres lois.

III.2.2.2.a. La Loi fondamentale

Dans tous les pays, la Loi fondamentale est le pilier du pays. Aucune autre loi n'est supérieure à la constitution d'une République. La constitution matérialise ce désir de se donner des règles de vie émanant de la volonté générale sur laquelle repose la souveraineté du peuple. C'est pourquoi, la démocratie suppose un contrat social passé entre les citoyens et l'Etat.

Selon MONTESQUIEU, la loi fondamentale « *est celle, dans toute République dont la suppression entraîne la ruine et la dissolution complète de la République, comme d'un édifice dont les fondations seraient détruites.* »²³⁵

La Loi fondamentale ou la Constitution d'un Etat, est sa fondation sans laquelle la République n'existe pas. Le même auteur continue en disant que :

²³³ ROUSSEAU J.-J., *op.cit.*, p.51

²³⁴ POITRENEAUD R. et alii, *op.cit.*, p.12

²³⁵ MONTESQUIEU, *op.cit.*, p.310

*« La Loi fondamentale est donc celle par laquelle les sujets sont tenus de soutenir tout pouvoir donné au souverain (qu'il s'agisse d'un monarque ou d'une assemblée souveraine) et sans laquelle la République ne saurait subsister : le pouvoir par exemple de choisir les fonctionnaires, celui en fin de faire tout ce qu'il estime nécessaire au bien public. »*²³⁶

Ainsi donc, seule la constitution de la République régit que la souveraineté nationale appartient au peuple. Cette constitution doit prévoir tous les aspects de la vie d'une nation en vue d'éviter tous les différends qui peuvent surgir. Par ailleurs, John LOCKE nous fait un clin d'œil :

*« La question qui déclenche les guerres depuis toujours, ce n'est pas celle de savoir s'il ya un pouvoir dans le monde ni quelle en est l'origine, mais celle de décider qui va l'exercer. Exalter la souveraineté sans montrer le titulaire, c'est provoquer les désordres. »*²³⁷

De ce fait, il est obligatoire de se convenir sur la manière dont se fera la succession au pouvoir souverain. Et cette manière est régie par la constitution, et celle-ci est adoptée par vote. Donc, seule la constitution édicte les processus électoraux.

III.2.2.2. b. Les lois civiles

Les lois civiles sont des lois non fondamentales. MONTESQUIEU définit une loi non fondamentale comme *« celle dont l'abrogation n'entraîne pas avec elle la dissolution de la République ; telles sont les lois concernant les différends entre sujets. »*²³⁸

Ce sont des lois que les citoyens sont tenus à respecter à côté de la constitution car, ces autres lois établies constituent l'autre instrument et moyen principaux dont l'Etat se sert pour assurer son rôle primordial qui est de maintenir la paix et la sécurité dans le pays. ROUSSEAU précise ces lois en ces mots *« les lois politiques sont des lois relatives à l'Etat lui-même, celles dont traite le contrat social [...]; les lois civiles sont celles qui régissent le rapport des membres entre eux ou envers l'Etat [...]; et les lois criminelles concernent les sanctions liées à la désobéissance aux autres lois. »*²³⁹

²³⁶ MONTESQUIEU, *op.cit.*, p.313

²³⁷ LOCKE J., *op.cit.*, p.68

²³⁸ MONTESQUIEU, *op.cit.*, p.311

²³⁹ ROUSSEAU J.J., *op.cit.*, p.318

Il faut de lois pour assurer l'harmonie sociale dans la cité. Ces lois criminelles sont entre autre des codes et lois des pays dont le code pénale, code civil, code foncier, code routier, les lois régissant les associations,... Le pouvoir Législatif doit élaborer des lois possibles et nécessaires pour le pays selon sa réalité politique. Les lois établies par la Législation sont mises en application par le Pouvoir Exécutif dès la présidence de la République au chef de dix ménages. En cas de non respect des lois établies, le pouvoir judiciaire doit intervenir pour les faire respecter par des sanctions établies dans les différents codes. Ainsi, seul le pouvoir Judiciaire est le seul habilité à interpréter les lois en cas de confusions dues à l'incompréhension de telle ou telle autre loi.

Mais alors, la philosophie politique du « contrat social » qui se développe dans ledit chant national existe-t-il au Burundi ? Est-ce que le Burundi s'inscrit dans le dynamisme d'une Loi Fondamentale depuis l'indépendance à nos jours ? La Loi fondamentale est-elle toujours adoptée par vote ?

III.2.2.3. La Justice

Il y a des isotopies reflétant la philosophie politique de la « justice » qui se développent dans « Burūndi Bwācu » comme la philosophie de : Burundi, érige ta propre justice ; et Burundi, sois toujours avec les sages ou juges.

Néanmoins, les sociétés existantes sont rarement bien ordonnées car, ce qui est juste et injuste résulte habituellement l'objet d'un débat. Les hommes ne sont pas d'accord sur les principes qui devraient définir les termes de base de leur société, d'où les différends et les guerres permanents.

Selon John RAWLS, « *la justice est la première vertu des institutions sociales comme la vérité est celle des systèmes de pensée* ». ²⁴⁰

Donc, que ces institutions soient efficaces et bien organisées, elles doivent être reformées ou abolies si elles ne sont pas justes. Selon le même auteur, « *on appelle justes ou injustes beaucoup de choses différentes ; pas seulement des lois, des institutions et des systèmes sociaux, mais aussi les actions particulières les plus variées par exemple des décisions, des jugements ou des imputations.*

²⁴⁰ RAWLS J., *Théorie de la Justice*, Editions du Seuil, 1987, p.29

Aussi les attitudes et les traits de caractère d'êtres humains comme ces êtres eux-mêmes.»²⁴¹

Nous pouvons dire qu'une société est bien ordonnée quand elle n'est pas seulement conçue pour favoriser le bien de ses membres, mais aussi lorsqu'elle est déterminée par une conception commune de l'objet de la justice.

III.2.3.a. L'objet de la Justice selon John RAWLS

Selon John RAWLS, « l'objet premier de la justice, c'est la structure de base de la société, ou plus exactement, la façon dont les institutions sociales les plus importantes répartissent les droits et les devoirs fondamentaux et déterminent la répartition des avantages tirés de la coopération sociale. Par les institutions les plus importantes, j'entends la constitution politique et les principales structures socio-économiques. Ainsi, la protection légale de la liberté de pensée et de conscience, l'existence des marchés concurrentiels, la propriété privée des moyens de production et la famille monogamique en sont des exemples.»²⁴²

Cependant, les institutions sociales définissent les droits et les devoirs des hommes dans la cité et influencent leurs perspectives de vie. Passer outre ces obligations, le pouvoir judiciaire intervient pour sanctionner.

III.2.2.3.b. Les principes de la Justice selon John RAWLS

D'abord, le rôle des principes « est de fournir des moyens de fixer les droits et les devoirs dans les institutions de base de la société et définissent la répartition adéquate des bénéfices et des charges de la coopération sociale.»²⁴³

Mais, il existe deux principes de la justice :

« En première lieu ; chaque personne doit avoir un droit égal au système le plus étendu des libertés de base égales pour tous qui soit compatible avec le même système pour les autres.

En second lieu, les inégalités sociales et économiques doivent être organisées de façon à ce qu'à la fois :

²⁴¹ RAWLS J., *op.cit.*, p.33

²⁴² *Idem*, p.33

²⁴³ *Idem*, p.31

- *l'on puisse raisonnablement s'attendre à ce qu'elles soient à l'avantage de chacun et,*
- *qu'elles soient attachées à des positions et à des fonctions ouvertes à tous. »²⁴⁴*

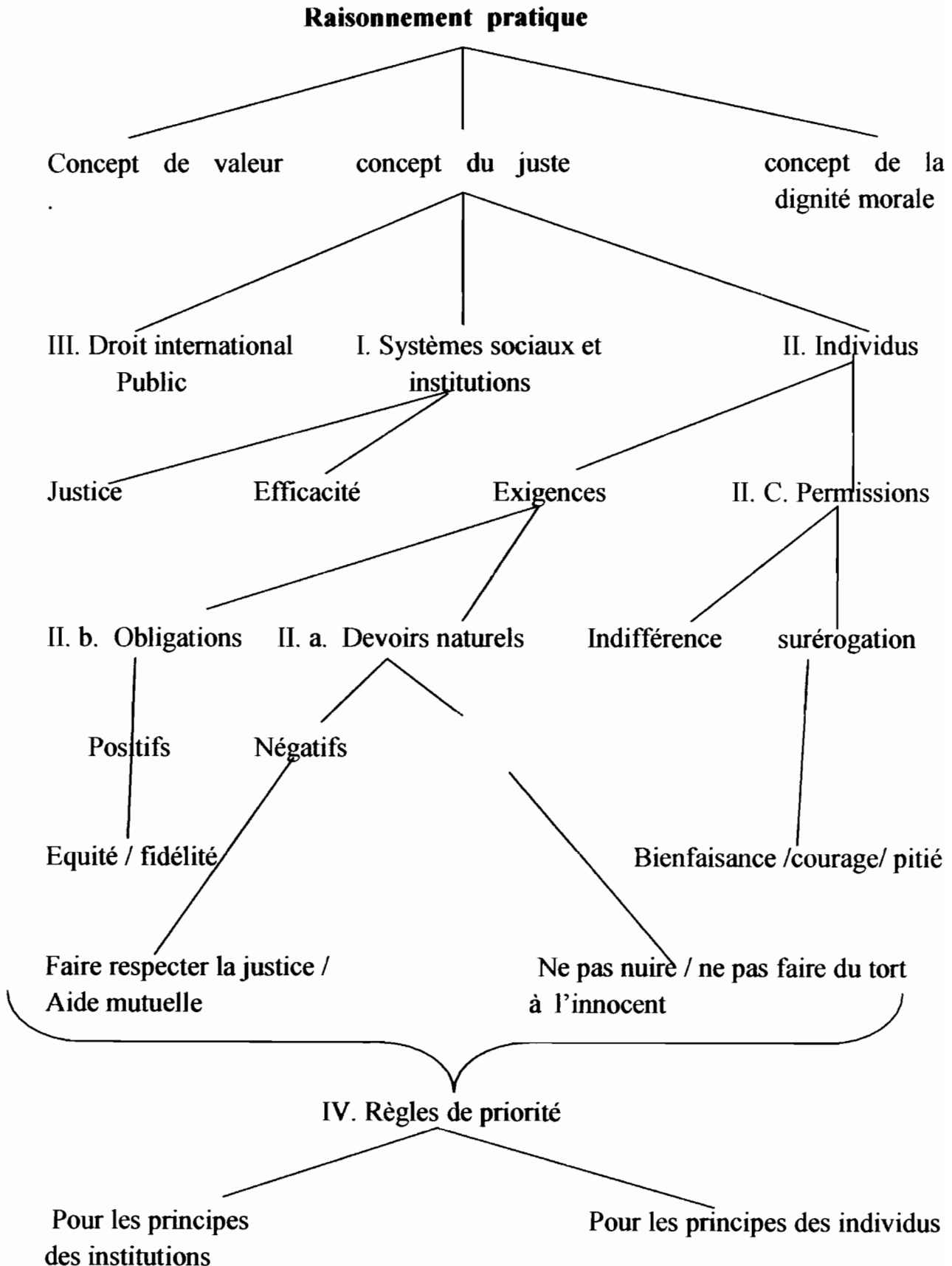
Le même penseur continue à préciser qu'il faut qu'il y ait l'égalité démocratique et le principe de différence dans une société où les attentes de tous ceux qui sont plus fortunés contribuent au bien-être des plus infortunés. Ces deux principes fondent un Etat de droit libéral et social.

Selon Jonh RAWLS, « le diagramme ci-joint est purement schématique. Il montre simplement quelques types de principes qu'il faut choisir avant de disposer d'une théorie complète du juste. Les chiffres romains expriment l'ordre dans lequel on doit reconnaître les différents types de principes dans la position originale. Ainsi, on doit commencer par accepter les principes valables pour la structure de la société (I), puis ceux pour les individus (II), ensuite ceux valables pour le droit international public (III) et en dernier lieu, on adopte les règles de priorité (IV), bien qu'on puisse les choisir plus tôt à titre provisoire, quitte à les reviser ensuite. Or, l'ordre dans lequel les principes sont choisis soulève toute une série de questions que je ne traiterai pas. L'important est que les différents principes doivent être adoptés selon un ordre précis dont les raisons sont liées aux aspects les plus difficiles de la théorie de la justice. Le contenu d'institutions justes doit être défini avant qu'on puisse exposer les exigences vis-à-vis des individus, ce qui revient à dire que, dans la plupart des cas, les principes qui fondent l'obligation et les devoirs devraient être établis après ceux portant sur la structure de base. C'est pourquoi, pour établir une conception complète du juste, les partenaires dans la position originelle, doivent choisir selon un ordre précis, non seulement une conception de la justice, mais les principes accompagnant chacun des concepts fondamentaux subsumés par le concept du juste.

A ces principes s'ajoutent d'autres principes individuels qui sont les principes d'équité. Les principes individuels ou le principe d'équité pose qu'une personne est obligée d'obéir aux règles d'une institution à deux conditions : tout d'abord que l'institution satisfasse les deux principes de la justice, et ensuite, qu'on ait des possibilités qu'elle donne de promouvoir nos

²⁴⁴ RAWLS J., *op.cit.*, p.91

intérêts personnels ou qu'on ait accepté librement les avantages qu'elle offre. En voici alors le diagramme.



Le principe d'équité s'applique à toutes ces obligations. Or, les exigences définies par le principe d'équité sont des obligations. Le principe d'équité comporte deux parties : la première établit que les institutions ou les pratiques doivent être justes, la seconde précise les actes volontaires qui sont exigés. Il y a cependant deux cas importants qui sont quelques peu problématiques, à savoir : l'obligation politique en ce qui concerne le citoyen moyen, plutôt que par exemple ceux qui occupent des positions publiques, et l'obligation de tenir la parole.»²⁴⁵

Néanmoins, il est évident que personne ne peut obtenir tout ce qu'il veut, le simple fait que d'autres personnes existantes l'empêchent. Donc, il faut le strict respect des Lois établies pour ne plus tomber dans des infractions. Ainsi, John RAWLS nous dit comment adopter des lois justes pour tous.

III.2.2.3.c. La position originelle selon John RAWLS

John RAWLS développe ce qu'il prétend être des principes de la justice par la mise en place délibérée d'une fiction méthodologique qu'il appelle « la position originelle ». Dans cette position, chaque participant décide des principes de justice derrière ce qu'il appelle un « voile d'ignorance ». Ce voile est destiné à leur cacher les faits sur eux-mêmes, comme leur situation sociale ou leur talent, qui pourraient obscurcir leur capacité d'arriver à un consensus. Ainsi :

*« Personne ne connaît sa place dans la société, sa position de classe sociale ou son statut social, non plus que personne ne connaît sa fortune dans la distribution des ressources naturelles et des capacités, son intelligence, sa force et autres choses similaires. Je vais même supposer que les parties ne connaissent pas leurs conceptions du bien ou de leurs penchants psychologiques particuliers. Les principes de justice sont choisis derrière un voile d'ignorance. Ce sont les principes que les personnes rationnelles et libres désireuses de poursuivre leur propres intérêts accepteraient dans une position initiale d'égalité comme définissant les principes fondamentaux des termes de leur association. »*²⁴⁶

Selon le même auteur, l'ignorance de ces détails sur soi-même mènera à des principes qui seront justes pour tous. Si un individu ne sait pas quelles sont ses chances dans sa propre société, il est probable qu'il ne va pas accorder des

²⁴⁵ RAWLS J., *op.cit.*, pp.139-142

²⁴⁶ *Idem*, p.153

privilèges à une classe quelconque d'individus, mais concevoir un système de justice qui traite chacun équitablement. J'affirme que placés dans la « situation originelle » tous adopteront une stratégie qui permettra de maximiser la position des individus les moins bien lotis, dite *maximin* ou *minimax*, et qui consiste à minimiser la perte possible tout en maximisant le gain potentiel. C'est grâce à ce voile d'ignorance que le législateur pourra déterminer les principes d'une société juste. La position originelle doit conduire le législateur, ignorant délibérément sa position réelle dans la société, à concevoir selon un principe de prudence une société où les principes de justice soient les moins défavorables aux plus désavantagés». ²⁴⁷

De ce fait, pour créer des lois justes pour tous, il faut que les législateurs soient en même temps les législateurs et les sujets.

Alors, est-ce que la justice existe-t-elle au Burundi ? Les sentences sont-elles rendues légalement ? Les juridictions ont-elles seules le droit d'interpréter telle ou telle autre loi et de sanctionner ces lois établies ? La justice est-elle indépendante ? Les lois sont-elles respectées ? Dans la justice burundaise, n'y a-t-il pas de corruption ? Dans l'adoption des lois, les législateurs sont-ils en même les sujets ?

III.2.2.4. Etat de droit

Il y a une isotopie qui reflète la philosophie politique de l'« Etat de droit » qui se développe dans ledit chant national comme la philosophie de Burundi, Etat de droit.

Le régime démocratique moderne représente plus l'accomplissement du modèle de l'Etat de droit. Selon Robel POITRENAUD et alii :

« Etat de droit, est un Etat dans lequel les pouvoirs publics sont soumis au respect de la légalité (constitution, lois) par l'intermédiaire d'organismes soumis à la règle démocratique. » ²⁴⁸.

Dans un Etat de droit, les droits acquis sont respectés. Aussi, les droits de l'homme sont inscrits dans la constitution et garantis par l'appareil judiciaire.

Une autre source dit que « *l'Etat de droit (Rule of Law, en Anglais) est un système institutionnel dans lequel la puissance publique est soumise au droit. Il*

²⁴⁷ RAWLS J., *op.cit.*, pp.153-154

²⁴⁸ POITRENAUD R. et alii, *op.cit.*, p.39

- *Soumission de l'Etat, considéré comme personne morale, respect des règles de droit ;*
- *La responsabilité des gouvernants face à leurs actes ou décisions.»²⁵²*

Donc, l'Etat de droit est un modèle d'organisation des systèmes politiques, comme la principale caractéristique des régimes démocratiques. De ce fait, la question d'amnistie est incompatible avec un Etat de droit surtout dans un pays où règne l'impunité. Car, ce genre de pays ne permet pas au citoyen d'évaluer à sa juste valeur le degré de sa responsabilité dans une opération illégale, incivique, illégitime et criminelle.

Mais alors, la philosophie politique de l' « Etat de droit » qui se développe dans « Burundi Bwacu » est-elle prise au sérieux ? Le Burundi est-il devenu un Etat de Droit depuis l'indépendance à nos jours ? Y a-t-il le respect de droits fondamentaux et de la légalité des décisions ? Le contrôle de la légalité est-il fait par la puissance judiciaire ? La puissance judiciaire au Burundi, est-elle indépendante ? Tous les gouvernements qu'a connus le Burundi, sont-ils légitimes ? Seule la justice au Burundi interprète-t-elle les lois en cas des confusions de sens ? Chez les gouvernants, n'y a-t-il pas des enrichissements illicites et non punis ? Au Burundi, n'y a-t-il eu des amnisties pour les gouvernants ?

III.2.2.5. Défense nationale

Il y a des isotopies reflétant la philosophie politique de la « défense nationale » qui se développent dans « Burundi Bwacu » comme la philosophie de : Burundi, reçois les activités patriotiques des burundais ; Burundi, pays des patriotes ; Burundi, que les activités patriotiques des tiens soient contemplées par les nations ; Burundi, va maintenir la paix et la sécurité à l'étranger ; Burundi, tu es notre préoccupation ; Burundi, sois toujours avec les conservateurs de l'Etat ; et Burundi, sois toujours avec les forces armées.

Ici, par activités patriotiques, il faut entendre les activités militaires de défense nationale contre les attaques armées. Le mot « défense » se définit comme « l'action de se défendre, ou de défendre quelqu'un ou quelque chose contre une attaque. C'est résister pour protéger. Donc, pour un pays, la défense est

²⁵² [Http ://www.Toupie.org](http://www.Toupie.org)>la ToupieDictionnaire.

*l'ensemble des moyens et des actions mises en œuvre pour garantir la sécurité et l'intégrité du territoire et de la population.»*²⁵³

De cela, émane l'idée que la politique de défense nationale nécessite de déployer toutes les forces possibles en vue d'assurer la protection du territoire nationale qu'il soit terrestre, maritime et aérien contre toutes agressions extérieures. C'est aussi une source de résistance aux attaques étrangères en vue de sauvegarder l'indépendance nationale et l'intégrité territoriale.

La même source précise aussi que « *la défense est dite nationale car, dans son approche globale, elle ne concerne pas que les forces armées, mais toutes les administratives concernées par les ressources essentielles à la vie du pays. Fonction régaliennne de l'Etat, la défense nationale est l'une des composantes de la sécurité nationale.»*²⁵⁴

Cependant, la défense nationale est un instrument privilégié de la souveraineté nationale, elle est aussi un outil de crédibilité internationale, notamment lorsqu'elle s'exerce dans un cadre multilatéral. La défense nationale n'est pas la tâche des militaires et policiers seulement, mais de tous les citoyens capables, animés d'un esprit patriotique selon lequel ils s'engagent à servir leur patrie jusqu'à mourir pour elle. Elle est la stratégie garantissant la capacité autonome d'appréciation des situations et d'une complète indépendance de décisions et d'actions pour un Etat. C'est pourquoi, « *le double enjeu de souveraineté nationale et de crédibilité internationale ainsi que sa qualité de garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire et du respect des traités expliquent que l'exercice du pouvoir militaire relève directement du chef de l'Etat, chef des armées.»*²⁵⁵

Néanmoins, la politique de défense nationale est la stratégie qui garantit cette capacité et elle se déploie à travers cinq éléments : la connaissance et l'anticipation, la protection, la prévention et l'intervention. Par ailleurs, « *la défense a pour objet d'assurer en tout temps, en toutes circonstances et contre toutes les formes d'agression, la sécurité et l'intégrité du territoire, ainsi que la*

²⁵³ <http://www.defense.gouv.fr/defense/la-defense-nationale> Consulté le 03 / 08 /2016

²⁵⁴ Idem

²⁵⁵ <http://www.defense.gouv.fr/defense/la-defense-nationale> consulté le 15 /11/2016

*vie de la population. Elle pourvoit de même au respect des alliances, traités et accords internationaux.»*²⁵⁶

Cette politique doit protéger également le peuple contre toutes atteintes extérieures aux libertés fondamentales et aux droits humains. Ainsi, quelle est la force défensive des Etats ? Selon MONTESQUIEU :

*« Pour qu'un Etat en général soit dans sa force, il faut que sa grandeur soit telle qu'il y ait un rapport de vitesse avec laquelle on peut exécuter contre lui quelque entreprise, et la promptitude qu'il peut employer pour la rendre vaine. Comme celui qui attaque peut paraître partout, il faut que celui qui défend puisse se montrer partout aussi, et par conséquent que l'étendue de l'Etat soit médiocre, afin qu'elle soit proportionnée au degré de vitesse que la nature a donné aux hommes pour se transporter d'un lieu à un autre.»*²⁵⁷

La force défensive suppose une position stratégique de l'Etat en général et de la capitale en particulier et le nombre suffisant de forces armées pouvant se montrer partout sur les frontières. C'est pourquoi, il ne faut pas placer la capitale politique d'un pays n'importe où et à la frontière de n'importe quel pays. Car, selon le même auteur, *« par exemple, en France, par bonheur admirable, la capitale se trouve près des différentes frontières justement à proportion de leur faiblesse ».*²⁵⁸

La force offensive est réglée par le droit des gens, qui est la loi politique des nations considérées dans le rapport qu'elles ont les unes avec les autres.

Mais alors, la philosophie politique de la défense nationale contenue dans ledit chant national est-elle prise au sérieux? Les forces armées sont-elles suffisantes pour se montrer partout? Les chefs d'Etat qu'a connus le Burundi, se sont-ils acquittés réellement de leur mission de commandement suprême ? La capitale du Burundi est-elle placée dans un endroit favorable à la défense nationale ? La défense nationale au Burundi, est-elle la tâche de tout patriote ?

²⁵⁶

²⁵⁷ MONTESQUIEU, *op.cit.*, p.145

²⁵⁸ *Idem*, p. 146

III.2.2.6. Les activités de développement

Il y a des isotopies reflétant la philosophie politique des « activités de développement » qui se développe dans la cantilène nationale « Burūndi Bwācu », comme la philosophie de : Burundi, pays des patriotes ; Burundi, pays prospère ; Burundi, nous t'offrons nos travaux de développement ; Burundi, tu es notre préoccupation ; Burundi, tu es le patrimoine culturel ; Burundi, que les activités patriotiques des Burundais soient contemplées par les autres nations ; Burundi, travailles pour te développer, et Burundi, reçois les activités patriotiques des tiens.

Ici, par activités patriotiques, il faut entendre les travaux de développement du pays. Le concept de développement local et les pratiques qui s'y rattachent se caractérisent par la multiplicité des actes concrets. Mais de quel développement s'agit-il ? Culturel ? Économique ? De microactions ?

Pour le développement local, un chargé de mission au près du Comité de Liaison des Bassins d'Emploi-CLBE le définit comme « *une démarche volontaire d'acteurs se réussissant sur un territoire à taille humaine pour envisager l'avenir de leur territoire. Cela en perspective avec d'autres échelons politiques de la nation. C'est une vision du local dans le global, qui voit le territoire comme un système en relation avec d'autres acteurs. Les acteurs œuvrent à l'amélioration des conditions de vie de leur territoire, ce qui passe, notamment par le développement et l'emploi.* »²⁵⁹

Donc, nous entendons une forte contribution que les citoyens s'engagent à apporter au mouvement général du développement en termes de plus value économique, sociale et culturelle. C'est une démarche partant du bas au haut et privilégiant les ressources endogènes pour l'autodéveloppement des nations.

La même source ajoute que « *cette démarche fait appel aux traditions industrielles locales et insiste particulièrement sur la prise en compte des valeurs culturelles et sur le recours à des modalités coopératives. En réaction de ces données économiques, le développement local c'est-à-dire la recherche d'une auto-suffisante qui s'appuie sur la diversification et l'intégration des activités peut être vues comme une réponse efficace.* »²⁶⁰

²⁵⁹ [Http://www.globenet.org/.../defloc.html](http://www.globenet.org/.../defloc.html). Consulté le 02/08/2016

²⁶⁰ [Http://www.globenet.org/.../defloc.html](http://www.globenet.org/.../defloc.html). Consulté le 02/08/2016

De ce fait, le développement local suppose une intervention économique locale comme la compétence du territoire ou de la cité. Les citoyens sont appelés à travailler en coopératives pour s'autodévelopper. Cette politique valorise une approche stratégique multiforme des difficultés de la région. Elle passe par la définition de territoires d'intervention avec une recherche de solution plus vaste et efficace.

Mais alors, la philosophie politique des « activités de développement » qui se développe dans « Burundi Bwacu » est-elle prise au sérieux ? Y a-t-il des travaux en coopératives et diversification des activités ? Combien des industries locales de transformations avons-nous au Burundi ? Combien des routes et infrastructures d'intérêt communautaires avons-nous depuis 1962 à nos jours ? L'agriculture et l'élevage fournissent quel apport au Burundi ? Avons-nous des ingénieurs agronomes et techniciens agricoles à la tâche ? Chaque fonctionnaire burundais exécute et pratique bien ce qu'il a appris dans son domaine de qualification ? La réponse à ces questions sera donnée par les visées pragmatiques.

III.2.2.7. La paix perpétuelle

Il y a des isotopies reflétant la philosophie politique de « la paix perpétuelle » qui se développent dans l'hymne national « Burundi Bwacu » comme la philosophie de : Burundi, nous t'offrons la paix ; Burundi, sois toujours avec la sécurité totale ; Burundi, sois toujours avec les conservateurs de l'Etat ; Burundi, tu es notre préoccupation ; et Burundi, jouis d'une paix perpétuelle.

Ainsi, l'objectif de la politique est de rendre la société viable et stable. Sa finalité primordiale est de créer des conditions de la paix durable. Christine FEVRIER, professeur de philosophie au Lycée de Chateaubriand Rennes nous présente les sens usuels du mot « paix » :

« La paix caractérise la situation d'un Etat qui n'est pas en guerre avec un autre. La paix dite « civile » caractérise la coexistence des citoyens qui ne se divisent pas en factions. La paix désigne aussi les rapports d'entente entre les personnes : la paix du ménage, la paix entre les voisins. La paix désigne aussi le calme intérieur d'une personne. La paix désigne l'état d'un lieu, d'un moment, où il n'y a ni agitation ni bruit. La paix peut désigner un certain état de spiritualité. Ceux avec qui on est en

*paix sont des amis, ceux avec qui on n'est pas en paix sont des ennemis.»*²⁶¹

Aussi pour elle, le *Projet de paix perpétuelle*, 1795 d'Emmanuel KANT relève d'une activité rationnelle fixant le cadre juridique, politique et moral d'une paix qui ne peut concevoir que comme perpétuelle. Par ailleurs, Robert MISRAHI dit que « *pour libérer mieux, il faut déjà être libre, pour contester, il faut déjà être dehors, pour poser le problème politique sans rien répéter ni reproduire, il faut nécessairement partir d'un autre point de départ que la culture dominante.»*²⁶²

Cette assertion nous montre en général que l'insécurité est causée par ceux qui sont à l'extérieur et à l'intérieur du pays. C'est pourquoi, pour rendre la paix durable dans un Etat, il faut partir des rapports interétatiques et des rapports intra étatiques existant dans le monde.

III.2.2.7.a. Les rapports intra-étatiques

Selon Emmanuel KANT, « *les relations à l'intérieur d'un Etat sont régies par des lois appliquées par le pouvoir Exécutif et résultent habituellement en une bonne cohésion intérieure.»*²⁶³

Tous les Etats sont fondés sur des lois et doivent gouverner au moyen de ces lois établies et promulguées pour assurer l'ordre et la sécurité internes qui sont le bien du peuple. Mais, il arrive que l'usage des lois ne réussit pas à cette finalité de l'Etat. Comment alors réagir face à cet échec ?

Machiavel cherchant à créer un pouvoir fort destiné à assurer la paix, il tente de déterminer la manière dont le prince (celui qui détient l'autorité politique) peut prendre le pouvoir puis le conserver. C'est la doctrine de « la raison d'Etat » ou « la conservation de l'Etat ». En analysant le problème de stabilisation rationnelle du pouvoir en situation de grande incertitude, Machiavel dans *le Prince*, explique que le prince doit éviter les prescriptions de la morale,

²⁶¹ FEVRIER C., *Cours sur le thème de la « paix »*. Mise en ligne le 11 Septembre 2002 cité sur [Http:// fr.Wikipedia.org/ wiki/ philosophie-paix](http://fr.Wikipedia.org/wiki/philosophie-paix). Consulté le 15/ 11/2016

²⁶² MISRAHI R., *op.cit.*, p.34

²⁶³ KANT E., *Projet de Paix Perpétuelle*, collection mille et nuits, n° 327, Paris, 1795 ; cité dans [Http://www.philosophie.com/ Kant-paix-perpetuelle](http://www.philosophie.com/Kant-paix-perpetuelle). Consulte le 01/08/016

en particulier chrétienne; « *car qui veut faire entièrement profession d'homme de Dieu, il ne peut éviter sa perte parmi d'autres qui ne sont pas bons.* »²⁶⁴

Cette assertion explique la sagesse politique de Machiavel en invitant le prince à éviter la morale pour conserver le pouvoir. La sagesse politique machiavélienne est le résultat nécessaire de cette somme anthropologique :

*« Tous les écrivains qui se sont occupés de la politique (...) s'accordent à dire : Quiconque veut fonder un Etat et lui donner des lois doit supposer d'avancer les hommes méchants, et toujours prêts à montrer leur méchanceté toutes les fois qu'ils en trouveront l'occasion. »*²⁶⁵

La même source continue en précisant que tous les moyens de la politique machiavélienne l'emploie inévitable de la force, de la ruse, et de la violence, le recours à ce qui, aux yeux de la morale est mal, ont pour finalité l'« aise » et la « sécurité ». Par ailleurs, pour la protection des intérêts communs, HEGEL dans ses *Principes de Philosophie de droit*, ajoute ceci :

*« Il est nécessaire pour les Etats de transgresser, surpasser, dans le cas de situations exceptionnelles, les règles du droit et de la morale afin de défendre sa continuité et de sauvegarder l'ordre collectif. Il s'agit simplement du salut public. Cet impératif définitif « la raison d'Etat ». L'Etat n'a pas de plus haut devoir que de se maintenir lui-même. »*²⁶⁶

La raison d'Etat est la conservation du pouvoir par le Gouvernement. Les moyens de conserver le pouvoir posent que le souverain effectue un calcul d'intérêt commun au nom de la raison d'Etat. Ainsi, la raison d'Etat est le principe selon lequel l'Etat s'autorise à violer le droit au nom d'un critère supérieur pour l'intérêt de l'Etat sans considération de la morale.

²⁶⁴ NIMPAGARITSE I., Notes inédites du cours de *Questions de Philosophie Politique 1ère Licence*, Année Académique 2012-2013

²⁶⁵ *Ibidem*

²⁶⁶ HEGEL, *Principes de la philosophie de droit*, Cité sur [http : //philosophie.philisto.fr/Cours-2- la souveraineté](http://philosophie.philisto.fr/Cours-2-la-souveraineté). Consulté le 01/08/2016

III.2.2.7.b. Les rapports interétatiques

Pour Emmanuel KANT, « *les relations internationales reposent sur des rapports de force. C'est la loi de la jungle qui mène inévitablement à la guerre.* »²⁶⁷

De là est venue l'idée de donner au monde une forme juridique semblable à celle d'un Etat et qui pourrait assurer la paix entre les nations en guerres. Selon le même penseur, la paix doit être établie par un projet à long terme. Pour se faire, il propose que « *par le droit, la paix peut être instaurée en multipliant les Républiques libres ayant leur propre droit public, en les unissant en une fédération faisant respecter le droit des gens choisi par et pour les différents peuples, puis en définissant le droit cosmopolitique correspondant à une ébauche du droit international que nous connaissons.* »²⁶⁸

Cette affirmation nous montre que seul le droit généralisé à l'ensemble à l'échelle des relations internationales peut garantir une paix durable. Il faut des droits régissant des relations internationales et leur respect mutuel entre les Etats, la charte des Nations Unies(ONU) par exemple. Mais la question est de savoir si les organisations des Nations Unies ont réellement pour mission de garantir la paix et la sécurité, ou de causer des guerres dans le monde, selon la réalité politique de certains.

L'Abbé de Saint Pierre (1658-1743), converge dans ce sens mais d'une autre manière. Pour rendre la paix perpétuelle en Europe, « *il préconisait la constitution d'une société permanente de l'Europe rassemblant des Etats souverains se pliant d'eux-mêmes à des arbitrages communs en cas de litiges.* »²⁶⁹

De ce fait, seule la constitution unique pour tous les Etats souverains peut assurer la paix durable. Il faut que ce soit une Loi fondamentale votée par tous ces Etats et qu'on est contraint à la respecter. Cette constitution démocratico-fédéraliste doit contenir tous les droits et devoirs de tous les Etats confédérés et le respect à ces droits doit être obligatoire. Ainsi, Emmanuel KANT ajoute l'importance du philosophe en politique et de la nécessaire transparence de

²⁶⁷ KANT E., *idem*

²⁶⁸ KANT E., *idem*

²⁶⁹ Abbé de Saint PIERRE, *Projet pour rendre Paix Perpétuelle en Europe*, paris, 1713 ; cité dans [Http://www.philosophie.com/ Kant-paix-perpétuelle](http://www.philosophie.com/Kant-paix-perpétuelle). Consulté le 01/08/016

celle-ci pour que le droit soit respecté à sa juste valeur sans qu'il y ait trop de méfiance entre les Etats :

*« Les philosophes doivent guider les politiques dans la définition de droits pour s'assurer que les lois découlent de la raison et soient ainsi universelles, c'est-à-dire bonnes pour tous tant que le contexte est le même. C'est de cette façon que la paix serait possible par une politique (de relations intro-et interétatiques) rendant hommage au droit basé sur la morale, la raison. »*²⁷⁰

Cependant, les philosophes politiques peuvent aider les politiciens, à l'intérieur et à l'extérieur du pays à expliciter ces mots-clés de la politique parce que *« l'activité du philosophe consiste d'abord à « expliciter » les postulats de la communauté (cité), à produire les concepts qui permettent de penser la diversité des régimes et à conférer tout leur sens aux arguments présents dans le débat public. »*²⁷¹

La guerre interétatique n'a jamais donné la paix comme le pensent les grandes puissances réunies dans l'ONU selon leur postulat « de maintenir la paix et la sécurité dans le monde et protéger les droits des hommes, ... ».

De ce fait, nous nous posons des questions : « Dans l'actualité, la Lybie, l'Irak, la Somalie, la Syrie, le RCA, la RDC, ... ont-ils de paix et sécurité données par ces puissances ? Les droits de l'homme y sont-ils bien assurés par l'ONU ? La pratique nous réserve de doutes puisque des lieux sont toujours en ébullition du fait de la guerre. »

Néanmoins, nous affirmons qu'aux efforts conjugués par les hommes pour rendre la paix perpétuelle s'ajoute la volonté du Tout Puissant, car seul Dieu Omniscient, Omniprésent et Omnipotent peut donner la paix durable sur terre. Comme l'affirme aussi ce passage :

*« La cité de Dieu est fondée sur le monothéisme impliquant la paix céleste à la paix terrestre qui est la paix véritable, perpétuelle. »*²⁷²

Mais alors, la philosophie politique de « la paix perpétuelle » contenue dans ledit chant national est-elle prise aux sérieux ? Le Burundi, est-il devenu un pays à paix perpétuelle ? Comment les dirigeants qu'a connus le Burundi ont-ils

²⁷⁰ KANT E., *Idem*

²⁷¹ *Dictionnaire Encyclopaedia Universalis France*. vol.13, S.A, 1968, p.482

²⁷² Saint AUGUSTIN, *idem*

cherché la paix ? Les droits des Etats dans les rapports interétatiques sont-ils respectés ? Les politiciens burundais posent-ils des gestes auprès des réflexions et prises en compte des risques ? La réponse à ces questions sera donnée par les visées pragmatiques.

Cependant, la philosophie politique sous-jacente à l'hymne nationale « Burūndi Bwācu » a été découverte et mise au clair en confrontant les idées des certains penseurs politiques. C'est ça les vouloir dire des auteurs dudit hymne national sur la manière d'organiser rationnellement le Burundi indépendant de 1962 à nos jours où nous chantons encore ledit hymne.

Les quatorze concepts (isotopies) issus de l'exploitation sémantique du texte « Burūndi Bwācu » sont des concepts de philosophie politique sous-jacente à l'hymne national « Burūndi Bwācu » que nous avons pu expliciter rationnellement.

La question est de savoir si les engagements et promesses formulés dans ledit chant national ont été pris au sérieux. C'est pourquoi, nous ne pouvons pas clôturer ce travail, sans rien évaluer en brèf, les promesses et les engagements formulés par les citoyens burundais pour le salut de leur patrie. Car, une idée ou une théorie ne peut être vraie que si elle peut agir sur le réel. Autrement dit, une pensée n'a de sens que par ses implications concrètes et ne sont que des instruments de la pensée. Il faut de l'efficacité pratique comme valeur de l'action.

CHAPITRE IV: BREVE EVALUATION DES VISEES PRAGMATIQUES DES BURUNDAIS SUR « BURUNDI-BWACU »

Dans notre motivation du choix du sujet, le point de départ était « *ce qu'il aime, il le fait ; ce qu'il n'aime pas, il ne le fait pas ; tout ce qui sort de sa bouche, s'exécute dans l'instant* »²⁷³. Notre postulat est que tous les citoyens burundais ont pris au sérieux leurs engagements et promesses formulés dans ledit hymne national. Nous cherchons alors des résultats concrets dans le présent travail. Donc, c'est le pragmatisme défini comme « *une doctrine philosophique qui considère l'utilité pratique d'une idée comme le critère de sa vérité.* »²⁷⁴

C'est une forme d'empirisme qui valorise l'efficacité et la réussite pratique d'une action que la philosophie politique envisage. Partant de notre postulat, comme point de départ, nous constatons qu'il y'a des valeurs patriotiques et des valeurs antipatriotiques pratiquées par les citoyens Burundais. Nous allons citer quelques cas illustratifs pour chaque thème. Nous commençons par les valeurs patriotiques, puis en deuxième lieu les valeurs antipatriotiques pour chaque thème.

IV.1. Burundi, pays démocratique

IV.1.1. Les valeurs démocratiques au Burundi

La valeur démocratique acquise par le Burundi dès son accession à l'indépendance a existé pour quelques périodes. Comme illustrations :

- Les premières élections démocratiques de 1961 préparant l'indépendance nationale. Elles ont été remportées par l'UPRONA et ont fait du Prince Louis RWAGASORE le premier ministre du Burundi ;
- Ensuite, les élections de 1993 remportées par le parti SAHWANYA FRODEBU et ont fait de Melchior NDADAYE le Président de la République du BURUNDI ;
- En fin, les élections de 2005, 2010 et 2015 toutes remportées par le parti CNDD-FDD et ont fait du Pierre NKURUNZIZA, le Président de la République du BURUNDI.

²⁷³ ROUVIER, J., *Les Grandes idées politiques, des origines à J.J. Rousseau*, Bordas, Paris 1973, p.7

²⁷⁴ *Dictionnaire Larousse super major*, Larousse-bordas, 1997, p.827

Dans certaines périodes, le peuple burundais a eu l'occasion de jouir de sa liberté d'opinion et d'action.

IV.1.2. Les antivaleurs démocratiques au Burundi

IV.1.2.1. Les tragédies électorales de 1961 à nos jours

- Le 13/10/1961, l'assassinat du Prince Louis Rwagasore démocratiquement élu le 18/9/1961 lors de la victoire de l'UPRONA. Donc, il fut assassiné un mois après son élection y compris toute sa famille.
- Le 21/10/1993, l'assassinat du Président Melchior NDADAYE, aussi démocratiquement élu et fut assassiné avec presque tous ses proches : Honorable Pontien KARIBWAMI élu président de l'Assemblée Nationale, Honorable Gilles BIMAZUBUTE Vice-Président de l'Assemblée nationale ; Richard NDIKUMWAMI, président du Bureau de Service de Renseignement, Charles NDAYIKEZA, Ministre du développement communal et d'autres députés. Sans oublier des milliers des citoyens massacrés et assassinés après ce coup d'Etat.
- Après les élections de 2010, il y a eu des assassinats ciblés surtout dans la province BUJUMBURA.
- Après les élections de 2015, il y a eu aussi des assassinats ciblés surtout des hauts cadres du pays: Lieutenant Général Adolphe NSHIMIRIMANA et colonel BIKOMAGU assassinés le 02/8/2015; Major Adrien MUDOMO tué le 15/3/2016 ; Colonel Emmanuel BUZUBONA tué le 20/4/2016 ; Lieutenant colonel Darius IKURAKURE et Major Didier MUHIMPUNDU tués le 22/3/2016 ; Général de Brigade Athanase KARARUZA assassiné le 25/04/2016, la députée de l'EALA Honorable Hafsa MOSSI tuée le 13/07/2016 et d'autres citoyens assassinés.

En suite, certains partis politiques burundais ont l'habitude de se retirer des élections. Les cas illustratifs, en 1961, après la publication du calendrier électoral, huit partis politiques burundais de la collaboration dite « Partis Démocratiques » adoptèrent une motion soulignant l'incompatibilité du titre du Prince avec les activités politiques de Louis RWAGASORE et écrivaient :

« Nous prions l'administration de noter que pour fidélité et respect à notre Mwami, que par amour de l'ordre, nous ne voulons pas entrer en compétition avec le Prince RWAGASORE sur terrain où sa dignité de naissance n'aurait jamais dû se compromettre et, si donc il ne se retire

pas de la politique, nous préférons nous abstenir de participer aux élections. »²⁷⁵

Or, cela incluait l'éloignement de la scène politique du P. L. RWAGASORE. En 2010 et 2015, certains autres partis politiques dont la coalition ADC-*IKIBIRI* se sont retirés des élections. En fin, une autre antivaleur, c'est le cas des « listes bloquées » pour les élections communales et législatives, dressées par les directions des partis politiques.

IV.1.2.2. La pratique des coups d'Etat militaire au Burundi

1. Le 28 novembre 1966, coup d'Etat militaire dirigé par le capitaine Michel MICOMBERO renversant le Roi Charles NDIZEYE (Ntare V).
2. Le 1^{er} novembre 1976, un autre coup d'Etat militaire dirigé par le Colonel Jean Baptiste BAGAZA qui renverse Michel MICOMBERO.
3. Le 03 septembre 1987, un autre coup d'Etat militaire dirigé par le Major Pierre BUYOYA renversant Colonel Jean Baptiste BAGAZA.
4. Le 03 Mars, 1989, tentative de coup d'Etat dirigé par les militaires du camp Muzinda.
5. Le 4 Mars, 1992, annonce par le Gouvernement du Burundi d'une tentative de coup d'Etat qui a échoué dans la nuit du 3 au 4 Mars, 1992.
6. Le 21 octobre 1993, un autre coup d'Etat militaire dirigé contre le Président Melchior NDADAYE démocratiquement élu, il fut assassiné avec ses proches.
7. Le 25 Juillet 1996, retour au pouvoir du Major Pierre BUYOYA et Sylvestre NTIBANTUNGA s'enfuit vers l'ambassade des Etats-Unis au Burundi.
8. Le 13 mai 2015, un autre coup d'Etat militaire, mais avorté, dirigé par le Général Godefroid NIYOMBARE contre le Pouvoir du Président Pierre NKURUNZIZA.

Un autre constat, est qu'il y a certains politiques qui préfèrent les pouvoirs issus des négociations que ceux issus des élections. Les cas illustratifs sont : en 1962, il y a eu division des burundais en deux parties dites KASABLANKA du côté Tutsi et MONRONVIA du côté Hutu, au sein du Parti UPRONA ; en 1993 après l'assassinat du Président NDADAYE Melchior, il y a eu des négociations dites KIGOBE et KAJAGA ; puis de 1998-2002, il y a eu des négociations dites

²⁷⁵ MARIRO Au., *op.cit.*, p.83

d'ARUSHA I ; après les élections de 2015, ceux qui les ont refusées ont demandé des autres négociations dites ARUSHA II pour demander un autre gouvernement de Transition.

IV.2. Burundi, pays indépendant, autonome, et souverain

Après plusieurs débats et interventions sur le cas dit « *Problème RWAGASORE* » par le Conseil Supérieur de Pays, celui-ci siégeant en séance plénière du 03/02/1960 proclame à l'unanimité et une abstention l'aspiration du peuple murundi à accéder l'indépendance. Les raisons en sont :

- a. *Le Burundi entre dans la phase décisive de son histoire politique, qu'il s'est construit son unité nationale symbolisée par le Mwami (Roi) en plus de sa maturité politique, et dont la structure est antérieure à la tutelle.*
- b. *Par conséquent, il réclame aujourd'hui avec insistance, dans la paix, dans le calme, dans une atmosphère digne et modérée, et sur base des institutions démocratiques, son indépendance avant le Congo belge (prévue le 30 juin) soit le 21 Juin 1960. »²⁷⁶*

En 1962, le 1^{er} Juillet, le Burundi accède à l'indépendance. Depuis ce jour, le Burundi a eu l'occasion de jouir de sa liberté politique et de son autonomie politique en adoptant ses propres lois régissant la société burundaise. Il s'agit des Lois Fondamentales et des lois civiles. Aussi, le Burundi est gouverné par les siens et non les étrangers, c'est-à-dire que les représentants du peuple sont les autochtones.

Concernant les antivaleurs patriotiques, nous pouvons dire que de nos jours, nous assistons à certains citoyens qui veulent que les étrangers occupent la première place dans la prise de décisions ou dans l'organisation de la société burundaise y compris l'occupation militaire et policière au Burundi dont le MAPROBU et la police onusienne.

IV.3. Burundi, pays utilitariste

La valeur d'utilitarisme qu'a reçue le Burundi depuis son accession à l'indépendance à nos jours a existé en quelques sortes. Nous pouvons citer quelques actes de développement faits par les différents gouvernements qu'a connus le Burundi pour qu'il soit prospère. On ne peut pas oublier certaines organisations internes qui font des actes humanitaires pour les citoyens

²⁷⁶ MARIRO Au., *op.cit.*, p.66

burundais. Signalons aussi la politique de 2005 à nos jours de la prise en charge de soins de santé aux femmes enceintes et des enfants de moins de cinq ans. Cette politique a été favorablement reçue par les citoyens burundais et a provoqué l'accroissement de consultations médicales et occasionne l'encombrement. C'est ce qu'affirme Docteur BIVAHAGUMYE Léonard, Directeur-Adjoint chargé des soins au Campus Hospitalo-Universitaire de Kamenge (CHUK) en disant :

« Le CHUK dispose une moyenne de 400 lits d'hospitalisation. Le soir, on peut trouver des patients qui sont couchés sous le ciel ouvert et sans matelas ni couverture surtout devant la maternité. Il y a des femmes qui préfèrent venir au CHUK parce qu'elles se disent que si jamais, il devait y avoir une complication, une césarienne, une opération, ou une prise en charge d'un prématuré il y a de la néonatalogie pour les nouveaux-nés, elles viennent ici. »²⁷⁷

Quant aux antivaleurs de l'utilitarisme au Burundi, nous illustrons les cas suivants. Dans le domaine économique, le taux de chômage s'aggrave du jour au jour surtout chez les jeunes diplômés. Le Burundi est parmi les pays les plus pauvres du monde, il n'a pas d'une politique réelle d'emploi. Il n'exploite pas ses atouts pouvant le développer.

Dans le domaine des droits de l'homme, pourquoi les crimes inter burundais, les tortures, les disparitions, les détournements des fonds et des aides destinés aux citoyens ? Pourquoi les actes terroristes ? Pourquoi les guerres civiles ? La conception des droits de l'homme n'est que « tortures, crimes et emprisonnement » chez les défenseurs de droits de l'homme nationaux et internationaux. Qu'est alors le droit de l'homme au fait ?

A côté du Droit International Humanitaire (DIH) applicable en temps de guerres, il existe d'autre liste de droits et libertés reconnus à la personne humaine :

« Le droit à la vie, à la liberté de sa pensée et à la sûreté de sa personne ; Droit à l'éducation et à la formation : Education scolaire de base et formation professionnelle et continues ; Le droit au respect de la vie privée ; Droit à l'information ; Droit à la propriété et à la sécurité sociale ; Droit à un niveau de vie suffisant (nourriture, énergie,

²⁷⁷ <http://www.cerf.org/multimedia>, Productions le 07 Septembre, 2016

logement) ; Droit au travail : accès au marché du travail et conditions équitables (salaire, repos) ; etc. ... »²⁷⁸

De ce fait, que font les sociétés civiles selon leur vrai sens du terme ? Quelles infrastructures d'intérêt communautaire (écoles, dispensaires, centres de santé, Hôpitaux ; les robinets d'eau potable, les routes, les logements des vulnérables et des pauvres, ont-elles construit sur le sol burundais de 1962 à nos jours ? Comment sont-elles entretenues ? Que font les indéniables financements qu'elles reçoivent ? Parviennent-ils aux bénéficiaires ? Pourquoi les enfants de la rue, les mendiants, les misérables, la santé des mères et des enfants en danger, les non scolarisés, les vieux non pris en charges, l'accroissement du nombre des chômeurs et les différentes maladies ?

De tout cela, émerge d'autres questions. Les sociétés civiles sont-elles à l'aise dans un pays de paix totale tel le Burundi ? Comment y fonctionnent-elles ? Dans le pays de paix totale, elles demandent et reçoivent des financements, pourquoi faire ? Où tirent -elles leur financement ? Pour qui roulent-elles ?

IV.4. Burundi, sois toujours avec les hommes courageux

Pour les valeurs du courage, les hommes courageux sont tous ceux qui ont fait ce que l'histoire attendait d'eux. Ces hommes ont existé au Burundi de 1961 à nos jours. C'est le cas du Prince Louis RWAGASORE comme le montre sa conférence du 25 Août 1960 devant la chambre de commerce de Bujumbura :

« L'expérience m'a montré que la vérité et l'honnêteté finissent toujours par triompher. Qu'on m'accuse d'être communiste, anti-blanc, anti-belge, fauteur de troubles, que sais-je encore, ma victoire finalement sera de montrer au peuple murundi que je n'étais pas ce qu'on m'avait accusé d'être »²⁷⁹

Cette allocution devant les représentants de l'administration de tutelle, permit au Prince Louis RWAGASORE d'explicitement son activité politique. Il est considéré comme le héros de l'indépendance nationale du Burundi. Il y a aussi, Mélchior NDADAYE, le héros de la démocratie qui, en 1993 a été assassiné à cause de la démocratie qu'il a réinstaurée au Burundi.

²⁷⁸ AFCNDH, OIF., *L'Education aux Droits de l'Homme, comprendre pour agir ensemble*, Paris, 2009, pp.25-26

²⁷⁹ MARIRO Au., *op.cit.*, p.82

Les antivaleurs du courage se remarquent souvent du fait que certains citoyens burundais, en l'occurrence certains dirigeants de 1962 à nos jours ont accepté l'ingérence des occidentaux dans l'organisation du BURUNDI. Car, les hommes courageux dérangent les plans d'avenir des colonisateurs comme le précise Augustin MARIRO après l'assassinat du Prince GWAGASORE:

« (...) car le Front Commun avait promis à l'entrepreneur (Michel Latrou propriétaire de plusieurs immeubles au Burundi) qu'en cas de « victoire », l'Etat du BURUNDI allait lui racheter ses immeubles de BUJUMBURA, ce qui lui permettrait de faire une grosse spéculation et d'amasser des devises fortes, et dès lors, « il fallait que l'homme politique le plus lucide et le plus dynamique du pays disparaisse. Le Leader d'un puissant dynamique, il était à leurs yeux tout l'UPRONA, et ils étaient convaincus que sa disparition disperserait ses troupes, perdues sans leur chef et qu'il leur serait possible, à eux, leaders du Front Commun de reprendre à leur faveur de cette révolution escomptée dans la mort d'un seul homme, le pouvoir qu'il leur avait ravi. »²⁸⁰

Tout cela nous rassure que dans certaines crises socio-politiques qu'a connu le BURUNDI, il y avait des agendas cachés dus aux intérêts particuliers de la part de certains occidentaux en commun accord avec certains burundais.

IV.5. Burundi, sois toujours avec un contrat social

Selon la valeur patriotique, tous les pays gouvernent sur base des lois établies. La Loi Fondamentale dont traite le contrat social a existé au Burundi. Le Burundi a déjà connu 5 constitutions et diverses lois civiles depuis 1962 à nos jours.

Les antivaleurs se localisent dans le fait que le Burundi a connu des Lois fondamentales adoptées dans des circonstances pas toujours démocratiques surtout après les coups d'Etats. Autrement dit, une fois arrivé au pouvoir, certains chef d'Etats changeaient des constitutions comme :

1. La constitution de la 1^{ère} République est celle du 11 Juillet 1974

²⁸⁰ MARIRO Au., *op.cit.*, p.112

2. La constitution de la 2^{ème} République est celle du 20 Novembre, 1976 avec le coup d'Etat dirigé par le Colonel Jean Baptiste BAGAZA.
3. Le 03 Septembre, 1987, le Colonel Jean Baptiste BAGAZA fut déposé par le Major Pierre BUYOYA qui dissout immédiatement la constitution et l'assemblée nationale.
4. En 1992, une année après l'adoption de la charte, une nouvelle constitution démocratique fut élue et le Parti Unique UPRONA accueille d'autres partis politiques.
5. En 2005, après les Accords d'ARUSHA I, une autre constitution est votée, issue de ces accords. Celle-ci a causé des polémiques en 2015 sur son interprétation, d'où la crise sociopolitique et l'ingérence étrangère dans l'organisation du Burundi.

IV.6. Burundi, pays socialiste

Les valeurs du socialisme au Burundi que nous exaltons toujours sont enregistrées par quelques actes de fraternité et de solidarité entre quelques citoyens. Ensuite, certaines organisations internes tant publiques que privées font des actes de solidarité envers les citoyens.

Enfin, de 2015 à nos jours, le partage équitable des revenus de l'Etat se remarque en quelque sorte entre toutes les communes du Burundi comme le précise ce passage :

« Afin d'assurer un développement équilibré entre toutes les communes et régions du pays, en particulier en ce qui concerne les infrastructures socio-économiques de base, l'Etat accorde à la commune un montant d'au moins cinq cent millions de francs burundais (500.000.000 FBU), comme appui budgétaire, en complément de ses ressources propres, les moyens suffisants pour se doter d'une politique de développement de ces infrastructures, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, du réseau routier, de l'électricité et de l'eau. »²⁸¹

Cette politique a mis toutes les communes du Burundi sur le même pied d'égalité de chance pour le développement et la population locale en profite et j'en suis témoin oculaire.

²⁸¹ République du Burundi, Loi N°1/33 du 28 Novembre 2014 portant révision de la loi n°1/02 du 25 Janvier 2010 portant organisation de l'administration communale. Article 85.

Quant aux antivaleurs du socialisme, depuis 1962 à nos jours, le Burundi est dans quel système économique ? Si c'est le capitalisme qui prévaut au Burundi, c'est que chacun cherche avant tout à satisfaire ses besoins et il y aurait toujours la lutte des classes (les riches et les pauvres) provoquant des excès dont les détournements des fonds publics,... S'il n'y a pas de partage équitable des revenus, des richesses nationales, chacun viserait essentiellement son bien et il n'y a pas des travaux de subsistances en coopératives.

IV.7. Burundi, pays théocentrique

La valeur du théocentrisme au Burundi se remarque surtout dans les grandes cérémonies et fêtes nationales où les activités sont ouvertes et clôturées par des prières avant le chant national. Cette pratique s'observe aussi dans les partis politiques souvent lors des campagnes électorales ou les grandes rencontres où les prières commencent et précèdent leurs hymnes.

Quant aux antivaleurs, nous savons que la plupart des Burundais dans leur diversité religieuse sont des chrétiens et des musulmans. Tous croient en un seul Dieu. Souvent, chaque dimanche, samedi, voire vendredi ils vont dans les églises et mosquées pour prier leur Bon Dieu. Mais alors, pourquoi les massacres et tueries, les actes terroristes surtout en 2015 où il y a eu des attentats à grenades contre civil dans les bistrot et au marché centrale de Bujumbura ? Pourquoi, les disparitions des gens, les vols et détournements des fonds publics, les mensonges et les injures envers l'autrui, les violations des droits humains dans tous les domaines. Quelles valeurs chrétienne et musulmane ont-elles ces personnes ? De tous ces actes immoraux au Burundi, y a-t-il de l'obéissance aux commandements de Dieu pour hériter le pays de lait et du miel promis par Dieu ?

IV.8. Burundi, érige ta propre justice

La valeur de justice autochtone est indéniablement acquise au Burundi après les 49 ans de colonisation. Depuis 1962, le pouvoir judiciaire rend des jugements étant donné que la démocratie exige l'existence de trois pouvoirs : Législatif, Exécutif et Judiciaire.

Quant aux antivaleurs, la corruption est indéniable dans la magistrature et dans des corps de police judiciaire : l'argent prime l'infraction. L'impunité au Burundi est l'une des causes majeures de ces crises perpétuelles. La Justice habilitée à sanctionner et à interpréter les lois n'a pas souvent le droit.

De ce fait, notre constat est qu'un terroriste ou putchiste en Europe comme en Amérique est à châtier, mais au Burundi, c'est un dignitaire à inviter à la table pour négocier son immunité et amnistie pour qu'il entre dans le gouvernement de transition, ce qui est inapplicable dans un Etat de droit. Les mots « violation de droits humains » et « probable génocide » au Burundi ont été politisés dans l'ONU, d'où les rapports et les résolutions incessants sur le Burundi. Tout cela prouve une injustice de la communauté internationale sur le Burundi. C'est ce qui a conduit le géopoliticien belge Luc MICHEL à s'engager à défendre le Burundi comme il l'affirme en ces propos :

«Je pense que la justice sociale qu'est la cause des peuples n'est pas quelque chose de val ou de quelque chose de passé, mais quelque chose d'essentiel. C'est ce qui m'a conduit à m'engager au côté du peuple Burundi maintenant. Parce que j'ai vu un peuple agressé, j'ai vu un gouvernement sali, j'ai vu un grand Président dont on est en train de faire un diable. Je suis controversé, votre Président est controversé, beaucoup de leaders panafricainistes comme Théodoro Obiang NGUEMA MBASOGO, Idriss DEBY sont déjà controversés. Je pense qu'on est controversé. Et si l'on s'y oppose à des choses qui n'ont pas de valeurs, c'est ce qui m'a conduit aujourd'hui dans votre beau pays. C'est ce qui m'a conduit à partager avec vous votre combat, je le partagerai jusqu'à la victoire finale de votre cause qui est celle de la justice.»²⁸²

IV.9. Burundi, Etat de droit

La valeur de l'Etat de droit a été acquise avec l'accession à l'indépendance du Burundi. Les droits de l'homme, en particulier les droits fondamentaux permettant aux citoyens de jouir pleinement de leurs libertés sont inscrits dans la constitution du Burundi et sont garantis par la puissance judiciaire. Aussi, il y a le respect des droits établis par certains gouvernants du pays. Quelques gouvernements qu'a connus le Burundi étaient légalement légitimes.

Les antivaleurs de l'Etat de Droit au Burundi s'observent du fait que certains droits acquis n'ont pas été respectés par certains dirigeants qu'a connus le Burundi. Certaines actions de quelques dirigeants qu'a connus le Burundi étaient illégales du fait que ces dirigeants n'étaient pas légitimes : la pratique de

²⁸² MICHEL L., Géopoliticien belge et consultant à la Grande Télévision panafricaine AFRIQUE-MEDIAS en visite au Burundi du 25 / 4/ au 05/5 / 2016. Conférence de presse qu'il a animée le 05/5/ 2016 à Bujumbura. Source : RTNB

coups d'Etat. La question d'immunité et d'amnistie pour les politiques hante la valeur d'Etat de droit au Burundi :les recours à ARUSHA pour voter l'immunité et l'amnistie qui les protègent et l'entrée dans le gouvernement de transition, au lieu d'être puni.

IV.10. Burundi, sois toujours avec les forces armées

Selon la valeur patriotique, la défense est dite nationale car, elle ne concerne pas que les forces armées mais aussi toutes les administrations. Comme illustration, nous pouvons citer quelques attaques armées récentes qu'a subies le Burundi. De 2014-2016, trois attaques ont été opérées l'une en commune KABARORE Province KAYANZA du 10-11/ 7/ 2015.

L'autre en communes MURWI et BUKINANYANA en province de CIBITOKÉ dans la nuit du 29 au 30/ 12/ 2014. *« Cette attaque armée était en provenance du Rwanda via la RDC, d'après les documents saisis et les témoignages de ceux qui ont été capturés vifs sur le champ. Ce mouvement a été complètement anéanti par les forces de défense et de la sécurité burundaises. »*²⁸³

En fin, une autre attaque en Mairie de BUJUMBURA dans les camps NGAGARA, camps MUHA et camps MUJEJURU dans la Province de BUJUMBURA le 11/12/2015.

Les forces armées et les administrations se sont levées courageusement pour assurer l'ordre et la protection de la population.

Quant aux antivaleurs patriotiques, nous savons bel et bien que tout citoyen doit défendre sa patrie contre toute attaque tant interne qu'externe comme ce passage le dit que *« chaque citoyen a le devoir de défendre l'indépendance et l'intégrité du territoire. Tout citoyen a le devoir sacré de veiller et de participer à la défense de sa patrie. »*²⁸⁴

Mais, le constat est que le Burundi a été ôté le droit de se défendre contre les attaques. Les cas récemment illustratifs de 2014-2015, pour les trois attaques ci-haut évoqués, la communauté internationale et certains burundais ont dit que le gouvernement n'allait pas utiliser beaucoup de forces pour se défendre et qu'il ya eu l'implication des jeunes civils surtout pour l'attaque de CIBITOKÉ.

²⁸³ Porte-parole du Ministère de la défense nationale du Burundi. Source RTNB

²⁸⁴ *Constitution de la République du Burundi*, Bujumbura, 20 Mars 2005. Article 72

IV.11. Burundi, nous t'offrons les activités de développement

La valeur des activités patriotiques de développement de 1962 à nos jours est une réalité au Burundi. Nous voyons beaucoup des infrastructures d'intérêts communautaires contruites par les Burundais eux-mêmes. C'est ce que le géopoliticien belge Luc MICHEL appelle le modèle burundais de développement dans ce passage :

*« On est face à deux mondes : la réalité du Burundi que vous êtes tous en train de bâtir, et il y a ce Burundi fantasmé dans les scénarios de la presse occidentale, nous avons parlé de ça. Nous avons parlé aussi de ce que moi, je n'hésite pas parler : le **modèle burundais de développement**. C'est-à-dire où on n'attend pas une aide occidentale qui viendra ou qui ne viendra pas. Vos travaux communautaires de développement montrent le pays en train de se développer. Le Burundi que j'ai vu, ce sont des dizaines de milliers de kilomètres de belles routes, ces sont des infrastructures. Je vois un pays où il n'ya pas un endroit où on ne construit pas des belles habitations, des hôtels. Tout ça indique un pays dynamique. Il faut que les puissances extérieures arrêtent de venir le déstabiliser. Le bonheur du Burundi est entre les mains de ses citoyens. Il est dans le travail de ses citoyens. »²⁸⁵*

Concernant les antivaleurs, nous nous demandons si les citoyens Burundais veulent réellement que le Burundi soit développé ? Le Burundi est riche en eaux, un beau climat favorable à l'agriculture et l'élevage, les ressources minières comme le nickel de Musongati, ... Les manques des capitaux et des ressources humaines bien formées et des moyens techniques adéquats hantent le développement du Burundi. Il faut aussi signaler certains citoyens qui calomnient et demandent à l'ONU des sanctions économiques sévères pour leur patrie, sources du sous-développement du Burundi.

²⁸⁵ MICHEL L., idem

IV.12. Burundi, jouis d'une paix perpétuelle

Depuis 1962 à nos jours, la paix au Burundi a existé, mais elle a connu des perturbations de l'insécurité et des guerres civiles. Donc, il n'y a pas eu de paix durable.

Quant aux antivaleurs d' une paix perpétuelle, le Burundi de 1962 à nos jours n'a jamais eu de paix durable. Comme illustrations, les actes de perturbation de la paix qui ont mis le Burundi en deuil de 1962 à nos jours :

1. Le 15/1/1965, l'assassinat du 1^{er} Ministre Pierre NGENDANDUMWE.
2. Le 25/ 10/1965 assassinat de l'Honorable Paul MIREREKANO, le Premier vice président de l'Assemblée Nationale, suivi des massacres d'autres citoyens.
3. En Avril 1972, massacres des citoyens burundais. Certaines gens estiment à plus de 300.000 morts, mais Evariste NGAYIMPENDA estime le maximum de 93.600 morts.²⁸⁶
4. Le 29 Avril 1972, assassinat de l'ancien Roi du Burundi Charles NDIZEYE (Ntare V) à Gitega. De son retour et à son arrivée à l'aéroport de Bujumbura le 30 Mars, 1972, il a été directement arrêté et conduit à Gitega où il fut assigné en résidence surveillée dans l'ancien palais royal.
5. En 1969, autres massacres perpétrés à l'endroit des citoyens Burundais.
6. Les 14-15/8/1988, les autres massacres perpétrés dans les communes de NTEGA et MARANGARA.
7. En 1991, massacres surtout dans les provinces de CIBITOKÉ et BUBANZA et en Mairie de BUJUMBURA.
8. En 1993, après l'assassinat du Président Melchior NDADAYE et ses proches collaborateurs, ont suivi des guerres civiles qui ont emporté des milliers de vies humaines jusqu'en 2008 où le gouvernement et le dernier mouvement rebel FNL signaient le cessez-le feu et son entrée au gouvernement.
9. En 2010, après les élections, beaucoup de citoyens ont été assassinés surtout dans la Province Bujumbura.

²⁸⁶ NGAYIMPENDA E., *Histoire du conflit politico-ethnique burundais : les premières marches du calvaire 1960-1973*, Bujumbura, 2007, p.501

10. De 2015, après l'échec du coup d'Etat du 13/5/2015, il y a eu des attaques armées, des attentants à grenades, des disparitions et d'autres tueries qui ont emportés beaucoup de citoyens.

Une autre antivaleur pour la paix durable est la fausse image du Burundi propagée dans les médias internationaux pour le déstabiliser et le prendre comme pays en guerre, surtout de 2014-2017. Comme illustration, les cas dits : « *Probable génocide au Burundi* » et les « *fosses communes* » à Kayanza avec des vidéos montées comme le cas d'un extrait d'une vidéo violente présentée et tournée par l'avocat belge Bernard MAINGAIN sur la Télévision France3 le soir du 13/01/2016. La langue parlée était l'haoussa du Nigeria et non le Kirundi. Tout cela est aussi affirmé par le géopoliticien belge Luc MICHEL en ces mots :

*« Il y a une image du Burundi qui est vendue dans les médias occidentaux qui ne correspond pas à la réalité. Moi, j'ai fait des analyses sans avoir visité le Burundi. On discernait ça simplement de l'analyse politique notamment lors de l'échec du coup d'Etat de l'année précédente. Il faut quand-même en dire quelque chose, lorsqu'on voit la réalité du Burundi, la façon dont les médias occidentaux mais surtout les organismes non étatiques qui sont derriers eux et qui entament déstabiliser cet Etat, ils commencent par vous vendre en scenario. C'est cequ'on appelle dans le langage qu'on appelle « **un story telling** ». C'est-à-dire qu'on va mettre une grille de lecture et bâtir un scenario qui ne correspond pas à la réalité d'un pays, mais à la réalité supposée pour le déstabiliser. »²⁸⁷*

²⁸⁷ MICHEL L., idem

CONCLUSION GENERALE

Au terme de notre travail et après avoir évoqué l'hymne national «Burūndi Bwācu» en long et en large, nous voici en fin de ce travail. Il importe d'esquisser en quelques lignes le parcours effectué et les résultats obtenus. Il est également important d'évaluer à quel point la démarche choisie a abouti aux résultats escomptés. Notre sujet s'intitulait :

Glorification et Patriotisme au Burundi à travers l'Hymne national «Burūndi Bwācu». «Approche de philosophie politique.»

Ainsi, notre objectif était en premier lieu de découvrir, de décrypter le sens caché dans le sens apparent, de déployer les niveaux de significations impliquées dans la signification littérale du chant national « Burūndi Bwācu », et en suite de mettre au clair la philosophie politique sous-jacente audit hymne national. C'est-à-dire la manière dont le Burundi serait rationnellement organisé et gouverné selon les auteurs dudit hymne national. Car : *« l'activité du philosophe consiste d'abord à « expliciter » les postulats de la communauté (cité), à produire les concepts qui permettent de penser la diversité des régimes et à conférer tout leur sens aux arguments présents dans le débat public. »*²⁸⁸

Cependant, les citoyens burundais chantent toujours l'hymne national « Burūndi Bwācu » au début et à la fin des activités journalières, voire pendant les grandes cérémonies et fêtes nationales. Ainsi, considérant les promesses que nous y faisons et les engagements que nous y prenons, et la réalité politique du Burundi de 1962 à nos jours ; partant aussi de ce maxime en philosophie politique : *« Ce qu'il aime, il le fait ; ce qu'il n'aime pas, il ne le fait pas ; tout ce qui sort de sa bouche s'exécute dans l'instant »*²⁸⁹, nous voyons que les Burundais chantent ce qu'ils ne comprennent pas réellement et font ce qu'ils ne savent pas. C'est dans cette perspective que nous avons senti le besoin de connaître le contenu rationnel dudit hymne national. Suivant cette motivation, nous avons dégagé les hypothèses suivantes :

1° Les citoyens burundais ne semblent pas prendre au sérieux le contenu des engagements formulés dans l'hymne national « Burūndi Bwācu ».

2° Le texte « Burūndi Bwācu » n'est pas expliqué aux citoyens burundais.

²⁸⁸ *Dictionnaire Encyclopedia Universalis France*, vol.13, S.A, 1968, P482

²⁸⁹ ROUVIER J., idem

A cet effet, la méthode d'interprétation sémantique et celle de réflexion de philosophie politique ont constitué notre démarche choisie pour vérifier ces différentes hypothèses que nous avons formulées. Le travail était subdivisé en quatre chapitres.

Le premier chapitre concernait le cadre théorique et conceptuel. Le cadre théorique est constitué par une vue d'ensemble sur le Burundi : cadres historique, géographique et culturel en vue de rappeler aux lecteurs l'image du Burundi. Aussi la définition du cadre choisi a été évoquée dans cette partie, autrement dit la notion de philosophie politique.

Le cadre conceptuel concernait la définition des concepts clés connexes au sujet afin que le lecteur puisse bien se situer dans ce travail. Ainsi, s'agit-il des concepts : Glorification, la politique, la philosophie politique, le pouvoir politique, parti politique, l'Etat, la patrie et ses dérivés : patriotisme et un patriote ; le citoyen, le civil, et sociétés civiles.

Le deuxième chapitre concernait l'interprétation sémantique en profondeur du texte «Burundi Bwacu». Ce dernier est réalisé sur base des données reçues de l'enquête de recherche au près de certains citoyens en vue de recueillir leur compréhension dudit texte, et d'autres documents disponibles dont celui de la commission du PEPF se trouvant dans le Ministère de l'Intérieur et de la Formation Patriotique et ceux de l'Abbé Marc BARENGAYABO sur le Journal UBUMWE et le Journal IWACU en ligne et ainsi que l'écrit de madame Catherine TEGERA. Plusieurs sens cachés ont été découverts c'est-à-dire les sens voulus selon les auteurs dudit hymne national et les défenseurs de l'indépendance nationale dont Prince Louis RWAGASORE, par le travail d'examen sémantique en profondeur.

Après avoir fusionné les synonymies dans un seul concept pertinent, il ne nous restait que les sens suivants: le Burundi, pays Démocratique ; Burundi, pays indépendant ; Burundi, pays autonome ; Burundi, Etat souverain ; Burundi, pays utilitariste ; Burundi, Pays socialiste et Burundi, pays théocentrique.

Ce sont des résultats, à la fois glorifiant le devenir du Burundi grâce à l'indépendance et formulant des projets patriotiques pour le salut de notre patrie. Car, nous voulons que ces valeurs acquises que nous exaltons, perdurent sur le Burundi et soient sauvegardées par les burundais.

Il y'a d'autres résultats obtenus ne formulant que des projets patriotiques pour le salut national. Ce sont entre autres : Burundi, sois toujours avec un contrat social, Burundi, sois toujours avec les hommes courageux, Burundi, érige ta propre justice, Burundi, Etat de Droit ; Burundi, sois toujours avec les forces armées ; Burundi, nous t'offrons les activités de développement, et en fin Burundi, jouis d'une paix perpétuelle.

Tous ces résultats obtenus nous ont fait affirmer que le texte « Burundi Bwacu » est un texte didactique par excellence visant à promouvoir la citoyenneté et le patriotisme au Burundi.

Au niveau du troisième chapitre, nous avons fait une analyse de philosophie politique sous-jacente au dit hymne nationale en vue de contribuer à la compréhension des certains concepts en y apportant des significations rationnelles. Nous avons mené une réflexion politique sur ces thèmes ci-haut évoqués en confrontant les idées des différents penseurs politiques et doctrines philosophiques qui ont travaillé sur tel ou tel autre concept dans la finalité de bien éclairer le terme aux lecteurs. Ce qui nous a poussé à affirmer que celui qui lira notre travail se situera bien dans l'organisation rationnelle du Burundi et y trouvera ce qui lui est permis et ce qui lui est défendu de faire.

Notre travail s'est clôturé avec le quatrième chapitre traitant en bref les visées pragmatiques des citoyens burundais sur « Burundi Bwacu ». Ce que nous avons baptisé d'une part les « **valeurs patriotiques** » pour ceux qui ont pris au sérieux leurs engagements et promesses, et d'une autre part « **les valeurs antipatriotiques** » pour ceux qui ne les ont pas pris au sérieux. Pour ces deux types de valeurs, notre constat a été que les Burundais ne comprennent pas réellement ce qu'ils chantent toujours, d'où la non prise au sérieux de leurs engagements et promesses.

Même s'il ya eu quelques valeurs patriotiques au Burundi, les valeurs antipatriotiques ou les antivaleurs dominent chez les burundais depuis 1962, date d'accession à l'indépendance jusqu'aujourd'hui. Chez certains Burundais, un manque d'esprit patriotique domine au profit de leurs propres intérêts.

Ainsi, notre question est de savoir si nous pouvons continuer à chanter cet hymne national « Burūndi Bwācu », ou de le modifier au profit d'un autre hymne si ces antivaleurs continuent à dominer sur le Burundi.

En ce qui nous concerne donc, en nous basant sur nos hypothèses ci-haut mentionnées et au regard des résultats de notre travail, nous affirmons que nos objectifs ont été globalement atteints puisque nos hypothèses ont été vérifiées.

Cependant, nous n'estimons pas avoir tout dit sur le sujet notamment sur la réflexion de la philosophie politique sur chaque thème traité. Car chaque thème constitue un autre sujet plus large de recherche. Il reste à exploiter ces concepts pour des recherches ultérieures plus fouillées.

Néanmoins, avant de mettre fin ce travail, nous recommanderions aux Burundais : les gouvernants et gouvernés, les partis politiques et sociétés civiles ce qui suit :

- 1. «De retourner aux habitudes d'alors de chanter l'hymne nationale « Burūndi Bwācu » au début et à la fin des activités du jour dans tous les services et respecter la tradition y relative.**
- 2. D'œuvrer pour la sauvegarde de la démocratie et de faire preuve de courage et de patriotisme pour établir une paix durable au Burundi.»**

BIBLIOGRAPHIE

I. DICTIONNAIRES ET ENCYCLOPÉDIES

1. *Dictionnaire Encyclopedia Universalis France*, Vol .13, S.A, 1968
2. *Dictionnaire le Nouveau Larousse Universel*, Librairie Larousse, Paris, 1969
3. *Dictionnaire Larousse de Poche*, Larousse, Paris, 2003
4. *Dictionnaire Grand Larousse de la Langue Française en six volumes*, T.2, Librairie Larousse, Paris, 1972
5. *Dictionnaire Grand Larousse de la Langue Française en six volumes*, T.5, Librairie Larousse, Paris, 1976
6. *Dictionnaire Grand Larousse de la Langue Française, volume3*, Librairie Larousse, Paris, 1973
7. *Dictionnaire Larousse Super Major*, Larousse- Bordas, Paris, 1997
8. ROBERT P., *Dictionnaire Alphabétique et Analogique de la Langue Française, T.3.*, PUF, Paris, 1963
9. FOULQUIE P., *Dictionnaire de la Langue Philosophique*, PUF, Paris, 1962
10. *La Grande Encyclopédie Universelle, Vol.8*, Librairie Larousse, 1973
11. RAYNAUD Ph., et Alii, *Dictionnaire de la Philosophie Politique*, PUF, Paris, 2006
12. RODEGEM F.-M., *Dictionnaire Rundi-Français*, Tervuren, Belgique, 1970

II. OUVRAGES GÉNÉRAUX

1. AFCNDH, OIF, *L'Education aux Droits de l'Homme, Comprendre pour Agir ensemble*, Gallimard, Paris, 2009
2. ARISTOTE, *Ethique à Nicomaque*, T.2, Trad. René Antoine GAUTHIER et Jean Yves JOLIF, Publications Universitaires, Louvain, 1970
3. ARENDT H., *Qu'est-ce que la politique ?* Le Seuil, Paris, 1995
4. AUGÉ P., *Larousse du XX^{ème} siècle*, T.2, Edition Larousse, Paris, 1928
5. BARDIN L., *Analyse du contenu*, PUF, Paris, 1977
6. BEAUD O., *La Puissance de l'Etat*, PUF, Paris, 1994
7. BEPEB., *Sciences Humaines : Guide de l'Enseignant 8^{ème} année fondamentale*, Bujumbura, 2014, P.116

8. CHARAUDEAU P., *Le Discours politique, les masques du pouvoir*, Librairie Vuibert, 2005
9. CHEVALIER J.-J., *Les Grandes œuvres politiques de Machiavel à nos jours*, Armand Colin, Editeur, Paris, 1970
10. CICR, *Explorons le Droit International Humanitaire : Module pour l'Education de l'Adolescent*, Genève, 2002
11. CHOMSKY N., *Questions de Sémantique*, Editions du Seuil, Paris, 1960
12. COMTE-SPONVILLE A., *Le Bonheur désespérément*, Editions Pleins Feux, 2000
13. DGBP, *Domaine des Langues : Kirundi-Français, Manuel de l'élève 8^{ème} Année fondamentale*, Bujumbura, 2014
14. DELEDALLE G., *La Philosophie américaine*, De Boeck Université, Paris, Bruxelles, 1998
15. DESLAURIER Chr., *Paroles et écrits de Louis RWAGASORE, Leader d'indépendance du Burundi*. Trad. Domitien NIZIGIYIMANA, Editions Iwacu-karthala, 2012
16. DOWNING D., *La Démocratie*, Editions Gamma, 2003
17. DREVET C., *Gandhi : sa vie, son œuvre avec exposé de sa philosophie*, PUF, Paris, 1967, P.238
18. FUR L.le, *Etat Fédéral et Confédération d'Etats*, Marchal et Billard, Paris, 1986
19. GANDHI M., *Tous les hommes sont Frères* ; Trad. Guy VOGELWEITH, Gallimard, UNESCO, 1969,
20. GREIMAS A- J, *Sémantique structurale*, Paris, Seuil, 1970
21. GROUPE D'ENTREVERNES, *Analyse sémiotique des textes, introduction-théorie-pratique*, Presses Universitaires de Lyon, 1979
22. HOBBS Th., *Le Léviathan*, Editions Dalloz, Londres, 1999
23. IPAM, *Grammaire de Français 4^e /3^e*, EDICEF, 1991
24. JEANDILLOU J.-FR., *L'Analyse textuelle*, Armand Colin, Paris, 2007
25. LADRIERE J., *Articulation du sens*, Aubier-Cerf-D.D.B., Paris, 1970
26. LAUVAUX Ph., *Les Grandes Démocraties contemporaines*, PUF, Paris, 1990
27. LOCKE J., *Deuxième Traité du Gouvernement Civil : Constitution Fondamentale de la Caroline*, Librairie philosophique, J.Vrin, 1985
28. MADAR Zd. et Alii, *Le Rôle de l'Etat dans la Réglementation de l'Economie Capitaliste et Socialiste*, E.I. U. E. E. T, 1969

29. MARIRO AU., BURUNDI 1965 : *La 1^{ère} crise ethnique. Genèse et Contexte géopolitique*, Harmattan, Paris, 2005
30. MARX K., *Le Capital : Critique de l'Economie politique*, T.1, Trad. Joseph LOY, Editions Sociales, Paris, 1971
31. MARX K., *Le Capital : Critique de l'Economie politique*, T.2. Trad. Erna COGNIOT et Alii, Editions sociales, Paris, 1977
32. MARX K., *Le Capital : Critique de l'Economie politique*, T.3. Trad. Erna COGNIOT et Alii, Editions sociales, Paris, 1977
33. MISRAHI R., *La Philosophie politique et l'Etat d'Israël*, Mouton, Paris, La Haye, 1975
34. MONTESQUIEU, *De l'Esprit des Lois*, T.1, Garnier Frères, 1973
35. MWOROHA E., *Histoire du Burundi dès Origines a la fin du XIX^{ème} siècle*, Hattier, Paris, 1987
36. NGAYIMPE NDA E., *Histoire du conflit politico-ethnique burundais : les premières marches du calvaire 1960-1973*, édition de la renaissance, Buja, 2007
37. NORDON P., *Histoire des Doctrines en Grande Bretagne*, PUF, Paris, 1970
38. NTABONA A., *Itinéraire de la sagesse : les Bashingantahe hier, aujourd'hui, et demain*, Editions du CRID, Bujumbura, 1999
39. NTAHOMVUKIYE H., *L'Univers littéraire burundais : Essai de stylistique du Kirundi*, Presses Lavigerie, Bujumbura, 2010
40. POINTRENAUD R., et Alii, *Les Mots de la Démocratie*, PEMF, 2003
41. QUERMONNE J-L., *Les Régimes politiques occidentales*, 5^{ème} Edition, Edition Seuil, Paris, 2006,
42. RASTIER Fr., *Sémantique Interprétative*, PUF, Paris, 1987
43. RAWLS J., *Théorie de la Justice*. Trad. Catherine AUDARD, Editions du Seuil, Paris, 1987
44. RAWLS J., *Justice et Démocratie*, Trad. C.AUDARD et Alii, Editions du Seuil, Paris, 1993
45. RICOEUR P., *De l'Interprétation*, Seuil, Paris, 1965
46. RIMBERT P., *Du Capitalisme de Marx au Socialisme*, EDI, Paris, 1988
47. ROUSSEAU J.-J., *Du Contrat Social*, Garnier-Frammarion, Paris, 1966
48. ROUVIER J., *Les Grandes Idées Politiques, dès Origines à J. J. ROUSSEAU*, Bordas, Paris, 1973
49. SAUSSURE L.de, *Temps et Pertinence. Eléments de Pragmatique Cognitive du Temps*, De Boeck et Larcier, S.a, 2003

50. SENNE R. Le, *Traité de Morale Générale*, PUF, Paris, 1942
51. SINDUHIJE J., *Echelle des Responsabilités dans les Guerres et conflits africains, Pays du COMESSA. Cas du Rwanda et du Burundi*, Bujumbura, 2008
52. MILL J-St., *L'Utilitarisme*, Garnier-Frammarion, Paris, 1968
53. TOCQUEVILLE A.de, *De la Démocratie en Amérique*, Librairie philosophique, Paris, 1984
54. VANTHOUTTE M., *La philosophie politique de Platon dans les « Lois »*, Louvain, 1953
55. JANKELEVITCH VI., *Traité des Vertus : Les vertus et l'amour*, T.2, Bordas, Paris, 1970

III. MEMOIRES

1. BIRANTAMIJE G., *Le Pouvoir et le Symbolisme politique au Burundi*. Mémoire, U.B, 2007
2. HATUNGIMANA D., *La conception du Bonheur dans la Société burundaise traditionnelle*. Mémoire, U.B, 2014
3. NDAYISHIMIYE R.C., *Exploitation Sémantique de quelques images reflétant le Bonheur de la mère à travers les berceuses burundaises*. Mémoire, UB, 1998
4. NDIMURUKUNDO KURURU B., *Le concept d'Umutima à travers les témoignages de style oral*. Mémoire, UB, 1977
5. NDUWAMUNGU D., *Analyse stylistique de quelques hymnes des partis politiques burundais*. Mémoire, UB, 2009
6. NSHIMIRIMANA L., *Approche du concept d'Umutima tel qu'attesté par quelques proverbes rundi. Expérimentation d'une méthode*. Mémoire, UB, 1989
7. NTAHINDURWA A., *A Stylistic analysis of the Burundian National Anthem «BURUNDI BWACU »*. Memoire, UB, 2005
8. SEFU R., *Essai d'Exploitation sémantique de quelques métaphores contenues dans des berceuses rundi*. Mémoire, UB, 1985

IV. ARTICLES DES REVUES ET SITES INTERNETS

1. BUDUDIRA B., « Pauvreté évangélique et promotion de l'homme » in A.C.A.T. XX, n°2, 1969
2. *Constitution de la République du Burundi*, Bujumbura, 20 Mars, 2005

3. http://fr.wikipedia.org/wiki/philosophie_politique
4. http://www.droit.fr/?47435/Voyage_au_coeur_des_Hymnes_nationaux.
5. http://www.burundi-transparence.org/abb%C3%A9_Barengayabo.html.
6. <http://www.sitesguitax.info>. Productions le 07 Septembre, 2016
7. http://fr.wikipedia.org/wiki/soci%C3%A9t%C3%A9_civile
8. http://www.toupie.org/la_toupie_Dictionnaire
9. <http://www.ieri.be/fr/publications/wp/2013>
10. http://fr.wikipedia.org/wiki/Hymne_national
11. <http://fr.ask.com/wiki/Hymne-national?lang=fr>
12. http://www.burundi-transparence.org/abb%C3%A9_barengayabo.html
13. KAGAME A., « Le fondement ultime de la morale Bantu » in A.C.A. n°5, 1969
14. KANT E., *Projet de paix perpétuelle*, collection mille et nuits, n° 327 Paris, 1795. Cité sur <http://www.philosophie.com/kant-paix-perp%C3%A9tuelle>.
15. KOFFI J.GB, *Aspects sémiotiques, pragmatiques et Didactiques de L'hymne national béninois en fongbè*, revue perspectives et sociétés, n°1, Janvier 2010. Cité sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Hymne_national
16. NTABONA A., « Essai de classification de la littérature rundi » in rapport du Séminaire de Kirundi du 09 au 14 juillet, 1979
17. NTABONA A., « Proposition d'une méthode d'analyse des textes Littéraires rundi », in A.C.A, Vol.20, n°5 Bujumbura, 1980
18. *REPUBLIQUE DU BURUNDI, Loi N°1/33 du 28 Novembre 2014 Portant révision de la loi n°1/02 du 25 Janvier 2010 portant organisation de l'administration communale. Article 85.*
19. SAINT Pierre, *Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*, 1713. Cité Sur http://www.philomag.com/Accueil/les_id%C3%A9es.

Autres références

1. Isaïe NIMPAGARITSE, Cours inédit de *Questions de philosophie politique*. 1^{ère} licence, Langues et Littératures Africaines, Année Académique 2013-2014
2. PEFP, Document inédit, *Burundi Bwacu : Insiguro, Gitugutu, 2014* » 10p.
3. *Journal le Renouveau du BURUNDI*, n° 810, du vendredi, 03 juillet 1981, P.2
4. *Journal UBUMWE* du 18 mars 2011, pp.11-12
5. *Journal IWACU* cité sur http://www.burundi-transparence.org/abb%C3%A9_barengayabo.html

ANNEXES

I. GUIDE D'ENTREVUE DE RECHERCHE

Wĩtwa gũte ? / Comment t'appelles-tu ?

Ufise imyāka ingāhe ? / Quel âge as-tu ?

Ukora ikĩ ? Quelle est ta profession ?

1. Sigũra aya majāmbō ! / Expliquez ces mots!

a. Burũndi / le pays

b. bwācu / Notre

c. buhĩre (Umuhĩre) / l'heureux

Nōné ijāmbō « Burũndi bwācu, Burũndi buhĩre » risigũra ikĩ? "

Que veut dire alors « Burundi bwacu, Burundi buhire »?

2. Sigũra aya majāmbō / Expliquez ces mots

a. gushĩnga / planter

b. Icũmu / la lance

c. gushĩnga icũmu / planter une lance

d. Amashĩnga / les nations

Nōné ijāmbō « shĩnga icũmu mu mashĩnga » risigũra ikĩ ?

Et alors, que veut dire « shĩnga icũmu mu mashĩnga ? »

3. Sigũra aya majāmbō ! / Interprétez ces mots!

a. kugaba / Commander

b. intāhe / justice

C. kugaba intāhe / commander la justice

d. ubugabo / la puissance

e. ubugĩngo / moment

Nōné ijāmbō « kugaba intāhe y'ubugabo k'ubugĩngo » risigũra ikĩ?

Que veut dire alors « kugaba intāhe y'ubugabo k'ubugĩngo ? »

4. Sigũra aya majāmbō akurĩkĩra! / Expliquez les mots suivants!

a. gupfunya / amoindrir

b. gufpá/ mourir

Nōné ijāmbō « warápfunye ntiwafpūye » risigūra ikí ?
Que veut dire alors « warápfunye ntiwafpūye ? »

5. Sigūra aya majāmbō! / Expliquez ces mots!
a.guhabīshwa / être maltraité
b.guhababuka /Sursauter

Nōné ijāmbō « warāhabīshijwe ntiwahababuka » bisigūra ikí ?
Que veut dire « warahabishijwe ntiwahababuka ? »

6. Sigūra aya majāmbō !/ Interprétez ces mots
a.guhágurukana / se lever avec
b.kwíkūkira / devenir indépendant

Nōné ijāmbō « uhagurukana ubugabo uríkūkira » risigūra ikí ?
Que veut dire alors « uhagurukana ubugabo urikukira ? »

7. Sigūra aya majāmbō! / Interprétez ces mots
a. gukóma amashí / applaudir
b. Amakūngu / les nations
c.

Nōné ijāmbō « komerwa amashí n'ámakūngu » bisigūra ikí ?
Que veut dire alors « komerwa amashí n'ámakūngu » ?

8. Sigūra aya majāmbō!/ Explique ces mots
a.guhābwa impūndu/ reçois les compliments
b.abāwe / les siens

Nōné ijāmbō « Hābwa impūndu n'ābāwé » risigūra ikí ?
Que veut dire alors « Habura impundu n'abawe » ?

9. Sigūra iri jāmbō! / Expliquez ce mot!
Gusāmirana / être audible
Nōné ijāmbō « isāmírane mu mashīnga » risigūra ikí ?
Que veut dire « isāmírane mu mashīnga ? »

10. Sigura aya majambo!/ Interprétez ces mots

a.iragí / héritage

b.abāsókúru / les ancêtres

Nōné ijāmbō « Burūndi bwācu ,ragí ry'ábāsókúru » risigūra ikí ?

Que veut dire « Burūndi bwācu ,ragí ry'ábāsókúru »

11. Sigūra aya majāmbō! / Expliquez ces mos!

a.kuramutswa / être salué

b.ibihúgu / les pays

Nōné ijāmbō « Ramutswa intāhe n'ibihúgu » risigūra ikí?

Que veut dire « Ramutswa intāhe n'ibihúgu ? »

12. Sigūra aya jāmbō! / Expliquez ces mos!

a.gufātanya / faire ensemble

b.ishaka / le courage

c.ubuhizi / les bravours

Nōné ijāmbō « ufatānije ishaka n'ubuhizi » risigūra ikí ?

Que veut dire « ufatānije ishaka n'ubuhizi ? »

13. Sigūra ya majāmbō!/ Expliquez ces mos!

a.kuvúza impūndu / acclamer de joie

b.kwígānzura / vaincre

c.kugānza / devenir maître de

Nōné ijāmbō « Vuza impūndu wīganzūye uwakúgānza » risigūra ikí?

Que veut dire « Vuza impūndu wīganzūye uwakúgānza ? »

14. Sigūra aya majāmbō! / Expliquez ces mos!

a.gukóra / toucher

b.umutíma / le Coeur

c. inkóra-mutíma / qui touche le coeur

d.twëse / nous tous

Nōné ijāmbō « Burūndi bwācu nkóra-mutíma kurí twëse » risigūra ikí ?

Que veut dire « Burūndi bwācu nkóra-mutíma kurí twëse » ?

15. Sigūra aya majambo! / Expliquez ces mos!

- a.gutūra / offrir
- b.amabóko / les bras
- c. gutūra amabóko / offrir les bras
- d.ubuzima / la vie
- e. gutura ubuzima / sacrifier la vie

Nōné ijambo « Tugutūye amabóko, umutíma n'úbuzima » risigūra ikí?
Que veut dire « Tugutūye amabóko, umutíma n'úbuzima ? »

16. Sigūra aya majambo!/Expliquez ces mos!

- a.Imâna yakúduhāye / Dieu qui nous a fait don de toi
- b.gutūnga / garder

Nōné ijambo « Imâna yakúduhāye ikudútūngire » risigūra ikí?
Que veut dire « Imâna yakúduhāye ikudútūngire ? »

17. Sigūra aya majambo! / Expliquez ces mos!

- a.guhôrana / être toujours avec
- b.ubumwé / unité
- c.abagabo / les hommes
- d.itëkâne / tranquillité

Nōné ijambo « Horana ubumwé nábagabo n'itëkâne » risigūra ikí?
Que veut dire « Horana ubumwé nábagabo n'itëkâne ? »

18. Sigūra aya majambo! / Expliquez ces mos!

- a.gusāga / déborder de
- b.urwëze / le bonheur parfait
- c.amahóro mēzá / la paix durable

Nōné ijambo « Sāgwa n'úrwëze, sāgwa n'ámahóro mēzá » risigūra ikí ?
Que veut dire « Sāgwa n'úrwëze, sāgwa n'ámahóro mēzá ? »

II. LISTE DES INFORMATEURS

Nom et prénom	Sexe	Age	Fonction	Lieu
1. ARAKAZA Réverien	M	24 ans	Elève	L.C.Nyabiraba, Com. Nyabiraba
2. NIBIGIRA Célestin	M	28 ans	Elève	" "
3. NDAYIZEYE Sandrine	F	23 ans	Elève	" "
4. NDAYIKENGURUKI YE Medicella	F	21 ans	Elève	" "
5. NDUWUMUKIZA Eliezer	M	23 ans	Elève	" "
6. NIYONGABO Richard	M	24 ans	Elève	" "
7. NYANDWI Marie Béatrice	F	22 ans	Elève	" "
8. NSHIMIRIMANA Francine	F	22 ans	Elève	" "
9. NTIRAMPEBA Christella	F	24 ans	Elève	" "
10. BIGIRIMANA Damien	M	25 ans	Etudiant	Université du Burundi
11. BIGIRIMANA J.Claude	M	26ans	Etudiant	" "
12. BIMENYIMANA Jean de DIEU	M	27 ans	Etudiant	" "
13. NDAYISABA Siméon	M	28 ans	Etudiant	" "
14. NKESHI MANA Marc	M	37 ans	Etudiant	" "
15. NSENGIYUMVA Alexis	M	27ans	Etudiant	" "
16. NSENGIYUMVA Donatien	M	28 ans	Etudiant	" "

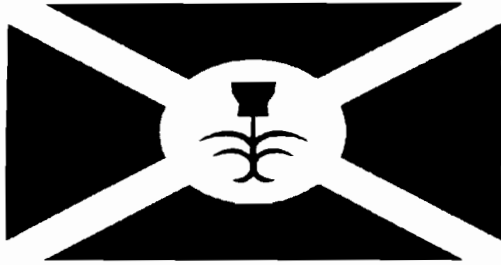
17. TEGERA Cathérine	F	53ans	Vice-présidente de l'institution de Bashingantahe	Zone Rohero, Commune Muha
18. MPITABAVUMA Jean	M	59 ans	Cultivateur	Zone Kanyosha, Commune Muha
19. SINDAHERA Berchimans	M	65 ans	Notable	Zone Kigina, Commune Nyababiraba
20. Abbé Simon RURAGARAGAZA	M	79 ans	Prêtre catholique	Archevêché de Bujumbura
Autres informateurs	sexe	Année de Parution	Fonction	Source
21. Abbé Marc BARENGAYABO	M	2011	Prêtre catholique	Journal UBUMWE
22. Idem	"	2012	" "	Journal IWACU
23. Commission du PEPF	-	2014	Equipe d'experts burundais au service de l'Etat	Ministère de l'Intérieur et de Formation Patriotique.
24. S.E. Pierre NKURUNZIZA	M	2012	Président de la République du Burundi.	RTNB

III. LISTE DES PARTIS POLITIQUES AGREES AU BURUNDI AVANT 1962

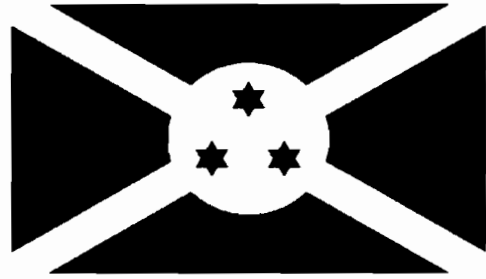
N°	Nom du parti politique	Sigle	Date d'agrément
1	L'Union National Africaine du Rwanda-Urundi	UNARU	29 Juillet, 1959
2	Le Parti du Peuple	PP	4 Février, 1960
3	Le Parti Démocrate Chrétien	PDC	5 Février, 1960
4	Le Mouvement Progressiste du Burundi	MPB	16 Février, 1960
5	L'Union Démocrate Paysanne	UDP	29 Février, 1960
6	La Voix du Pleuple Murundi	VPM	5 Mars, 1960
7	La Démocratie Nationale du Burundi	DNB	21 Mars, 1960
8	Le Parti Socialiste Libre du Burundi	PARSOLibre	28 Mars, 1960
9	Le Parti de l'Emmancipation Populaire	PEP	15 Juin, 1960
10	L'Union Nationale du Burundi	UNA- Abadahemuka	23 Juin 1960
11	Le Rassemblement Populaire du Burundi	RPB	29 Juin, 1960
12	Le Parti Conservateur	PC	16 juillet ? 1960
13	Le Mouvement des Travailleurs du Burundi	MTB	22 Juillet, 1960
14	L'Union Hutu-Tutsi-Twa du Burundi	UHTTB	27 Août ,1960
15	Le Parti des Travailleurs du Burundi	PTB	2 Septembre, 1960
16	Le Rassemblement des Travailleurs du Burundi	RTB	8 Septembe, 1960
17	La Concorde des Citoyens du Burundi	CCB	5 Décembre, 1960
18	Le Parti pour le Progrès National	UPRONA	1960
19	Le Parti Démocrate Rural	PDR	1960
20	L'Union pour la Promotion Hutu	UPROHUTU	1960
21	Le Parti Démocrate des Jeunes Travailleurs du Burundi	PDJTB	1960
22	Le Parti de la Réconciliation	PR	Février, 1961
23	Abanyamajambere b'i Burundi	AB	Mars, 1961

IV. LES PHOTOS DE LA SOUVERAINETE DU BURUNDI

1. Les Drapeaux :



Du Royaume du Burundi de 1962 à 1966

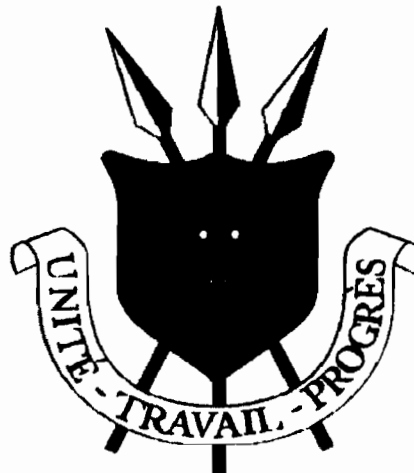


De la République du Burundi de 1966 à nos jours

2. Armoiries :



Du Royaume du Burundi de 1962-1966



De la République du Burundi de 1966 à nos jours

3. Billet de Banque de la République du Burundi

